

la Semaine

de l'émigration

ORGANE DE L'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE



XI^e Assemblée générale
de
l'Amicale



DEMOCRATIE ET SOLIDARITE



- Commission
paritaire n° 64700

■ **Organe de l'Amicale
des Algériens en Europe
Hebdomadaire**

■ **Directeur de la
publication**
Abdelkrim SOUICI

■ **Rédaction - Administra-
tion**

3, rue Joseph-Sansbœuf
75008 Paris
Tél. : 387.35.09
Compte banque U.M.B. Paris
n° 0066 401 4007

■ **Bureau d'Alger**

Centre d'information
de l'émigration
36, rue Asselah Hocine
Alger
CCP : 30 20 Alger

■ Nos abonnements sont
payables à la commande
sur la base des tarifs
indiqués ci-dessous,
et libellés exclusivement
en Dinars algériens,
ou Francs français,

■ **Algérie :**

Un an : 115 DA
Six mois : 60 DA

■ **France et autres pays :**

Un an : 190 FF
Six mois : 100 FF

Une réduction de 50 % est
consentie, sur les abonne-
ments, aux jeunes de moins de
25 ans et aux étudiants.

■ Pour tout changement
d'adresse, nous prions
nos abonnés de nous
informer une semaine
à l'avance, en nous joignant
la dernière bande d'envoi.

■ Les documents reçus à
notre rédaction, ne peuvent
être réclamés par leur
expéditeur. Leur envoi
implique l'accord de
l'auteur pour leur
libre publication.

Agence (textes, photos) : APS

■ **Cadet Photocomposition**
9, rue Cadet - 75009 Paris
Imprimerie d'ETC
76190 - Yvetot

Du n° 87 du mercredi 23 mai 1984

LA XI^e ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE

- EDITORIAL : démocratie et solidarité 3
- M. M.-C. MESSAADIA : respect de la dignité et de la sécurité 4-6
- Le rapport moral 5-9
- Autour de la XI^e Assemblée générale 25-26
- Des images porteuses d'une charge émotionnelle intense 27-29

EMIGRATION

- L'Amicale au service de la communauté algérienne 30
- La mort de Benelmabrouk 30

ACTUALITE

- L'actualité de la semaine 31-32

ENCART



- Extraits des communications
de la XI^e A.G. de l'Amicale 9-24

Reportage photographique Maamar Boukerrou



BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire souscrire un abonnement (1) un réabonnement (1)

d'un an (1) de 6 mois (1) à « la Semaine »
à servir à l'adresse suivante :

NOM Prénom
Adresse
Ville Pays

Je règle aujourd'hui la somme de (*)

par chèque bancaire ci-joint (*) par chèque postal ci-joint (*)
par mandat ci-joint (*)

(1) bliffer la mention inutile

— (*) libellé exclusivement en DA ou en FF
— cocher la formule de règlement choisie

A renvoyer sous enveloppe à « la Semaine », 3, rue Joseph
Sansbœuf 75008 Paris.

Pour l'Algérie adressez bulletin et règlement au Centre d'informa-
tion de l'émigration 36, rue Asselah Hocine ALGER.

Démocratie et solidarité

REUNIR quelque mille cent personnes n'est pas une mince affaire. Cela a nécessité un sérieux travail d'organisation, à commencer par la tenue des assemblées électives pour désigner les délégués représentant les différentes régions de l'Amicale, le transport de tous ces délégués jusqu'à Lille, leur hébergement etc... Il a fallu organiser, également, l'accueil des invités algériens et étrangers. Parallèlement, il a fallu résoudre, aussi, d'innombrables problèmes matériels et techniques qui ont demandé la mise en place de toute une infrastructure mobilisant un personnel important.

L'ON peut affirmer, sans être suspecté d'auto-satisfaction, que toute cette entreprise a été menée à bien d'un bout à l'autre. Ce fut, véritablement, une réussite de laquelle on peut tirer plusieurs constatations.

Elle montre, indiscutablement, les qualités d'organisation de notre Amicale et la démonstration de ses capacités de mobilisation. Grâce à un travail opiniâtre entrepris à la faveur de l'opération « rénovation des structures », l'Amicale, tout en consolidant et en élargissant sa base, progresse de façon sûre et continue dans la mission qu'elle s'est donnée pour vocation : l'encadrement de la Communauté algérienne en Europe pour mieux en assurer la défense des intérêts moraux et matériels.

REFUSANT de se laisser tenter par des initiatives spectaculaires — de type « feu de paille » — dont le caractère superficiel n'est plus à démontrer, notre association continue d'avancer dans la voie qu'elle s'est tracée en privilégiant deux principes : démocratie responsable et solidarité.

Ce sont, là, deux principes directement puisés à la source de l'idéologie de notre Révolution. La démocratie responsable régit le fonctionnement

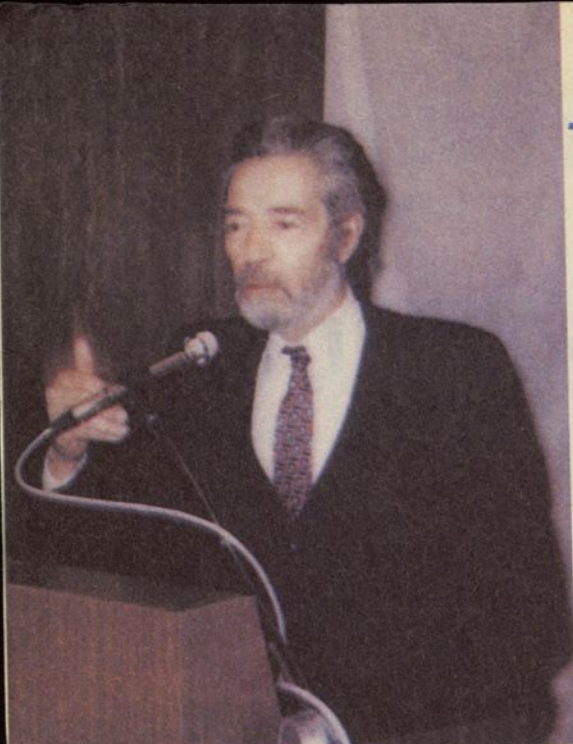
des instances de la base au sommet. Elle permet une distribution égale de la responsabilité entre tous les membres de ces instances, donnant à chacun la capacité et les moyens de participer à l'action et aux décisions, dans le cadre d'une large et franche concertation. Cette démarche, entre autres mérites, possède celui de réaliser l'indissoluble liaison entre la responsabilité individuelle et la responsabilité collective.

LA solidarité, quant à elle, préside à toute l'action ; elle est le maître-mot qui guide les comportements de chacun et de tous ; elle constitue le lien de l'un à l'autre sans lequel n'existerait pas la cohésion de l'ensemble.

S'agissant de la situation particulière de notre Communauté en Europe, cette solidarité s'exprime de façon multidimensionnelle. Elle apparaît au sein de notre Amicale, qui se doit d'en être le modèle en l'exerçant, non pas seulement entre ses membres et instances, mais aussi, et tout autant, à l'égard des autres membres formant notre Communauté. Pour celle-ci, « solidarité » se doit d'être son mot d'ordre, c'est-à-dire la solidarité avec chaque Algérien et aussi avec tous les Algériens, autrement dit avec toute l'Algérie, son parti, son gouvernement, en un mot, avec la Révolution algérienne.

DANS sa courte allocution de clôture des travaux de la XI^e A.G., le président de l'Amicale a surtout mis l'accent sur cette solidarité qui constitue le ciment de notre Communauté en Europe et son salut. Notre organisation est plus que jamais déterminée à mettre en œuvre cette solidarité. Ce doit être, désormais, notre mot clé, car remède à nos maux.

la Semaine



XI^e A.G. de l'AAE

M. Mohamed Cherif MESSAADIA :

Respect de la Dignité et de la Sécurité



Après constitution et validation du bureau de cette onzième assemblée générale, adoption du règlement intérieur, et de l'ordre du jour, M. Abdelkrim Souici, président de l'Amicale des Algériens en Europe, devait souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants aux assises, délégués et invités. M. Abdelkrim Souici a souligné les conditions particulières dans lesquelles se tient cette XI^e Assemblée, rehaussée par la présence de M. Mohamed Cherif Messaadia, de M. Abdelhamid Mehri, membre du Comité Central, ambassadeur d'Algérie en France, Ferhat Lounes, ambassadeur d'Algérie en Belgique et auprès de la CEE, Taleb Chaib, ambassadeur d'Algérie en RFA, de M. Nourredine Djellouli et Madame Fatima Zohra Djeghroud, membres du Comité Central, respectivement secrétaire général de l'Union Nationale de la Jeunesse Algérienne (UNJA) et de l'Union Nationale des Femmes Algériennes (UNFA) ainsi que de nombreux représentants des ministères. Le président de l'AAE notait entre autre qu'après trois ans d'actions multiples dans le cadre de la Refonte des structures, environ mille délégués démocratiquement élus par la base militante, se réunissaient à Lille pour fonder un bilan et dégager des perspectives.

SE PRENDRE EN CHARGE

Lui succédant, M. Abdelhamid Mehri a aussitôt réaffirmé le fait que « les problèmes de notre communauté résidant en Europe figurent au premier plan des préoccupations de notre gouvernement », insistant par-là même sur le caractère conditionnel de la situation de nos travailleurs et de leurs familles par rapport aux relations entre notre pays et les pays d'accueil.

« Tous les efforts et toutes les entreprises de notre Direction Politique, en la matière, prennent en compte les données relatives à la sécurité, à la sauvegarde des droits acquis et à l'intégrité de notre communauté » a poursuivi M. Mehri, qui a rappelé les incidences formidables que les visites des présidents François Mitterrand et Chadli Bendjedid ont suscitées au

La XI^e Assemblée générale de l'Amicale des Algériens en Europe s'est ouverte le 19 mai 1984, au Palais des Congrès de Lille, en présence de M. Mohamed Cherif Messaadia, membre du Bureau Politique, responsable du secrétariat permanent du Comité Central du parti du F.L.N., des invités de l'Organisation, membres du Comité Central, représentants des partis et organisations syndicales amis ainsi que d'un millier de délégués venus des différentes régions de France, de Belgique, de RFA et de Suisse.

plan de la coopération franco-algérienne.

M. Abdelhamid Mehri a cependant tenu à souligner que la seule volonté politique de notre pays ne saurait suffire à résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent à notre communauté. Celle-ci doit, et dans bon nombre de cas, se prendre en charge elle-même, notamment en resserrant les rangs au sein de son organisation unique et légitime, l'Amicale des Algériens en Europe, en veillant à son unité, en dynamisant son action, en renforçant ses capacités. « La responsabilité », a conclu M. Abdelhamid Mehri, incombe pour une part au gouvernement français, pour une autre à notre gouvernement »...

Mais la communauté algérienne résidant en Europe, et plus particulièrement en France et en Belgique est pleinement responsable de son devenir. Il lui appartient, aujourd'hui plus que jamais, de faire preuve de vigilance, de dynamisme et d'efficacité.

LES DEFIS DE LA CONJONCTURE

Chaleureusement applaudi par l'assistance, M. Mohamed Cherif Messaadia a pris la parole pour exprimer tout d'abord sa satisfaction de participer à cette XI^e Assemblée générale des militants de l'AAE auxquels il a « transmis les salutations de la Direction Poli-

que de notre pays ainsi que les salutations du Secrétaire général et président de la République, le frère Chadli Bendjedid ».

Le responsable du secrétariat permanent du Comité Central, relevant qu'« il est de tradition que l'AAE tienne des assemblées pour dresser le bilan de ses activités et définir les orientations et les actions nécessaires à la prise en charge de notre communauté », a justement réaffirmé la solidarité et l'immuabilité des liens entre cette communauté algérienne en exil et notre peuple. L'illustration en a été donnée, et de façon éclatante, à l'occasion de la rencontre historique du Centre Culturel à Paris entre mille représentants de notre communauté et le président Chadli Bendjedid, accompagné du président François Mitterrand.

En clair, dans toute circonstance, il a été constaté, et vérifié, que la communauté algérienne demeure et demeurera toujours puissamment enracinée dans le moule de la Révolution du 1^{er} novembre et, comme n'a pas manqué de le dire M. Messaadia, « nous ne voulons pas être une charge pour autrui ni profiter de ses efforts. Du fait de notre histoire, de nos convictions et de nos croyances, nous ne pouvons pas cependant accepter que les relations entre pays tiennent compte uniquement

La tribune au cours de la séance inaugurale : MM. Abdelhamid Mehri, Mohamed Cherif Messaadia, Arezki Ait-Ouazzou et Abdelkrim Souici.





Chers frères, Chères sœurs,

Conformément aux statuts de l'Amicale des Algériens en Europe, nous voici réunis aujourd'hui pour tenir notre XI^e Assemblée Générale, trois ans après la X^e Assemblée Générale qui s'est déroulée en mai 1981 à Versailles.

Ces assises sont pour nous l'occasion d'apprécier les avancées réalisées par l'Algérie dans la voie du développement économique et du progrès social, la place et le rôle qu'elle joue dans l'arène internationale, de situer les problèmes que rencontre notre communauté en 1984 et d'en définir les solutions, de dresser le bilan des activités multiples et multiformes de notre Organisation et de tracer les perspectives d'action pour les trois prochaines années.

Chers frères, Chères sœurs,

Le cinquième Congrès du Parti du Front de Libération Nationale, qui est la plus haute instance des institutions nationales, vient de se tenir en décembre 1983, dans la sérénité et à son échéance statutaire. L'Amicale des Algériens en Europe qui a participé à ces assises par l'intermédiaire d'une importante délégation, a apporté aux travaux du V^e Congrès une contribution remarquable. Celle-ci prolonge l'apport de notre Organisation aux différents congrès des organisations de masse qui se sont déroulés durant les trois dernières années.

Intervenant à une année du trentième anniversaire du déclenchement de la Révolution de Novembre 1984 et placé sous la devise « Le travail et la rigueur pour garantir l'avenir », le cinquième Congrès, par son caractère large et représentatif, a été un cadre puissant de rassemblement de l'ensemble des forces vives de la Nation.



des intérêts matériels. Nous croyons que ces relations doivent avant tout répondre à l'intérêt des peuples qui sont la dignité et le respect des choix de chacun ».

Notre Direction Politique, notre gouvernement ont toujours œuvré pour une coopération objective et mutuellement bénéfique entre les peuples. Cela permet à notre pays d'exiger d'autant plus aisément le strict respect de la dignité et de la sécurité de ses ressortissants d'autant plus qu'il veille, et a toujours veillé avec sollicitude, à celui des citoyens des autres pays vivant en Algérie. Ainsi, les pays d'accueil doivent-ils assumer pleinement, et avec davantage de volonté, leur responsabilité pleine et entière dans cette période cruciale où on note une nette recrudescence du racisme, des crimes quasi impunis etc.

AUCUN COMPLEXE

Mais, et M. Messaadi n'a pas manqué de le dire avec force, c'est à notre communauté qu'il appartient au premier chef de défendre ses intérêts et d'organiser « une meilleure sauvegarde de sa sécurité ».

Plus que jamais, l'heure est à la vigilance, au renforcement maximal de l'unité, à l'approfondissement des actions. Notre communauté, face à une montée de plus en plus grande des périls (racisme, xénophobie, tentatives de division, chômage endémique, suppressions

d'emplois...) est à un moment crucial de son devenir et, pour parvenir à surpasser les défis de la conjoncture, il lui appartient de mobiliser toutes ses potentialités, d'ailleurs aussi efficaces que nombreuses. Car aucun résultat ne saurait être obtenu, dans cette

situation de crise, « sans l'organisation des rangs, le renforcement de l'Unité et de la solidarité et plus de cohérence dans la conduite de l'action ».

L'éclairage donné par M. Mohamed Cherif Messaadia quant au rassemblement des forces vives de

De gauche à droite : MM. Abdelhamid Mehri, Ferhat Lounes, M.C. Messaadia et Taleb Chaib...





Le Parti du Front de Libération Nationale a déployé, sous l'autorité clairvoyante du président Chadli Bendjedid, une activité soutenue pour la mise en œuvre des résolutions du IV^e Congrès et du Congrès extraordinaire se rapportant à l'élargissement de l'action du Parti, à l'approfondissement de la politique de développement national et aux initiatives prises pour introduire la rigueur dans la gestion.

La discussion et l'enrichissement des grands dossiers nationaux de l'agriculture, de la santé, de l'énergie, de l'information et de la culture, de l'hydraulique, de la famille et de l'habitat sont dans la droite ligne de la conception du FLN selon laquelle le travail et la rigueur sont les clés de l'avenir.

Sur la base des orientations soutenues dans le rapport moral présenté par le Secrétaire Général du Parti du Front de Libération Nationale, les résultats du V^e Congrès ont répondu aux nécessités de l'étape actuelle du développement, à savoir la relance de l'activité économique, la maîtrise de l'appareil de production et la satisfaction des besoins sociaux et culturels du peuple algérien.

Les décisions, résolutions et recommandations arrêtées par le cinquième Congrès fournissent le cadre adéquat pour dépasser les carences constatées et les résoudre avec objectivité, réalisme et responsabilité et apporter les correctifs nécessaires avec rigueur et sans faiblesse.

C'est avec un grand enthousiasme qu'a été accueillie la réélection du militant Chadli Bendjedid au poste de Secrétaire Général du Parti du Front de Libération Nationale et à la présidence de la République, par l'ensemble des citoyens, tant à travers le territoire national qu'à l'étranger, notamment au sein de notre communauté en Europe.

La Direction Politique issue du V^e Congrès a pour mission première de faire réaliser à la Révolution de nouvelles avancées dans la voie du développement économique et du progrès social.

la Nation autour du Parti et des Organisations de masse pour la concrétisation des objectifs de la Révolution apparaît en soi un exemple même de ce que peut apporter l'unité des rangs dès lors qu'elle puise sa motivation dans les véritables idéaux du 1^{er} novembre.

Les immenses acquis de notre politique nationale de développement ne sont-ils pas un exemple concret de cette volonté nationale grâce à laquelle la personnalité algérienne peut aujourd'hui résister à toutes les agressions, d'autant qu'elle ne souffre d'aucun complexe et qu'elle transcende l'amalgame entretenu autour de l'Islam, à l'étranger.

A cela, il n'y a pas de secret. « Les armes et la force [d'une communauté] résident dans son unité et son organisation. » Tout le problème est donc d'œuvrer, sans relâche, avec un sens aigu de la responsabilité, à la sauvegarde de cette unité des rangs, en abordant la difficulté avec clairvoyance.

Notre communauté mobilisée face à toutes les manœuvres et à toutes les incidences de la crise doit, au lendemain de ses assises, œuvrer au renforcement de son Organisation, en rejoignant encore plus massivement les structures et en participant totalement à tous les efforts de l'Amicale des Algériens en Europe qui entend défendre au maximum les intérêts matériels et moraux de nos travailleurs, de nos familles, de nos enfants.

Au-delà des accords entre les gouvernements algérien et français, la situation particulière suscitée par les dizaines de milliers de suppressions d'emplois frappe en premier lieu nos travailleurs, et permet à certains agitateurs professionnels, et à des aigris de tous bords, de tenter, une fois encore, de porter des coups à notre Révolution, à travers sa communauté résidant en Europe. Dans le contexte de cette XI^e Assemblée générale, l'Amicale des Algériens en Europe prend acte des exigences impératives de cette situation...

Azzedine CHABANE



Faire face à toutes les manœuvres...

Par ailleurs, dans le cadre de l'effort entrepris pour approfondir la connaissance de l'histoire de la lutte de libération nationale, le Président Chadli Bendjedid a annoncé des mesures d'élargissement et d'amnistie en faveur de certains qui, dans un moment d'égarement, ont pu porter atteinte à la Révolution Algérienne.

Intervenues après la consolidation des institutions de notre pays dont la mise en place est aujourd'hui achevée et après la tenue de V^e Congrès du F.L.N. qui marque une étape décisive dans la marche de notre révolution, ces mesures attestent que l'Algérie jouit aujourd'hui de toute la stabilité nécessaire et que notre révolution est suffisamment forte et confiante en elle-même pour envisager en toute sérénité des mesures de clémence. Pour ce qui est de la politique extérieure, le V^e Congrès a réaffirmé que l'instauration de la sécurité et de la paix réelles dans le monde exige le respect de l'indépendance et de la souveraineté des peuples, ainsi que le choix de leur système politique, économique et social. Ce qui condamne toute forme d'intervention étrangère et appelle à l'instauration, quel que soit le lieu, de la politique de bon voisinage, comme le fait notre pays dans le Maghreb arabe à l'édification duquel il œuvre avec détermination.

L'Algérie réaffirme sa foi dans les principes du non-alignement, sa solidarité aux mouvements de libération nationale, à la liberté et à l'émancipation des peuples, à la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le sionisme et le racisme.

Cela se traduit concrètement par le soutien à la lutte du peuple palestinien sous l'égide de l'OLP, son représentant légitime, à la lutte du peuple sahraoui, comme à tous les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui affrontent l'impérialisme dont l'agressivité, comme on vient de le constater au Liban et à la Grenade, ne connaît plus de bornes.

C'est ce qu'a tenu à souligner le président Chadli Bendjedid dans son rapport moral au V^e Congrès du Parti du Front de Libération Nationale, en relevant qu'un « regain d'activisme impérialiste se développe dans le monde arabe, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, assorti de velléités de quadrillage géopolitique et d'atteintes à la souveraineté des Etats et aux aspirations des peuples de ces régions. Des actions de sappe sont organisées, a-t-il ajouté, en particulier contre le mouvement des pays non-alignés, l'organisation

Allocution de clôture

Chers Frères, Chères Sœurs,

Nous voici parvenus au terme des travaux de la onzième Assemblée générale qui consacre vingt-deux années de lutte et d'efforts pour assumer la lourde charge que comporte la somme de problèmes de notre communauté.

L'action de notre Organisation a été jalonnée par plusieurs étapes caractérisées par des succès et aussi par d'innombrables difficultés que le dévouement de ses nombreux militants a permis de surmonter.

Si les objectifs assignés par notre dixième Assemblée générale ont été atteints pour l'essentiel, il nous reste, dans un contexte tout à fait nouveau, à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ceux que nous trace aujourd'hui la onzième Assemblée générale.

La haute tenue de celle-ci, par la qualité des communications et des recommandations qui ont été présentées, montre avec quelle perspicacité sont traités les problèmes complexes, nés d'une situation de tension.

C'est en profondeur que des questions d'une extrême sensibilité posées aujourd'hui à la communauté algérienne ont été étudiées avec tout le sérieux requis et l'ensemble des participants a sans aucun doute apprécié que nous ayons abordé nos problèmes sans nous départir de la sérénité qu'exigent les moments difficiles.

Chers Frères, Chères Sœurs

Pour nous permettre de poursuivre notre mission au service des nôtres avec une plus grande efficacité encore, il nous est dicté d'innover, de rénover et d'agir tous les jours ensemble, toujours unis et solidaires.

Dans cette entreprise, nous avons la solidarité de notre peuple et de ses institutions comme l'a réaffirmé avec force à cette tribune le frère Mohamed Chérif Messaadia, membre du Bureau Politique, responsable du Secrétariat Permanent du Comité Central, et comme l'ont fait les responsables nationaux qui nous ont honoré en apportant leur précieux concours au succès de ces assises. Je voudrais leur renouveler, en votre nom à tous, nos remerciements que j'adresse également à nos ambassadeurs, aux représentants des ministères et à l'ensemble du Corps consulaire dont la participation active nous a tant conforté.

Je me dois de féliciter sincèrement les militants et cadres de la région du NORD qui, en étroite coordination avec notre consulat général à Lille, ont assuré avec maîtrise l'organisation de cette assemblée générale.

J'exprime également mes remerciements chaleureux et mes salutations aux autorités municipales de la ville de LILLE qui nous ont permis de nous réunir dans ce magnifique Palais des Congrès.

Chers Frères et Chères Sœurs,

En conclusion de nos travaux, je vous demande d'engager l'ensemble de notre communauté à inscrire son action dans la dynamique des transformations qui s'opèrent au pays d'accueil, en renforçant son unité et sa solidarité et en faisant la preuve de sa capacité d'entreprendre. C'est là que réside l'œuvre d'une communauté forte, en mesure de contribuer toujours d'avantage à l'édification de notre pays seul garant de notre avenir.

Je déclare close la onzième Assemblée Générale.

de l'Unité Africaine et la Ligue Arabe, aux fins de les empêcher de remplir leur mission de défense des intérêts fondamentaux de leurs membres ». Telle est la réalité de la situation internationale actuelle que l'Algérie n'entend évidemment ni accepter, ni subir.

Chers frères, Chères sœurs,

L'objet central des assises de notre XI^e Assemblée Générale est l'examen de la situation de notre émigration et la définition des solutions à même de faire face aux multiples problèmes qu'elle rencontre dans cette période particulièrement difficile, caractérisée par l'aggravation du chômage, du racisme et de la xénophobie.

La communauté algérienne en France est évaluée à 805 355 personnes dont 63 % de jeunes de moins de 25 ans. Compte-tenu de l'arrêt de l'émigration par l'Algérie depuis 1973, des retours au pays et des décès, cette population semble se stabiliser malgré une auto-croissance alimentée par quelque 25 000 naissances par an. Cette stabilisation est observée depuis trois ans, si l'on se réfère aux statistiques officielles des pouvoirs publics français.

Mais les caractéristiques dominantes de cette communauté sont aujourd'hui son caractère familial et son rajeunissement. Par ailleurs, comment ne pas rapprocher de cette communauté ces centaines de milliers de personnes d'origine algérienne qui, pour de multiples raisons que nous connaissons, détiennent la nationalité française ?

C'est donc à une communauté forte d'environ 1 700 000 personnes que nous nous trouvons confrontés, avec pour objectif fondamental, la défense et la promotion des droits de l'ensemble de nos frères.

Chers frères, Chères sœurs,

Dans son rapport moral au V^e Congrès du F.L.N., le président Chadli Bendjedid a déclaré : « Nos enfants à l'étranger sont une partie intégrante du peuple algérien : il ne serait ni juste ni concevable que nous restions les bras croisés devant leurs problèmes et devant le comportement raciste dont ils sont l'objet ».

Après avoir rappelé que « les portes sont ouvertes à tout Algérien à l'étranger désireux de retrouver la terre de ses ancêtres », le chef de l'Etat a souligné que « le véritable problème se situe dans la réinsertion au plan économique et, concernant les enfants, aux plans social et culturel ».

Puis le président de la République a ajouté : « En fait, une situation aussi tragique ne doit pas être traitée par la morale et le discours. Elle implique une action tous azimuts et de longue haleine et nécessite une organisation rigoureuse des circuits d'échanges. Il ne suffit pas de garantir le retour sur le plan économique. Il faut encore préparer le climat en Algérie et dans les milieux de l'émigration. Il s'agit d'ouvrir les yeux des émigrés sur la réalité de leur devenir en tant qu'émigrés, et qu'ils connaissent la réalité de leur pays le jour du retour ».

Enfin, le chef de l'Etat a conclu sur ce problème en ces termes : « De toutes manières, l'Algérie est décidée à créer les conditions nécessaires pour concrétiser le retour. Il ne faut cependant pas oublier que celui-ci dépend avant tout de la décision de l'émigré lui-même. Nous ne pouvons en aucune manière l'obliger à revenir s'il a choisi de rester à l'étranger et d'opter pour une telle solution. Tout ce que nous pouvons garantir à l'émigré, c'est qu'il trouvera les portes ouvertes devant lui. Nul n'a le droit de fermer la porte du pays devant l'un de ses fils ». Ces propos du président Chadli Bendjedid sont dans la droite ligne de ceux qu'il a tenus à Paris à la communauté algérienne lors de la visite officielle qu'il a effectuée en France en novembre 1983, et au succès de laquelle l'Amicale des Algériens en Europe a apporté une importante contribution sur le plan de la mobilisation populaire.

Chers frères, Chères sœurs,

Il y a trois ans, notre X^e Assemblée Générale se tenait dans le contexte historique de la victoire de la gauche en France qui avait suscité alors de grands espoirs au sein des différentes communautés immigrées, compte tenu des promesses qui avaient été faites durant deux décennies.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que toutes les organisations syndicales et politiques de gauche sont représentées, à la séance d'ouverture des travaux de notre X^e Assemblée Générale, par d'importantes délégations au sein desquelles figurent de futurs membres du gouvernement de l'Union de la Gauche.

Le climat de dialogue et de concertation qui s'établit va de pair avec une nette amélioration des rapports algéro-français. Sur le plan économique, comme sur le plan culturel, plusieurs accords sont signés et cette relance de la coopération s'étend même au domaine politique où de nombreux points de convergence favorisent le rapprochement entre l'Algérie et la France.

Il reste cependant que la dimension humaine au problème de l'émigration et sa complexité ne peuvent être résolus par des discours ou des mesures ponctuelles.

L'Amicale des Algériens en Europe, tout en approuvant la reconnaissance du droit d'association pour les étrangers, l'abrogation des lois Barre-Bonnet-Stolér et leur remplacement par une législation moins contraignante ou la régulation de la situation des clandestins, considère que les problèmes fondamentaux de l'émigration ne sont pas pris en charge.

En ce qui concerne l'opération régularisation des clandestins, il est utile de rappeler que 13 000 ressortissants algériens seulement ont été dénombrés sur plus de 150 000 régularisés. Et l'on ne peut s'empêcher de rapprocher ce chiffre de celui des Algériens qui sont refoulés entre mai et novembre 1982 : plus de 20 000 citoyens de tous âges et de toutes conditions refoulés injustement et sans ménagement à leur arrivée en France.

La rencontre entre les Présidents Chadli Bendjedid et François Mitterrand en Décembre 1982 met un terme à ces pratiques, mais n'empêche pas la situation générale de notre communauté de se dégrader aux plans de la sécurité, de l'emploi et du logement.

Avec la campagne pour les élections municipales de mars 1983 et les grèves des O.S. dans l'industrie automobile de la région parisienne, on assiste à une montée du racisme et de la xénophobie qui prend des proportions alarmantes, puisqu'une vingtaine d'Algériens seront assassinés et, pour la première fois, même les enfants ne seront pas épargnés.

Par ailleurs, malgré les engagements qui ont été pris et les promesses qui ont été faites, la communauté algérienne reste exclue du champ social et culturel du pays d'accueil et aucune perspective d'insertion ou de promotion n'est offerte au travailleur algérien et à sa famille. Les conditions de travail et de séjour, loin de s'améliorer, connaissent au contraire une aggravation. Ainsi, s'agissant du logement, des milliers de familles algériennes sont mal logées et l'on constate que les municipalités refusent de les accueillir dans les H.L.M.

Au niveau de la scolarité des enfants, le taux d'échecs est considérable : neuf élèves sur dix en primaire n'atteindront jamais la classe de terminale.

S'agissant des jeunes de la seconde génération, la situation atteint un seuil critique : le chômage, l'absence de formation professionnelle, la déqualification, la marginalisation, le sentiment qu'ils ont d'être exclus de la société ne leur laissent d'autre issue que des comportements asociaux, comme cela a été le cas dans la région lyonnaise.

En matière d'emploi, la crise économique et le chômage frappent d'abord les immigrés, et les maghrébins tout particulièrement. Sur le plan culturel, aucun projet cohérent n'est avancé pour développer la culture d'origine et l'accès aux grands médias comme la télévision demeure insignifiant, malgré les recommandations du rapport Gaspard.

A la fin du mois d'août, le gouvernement français annonce une série de mesures à caractère social et culturel en faveur de l'immigration : résorption des cités de transit, réforme du statut des foyers de travailleurs, renforcement de la lutte contre le racisme, développement de l'action culturelle et socio-éducative. Mais, dans le même temps, les autorités françaises arrêtent de nouvelles mesures de contrôle des clandestins

qui laissent la porte ouverte aux abus et à l'arbitraire qui s'expriment à l'encontre des travailleurs régulièrement établis.

Quant à la réforme du Fonds d'Action Sociale (FAS), ses nouvelles structures sont progressivement mises en place. Pour la première fois, les représentants des immigrés — dont ceux de l'Amicale des Algériens en Europe — sont membres du Conseil d'Administration au niveau central et au niveau des conseils de région.

Les fonds de cet organisme, qui, rappelons-le, sont alimentés par les prestations différées des immigrés, vont-ils enfin être effectivement utilisés pour la promotion sociale et culturelle des travailleurs immigrés ?

Le 3 décembre dernier, s'achevait à Paris, la marche pour l'égalité et contre le racisme à l'initiative des jeunes immigrés des Minguettes. Cette manifestation qui a débuté à Marseille le 3 octobre, et à laquelle l'Amicale des Algériens en Europe a apporté son soutien, a réuni 100 000 personnes. Elle a revêtu une ampleur et une signification qui donnent la mesure des problèmes de l'immigration et de son droit à l'existence. Ce droit doit être le même pour tous, sans distinction de race ou d'origine.

C'est le sens de la lutte que nous menons.

Chers frères, Chères sœurs,

Notre XI^e Assemblée Générale, doit procéder à une évaluation des résultats des efforts déployés dans la mise en œuvre des décisions et recommandations arrêtées par la X^e Assemblée Générale. Nous assistons en effet aux prémices du changement recherché par la rénovation de notre Amicale qui, progressivement, mûrit, assoie sa crédibilité, s'implante au sein de notre communauté et s'impose à son environnement. Toute son action a été conçue, engagée et développée en vue de la prise en charge des problèmes de la communauté algérienne en Europe, par le renforcement des structures, la dynamisation des instances et l'élargissement de la base ; l'approfondissement du processus de démocratisation et de formation des cadres ; l'animation et le contrôle des instances ; l'information et la présence sur le terrain ; l'animation culturelle et l'enseignement de la langue nationale.

Cette action s'est traduite par une refonte des structures de notre organisation et un nouveau découpage géographique pour un meilleur équilibre, une meilleure coordination et une véritable complémentarité des actions ; par la mise en place de manière démocratique des différentes instances définies par les statuts et le règlement intérieur ; par la moralisation de la gestion grâce à un contrôle permanent, l'amélioration de la situation de l'encadrement de notre organisation et un assainissement orienté vers un renouvellement qualitatif du personnel qui bénéficie dorénavant d'une action de formation et d'éducation à travers les séminaires organisés à l'intention des militants.

Ce qui ressort de cette refonte, c'est l'esprit nouveau qui anime le fonctionnement de l'Amicale des Algériens en Europe, lui permettant un plus grand rayonnement au sein de notre communauté et une progression quantitative et qualitative dans les différents domaines de ses activités.

Le nombre des adhérents et militants de notre Organisation est passé de 26 594 en 1979, à 36 870 en 1982 et 45 858 au 31 décembre 1983. C'est là la preuve que l'Amicale des Algériens en Europe peut accroître le rayonnement dès lors qu'elle s'impose, grâce à une analyse responsable, les règles d'une organisation rationnelle, des principes justes et clairs et une solidarité sans faille au sein de notre communauté.

Aussi, il est indispensable de redoubler d'efforts pour consolider et dynamiser en priorité les structures de base, dont la mobilisation doit rendre irrévocable le mouvement que nous avons engagé pour faire face aux multiples problèmes de notre communauté.

Notre action dans le monde du travail prend une importance grandissante. Compte tenu des retombées de la crise économique, des menaces qui pèsent sur le marché de l'emploi et de la vulnérabilité des nôtres dans ce domaine, notre action est appelée à se développer contre les licenciements et pour la défense des droits sociaux acquis des travailleurs algériens.

Nos commissions syndicales, là où elles sont constituées, ont entrepris un certain nombre d'activités et d'initiatives, soit dans le cadre de l'Amicale, soit dans des interventions communes avec la C.G.T., la C.F.D.T. et la F.E.N.

Ces activités doivent être enrichies, notamment en matière de formation et d'information. Il est nécessaire de les multiplier et de les approfondir au sein de nos structures pour que ce secteur se développe davantage afin de contribuer au renforcement de l'Amicale.

Pour ce qui est de la jeunesse, elle est la somme de difficultés d'une telle multiplicité et d'une telle complexité qu'il est difficile d'imaginer une solution sans l'intervention conjuguée de l'Organisation et des jeunes eux-mêmes.

En application des recommandations de notre X^e Assemblée Générale et dans le cadre de la rénovation, des efforts louables ont rendu possible une percée relative des jeunes dans toutes les instances. Bien que timides, ces résultats ont amené un nombre croissant de jeunes compatriotes à s'intégrer à nos instances, à s'initier aux responsabilités et à prendre part aux activités générales de l'Organisation.

Dans le cadre du programme d'animation, on enregistre une activité permanente au sein de groupes qui se multiplient dans divers domaines tels l'animation théâtrale, le chant et les danses populaires. Ces groupes se produisent à l'occasion des commémorations et fêtes nationales ou religieuses et participent à des manifestations culturelles organisées par des municipalités ou des associations amies.

L'animation sportive est, sans conteste, le volet le plus motivant qui rassemble un grand nombre de participants. Les équipes sportives se multiplient et se diversifient, allant du foot-ball aux arts martiaux en passant par la boxe et les disciplines mineures comme le hand-ball et le basket-ball où les jeunes filles commencent à s'intégrer.

Aussi, les besoins se font croissants dans des domaines divers, comme l'enseignement, l'animation culturelle et sportive dans le cadre de la préservation de l'identité culturelle.

Cette identité culturelle trouve d'abord et avant tout son expression dans la cellule familiale. Creuset de l'éducation, de l'apprentissage de la solidarité, de l'acquisition des valeurs morales et de la conservation des traditions nationales, la famille est le premier et le dernier rempart qui permet de préserver l'intégrité de ses membres, notamment contre les dangers d'acculturation et les risques de délinquance.

Les agressions multiformes qui portent atteinte à la cohésion de la famille, les sollicitations et les interventions pernicieuses qui mettent en danger moral les enfants et les adolescents et les conflits d'identité culturelle se conjuguent pour engendrer l'effritement de la cellule familiale.

La complexité des problèmes dans ce domaine nécessite une action approfondie en vue d'amener les femmes à prendre conscience de leurs responsabilités dans le sens de l'intérêt des familles et en définitif des intérêts fondamentaux de la communauté.

Dans le cadre de la confiance qui se restaure grâce à l'assainissement et à la moralisation de notre Organisation, il faut rechercher les voies et moyens susceptibles de surmonter les obstacles qui sont censés entraver l'action en direction des femmes. C'est ce qui a été en partie réalisé puisque l'on enregistre une légère progression de l'effectif féminin et un effort de participation des femmes aux activités de l'Amicale. Celles-ci se situent généralement dans le domaine des interventions à caractère social. Toutefois, pour les militantes les plus disponibles, on observe leur participation à des réunions ou assemblées d'information intéressant la vie de la communauté ou lors de débats politiques à caractère national. Il importe donc de continuer dans cette voie, car le rôle primordial que joue la femme dans la préservation de l'identité culturelle n'est plus à démontrer.





Chers frères, Chères sœurs,
Lors de la tenue des assises de la X^e Assemblée Générale, notre Organisation a inscrit au premier plan de ses priorités, l'intégration officielle de l'enseignement de la langue nationale dans les écoles françaises par la concrétisation d'un accord bilatéral et l'ouverture à Paris d'un Centre Culturel.

Les engagements pris envers notre communauté à cette occasion trouvent, aujourd'hui, leur pleine signification, permettant à nos ressortissants de juger

de la capacité de notre pays à tenir ses promesses pour assurer la défense de leurs intérêts.

La langue nationale est désormais considérée comme une matière à part entière dont l'enseignement se trouve valorisé et pris en compte sur le plan des résultats scolaires. Quant au Centre Culturel, qui a été inauguré par le Président Chadli Bendjedid lui-même, il marque un événement important dans la vie culturelle de notre communauté et augure un avenir prometteur pour la promotion de la culture nationale.

Actuellement, la situation de l'enseignement intégré se présente de la manière suivante :

- 841 écoles accueillent l'enseignement de la langue nationale.
- Sur 39 000 élèves inscrits, 35 245 fréquentent assidûment les cours de langue arabe organisés à leur intention.

En attendant les mesures dans le sens d'une totale intégration de notre enseignement là où les conditions le permettent, des cours extra-scolaires continuent d'être organisés avec les difficultés que l'on connaît.

Néanmoins, l'année 1983 aura marqué dans ce domaine un recul significatif des effectifs en élèves au profit de l'enseignement intégré. Cette inversion des flux attendue et souhaitée depuis longtemps devrait se confirmer dans les années à venir, à la condition qu'aucune mesure administrative contraignante ne vienne interrompre le processus de généralisation de l'enseignement de la langue nationale.

Les activités d'animation culturelle ont vu la consolidation et le développement de notre action dont le rôle favorisant n'est plus à démontrer dans l'enracinement culturel de nos jeunes et la préservation de leur identité. Conçues à l'origine comme des activités d'éveil pour sensibiliser nos jeunes à leur culture, elles tendent de plus en plus à s'affirmer comme un médiateur entre les différentes générations et un moyen de cohésion de la communauté nationale installée à l'étranger.

Elles prennent désormais une large place dans le programme global d'action éducative et culturelle de notre Organisation qui s'appuie sur des éléments essentiels :

- la formation d'un nombre important d'animatrices et d'animateurs issus de notre émigration.

- l'ouverture de centres d'animation dans les localités à forte concentration algérienne en axant nos efforts sur l'occupation des locaux scolaires, de préférence, là où un enseignement de langue nationale est dispensé.

Les activités d'animation culturelle se déroulent aujourd'hui dans 82 centres au profit de 3 019 élèves. L'évolution qualitative de ces activités a contribué à l'émergence de nombreux groupes d'animation dont les prestations à l'occasion des manifestations culturelles organisées soit en pays d'accueil soit en Algérie ont contribué à susciter au sein de notre communauté un intérêt grandissant pour l'œuvre entreprise dans ce domaine par notre Organisation.

Par ailleurs, les activités à caractère culturel organisées au profit des adultes ont été aussi multiples que variées. Colloques, séminaires, réunions, conférences, projections cinématographiques, galas, semaines culturelles, expositions ont réuni un nombreux public dans plusieurs villes de France. Des causeries religieuses ont également été organisées à l'occasion des mois de Ramadhan. Quant au Centre Culturel qui a été inauguré le 8 novembre 1983 par le Président Chadli Bendjedid lors de la visite officielle qu'il a effectuée en France, par la nature des activités qu'il propose, il se veut le lieu privilégié de diffusion et de rayonnement de la culture nationale, en même temps qu'il s'assigne comme objectif de servir de lieu de création, de rayonnement et d'impulsion d'un vaste mouvement qui devrait gagner les autres grandes villes du pays d'accueil.

Nul ne doit en effet ignorer le rôle capital que joue la culture dans la connaissance des civilisations et le rapprochement des peuples. Nous avons conscience que le Centre Culturel, grâce aux nombreux publics qu'il ambitionne de sensibiliser, doit être à la base de rapports nouveaux entre notre communauté et la société française, et participer à la consolidation des relations déjà établies avec de nombreux partenaires.

Chers frères, Chères sœurs,

Le programme d'action de la X^e Assemblée Générale nous fixait pour tâche de poursuivre les initiatives aux côtés des organisations démocratiques afin d'obtenir l'abrogation des mesures répressives prises avant l'arrivée de la gauche au pouvoir, de mettre fin aux refoulements et aux expulsions des jeunes.

Dès la constitution du premier gouvernement de l'union de la gauche, des consultations sont engagées et des démarches officielles sont entreprises auprès du Ministère de la Solidarité et du Secrétariat d'Etat chargé des Immigrés.

Pour la première fois, l'Amicale des Algériens en Europe qui est reconnue officiellement en tant qu'association, discute avec le gouvernement français et expose la situation et les problèmes de notre communauté. Parmi les questions les plus préoccupantes qui font l'objet des entretiens, il y a :

- les difficultés des opérations de renouvellement des cartes de séjour.
- le problème de la sécurité.
- la formation professionnelle.

- la réforme du F.A.S.
- le problème du logement et des foyers de la SONACOTRA.
- l'enseignement de la langue nationale.
- le droit à l'information.

Avec les organisations et les partis de la majorité, des rencontres au plus haut niveau sont organisées à notre initiative. Elles nous ont permis, non seulement d'aborder les problèmes qui concernent les conditions de vie et de travail de notre communauté, mais également de poser à nos partenaires le problème de la mise en œuvre d'une véritable politique de l'immigration.

Celle-ci implique que l'on mette fin à l'isolement et à la marginalisation des familles immigrées, que l'on prenne en compte les aspirations des travailleurs à la promotion sociale et à l'épanouissement culturel et que l'on permette à la jeunesse de bénéficier de l'égalité des chances au même titre que la jeunesse du pays d'accueil.

C'est cette politique que l'Amicale des Algériens en Europe va s'efforcer de faire prévaloir au cours des rencontres qui ont lieu régulièrement avec les dirigeants des centrales syndicales C.G.T., C.F.D.T., F.E.N. et des partis politiques de la majorité P.S. et P.C.F.

Dans le cadre des efforts déployés par notre Organisation pour favoriser le rapprochement entre notre communauté et la population du pays d'accueil, il convient de rappeler que les actions et les initiatives sont nombreuses et diversifiées :

- relations étroites et suivies avec les unions locales des syndicats pour tout ce qui a trait aux problé-

mes d'emploi, de formation et d'une manière générale, tout ce qui concerne la défense des intérêts et des droits des travailleurs dans les entreprises.

— Avec les fédérations départementales du P.S. et du P.C.F., un dialogue suivi est établi.

Il se concrétise par des manifestations culturelles ou des actions communes, en particulier dans la lutte contre le racisme.

Certaines de ces activités ont une portée beaucoup plus large et contribuent au développement de la coopération entre l'Algérie et la France.

Il nous faut relever par ailleurs l'ouverture qui est faite en direction de cette partie de la population française d'origine algérienne, forte de plusieurs centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui reste, malgré le poids de l'histoire et les erreurs du passé, attachée à notre pays, à ses valeurs et en particulier à la foi islamique.

Pour répondre à son attente et à ses appels, mais aussi pour la soustraire aux influences et aux manifestations d'éléments ou de groupes hostiles à l'Algérie, nous engageons désormais en direction de cette population une action visant à sauvegarder sa personnalité et son identité culturelle.

Il nous faut également signaler qu'en Septembre 1982, la situation de la Mosquée de Paris est enfin clarifiée après une spoliation qui a duré vingt-six ans. Résultat d'une longue action juridique et diplomatique à laquelle notre Organisation a longuement contribué, cet évé-

nement suscite une satisfaction légitime et une fierté chez nos compatriotes. Il provoque en revanche de nombreuses convoitises dans certains milieux hostiles à notre pays ainsi qu'une violente campagne de presse anti-algérienne. L'Amicale des Algériens en Europe est amenée à réagir et à apporter les explications et les mises au point nécessaires tant aux organes de presse qu'aux organisations politiques et à diverses associations de français d'origine algérienne.

Notre Organisation ne cesse d'apporter toute sa contribution à ce haut lieu de la religion musulmane en France, pour lui permettre de retrouver son rayonnement et d'accomplir sa mission spirituelle et culturelle.

C'est également en 1982 et encore récemment que l'Amicale des Algériens en Europe se mobilise pour mettre un terme à l'entreprise de déstabilisation menée contre notre pays par des individus sans scrupules avec à leur tête cet aventurier aigri et ambitieux dont l'Algérie a eu à souffrir dans les premières années de l'Indépendance et qui, avec la complicité de certains cercles en France, espérait rallier à sa mauvaise cause une partie de notre communauté.

Chers frères, Chères sœurs,

Notre X^e Assemblée Générale avait recommandé le maintien d'une communication permanente avec notre émigration. C'est ainsi que nous avons fait passer en 1982 notre journal de la périodicité bimensuelle à la périodicité hebdomadaire.

La « Semaine de l'Emigration » est parue avec une extrême régularité, assurant ainsi sa fonction de sensibilisation de notre émigration à la vie de notre organisation et à la politique de notre pays. Nous avons par ailleurs, lancé le périodique en langue arabe « El Jawab » en direction de ceux de nos frères qui maîtrisent la langue nationale.

L'action d'information trouve également son prolongement dans les nombreux meetings et réunions qui ont été tenus, ainsi que de multiples déclarations et tracts de notre organisation, à l'occasion d'échéances nationales ou d'événements concernant notre communauté.

Pour ce qui est de l'action sociale, l'Amicale des Algériens en Europe agit principalement dans les trois directions suivantes :

- l'assistance juridique.
- l'amélioration des conditions d'habitat.
- l'organisation des colonies de vacances.

Notre service juridique, qui fait appel à des juristes spécialisés, a eu à traiter des milliers de dossiers de nos travailleurs et de leurs familles portant sur des litiges et des contentieux, avec la sécurité sociale ou avec leurs employeurs. Cette assistance juridique est très appréciée des nôtres et il serait souhaitable qu'elle connaisse encore une plus grande ampleur.





Nous voilà réunis pour évaluer les résultats de trois années de travail, de mobilisation, d'efforts et de suivi pour rénover et adapter nos structures aux situations de notre émigration en vue de mieux répondre aux préoccupations de notre communauté résidant en Europe, compte-tenu des données démographiques, socio-culturelles et socio-économiques.

Ce sont les mutations intervenues ou prévisibles qui ont incité l'Amicale des Algériens en Europe à se pencher sur l'étude et l'analyse de la situation de son Organisation, entre les assises de la IX^e et de la X^e Assemblée Générale.

BREF RAPPEL DE LA SITUATION PASSEE :

L'Organisation, qui comptait un effectif de 26 594 membres, était constituée de dix (10) délégations régionales, à savoir : Paris, Lyon, Marseille, Roubaix, Rouen, Nancy, Dijon, Orléans, Bordeaux et la Belgique.

Pour les dix régions, il y avait 130 sections de déclarées, dont une bonne partie avait une existence plutôt théorique. Leur instance se limitait à un responsable de section dont la mission principale était de « placer les cartes ».

Chaque région avait à sa tête un délégué régional chargé de « diriger » les activités d'un bureau qui fait office de comité, dont le nombre des membres variait d'une région à l'autre et dont les attributions n'étaient ni définies ni délimitées.

Cet état expliquait, en partie, les nombreuses difficultés et les lacunes relevées dans plusieurs domaines. Il s'agissait essentiellement de :

— l'inadaptation de l'Organisation existante à l'implantation de notre communauté vivant en Europe,

— le manque d'ouverture des structures, dont la rigidité n'avait pas permis une diversification suffisante de leurs activités, condition essentielle d'un élargissement de leurs capacités d'accueil,

— l'inadaptation des structures aux problèmes socio-démographiques et socio-culturels engendrés surtout par la forte éclosion d'une population de jeunes,

— l'absence de cadre juridique légal et de textes réglementaires de l'Organisation,

— les difficiles relations de travail et de collabora-

tion de l'émigration face à diverses agitations de courants antagonistes, n'a pas été réellement structurée à la base.

Ceci expliquerait l'absence d'attraction et de rayonnement, la faiblesse des effectifs, la réduction ou la stabilisation du champ d'action et l'influence relative de l'Organisation sur la communauté algérienne, cela traduit le fait que notre communauté n'a pas été suffisamment informée, organisée et mobilisée.

La situation prévalant faisait qu'il était impossible de vouloir persister dans cette voie et qu'il fallait envisager avec courage et sérénité la rénovation des structures de l'Amicale. Il apparaissait clairement et nettement que sans l'intervention de changements immédiats, l'Organisation serait non seulement dépassée mais vouée fatalement au déperissement.

Ces considérations rendaient nécessaire un réexamen et une étude nouvelle de la situation existante de l'ensemble des circonscriptions régionales, afin de permettre à l'Organisation de jouer pleinement son rôle et de remplir efficacement les missions qui lui sont dévolues en se rapprochant davantage de notre communauté vivant en Europe, dont elle a la charge, dans le but, d'une part, de défendre ses intérêts matériels et moraux, et, d'autre part, de pouvoir répondre à ses besoins et à ses préoccupations.

Pour ce faire, il était primordial de réfléchir et d'agir en vue du rassemblement de toutes les composantes de



La rénovation des structures de l'AAE a été programmée lors de la X^e A.G. ; assemblée à laquelle participait M. Mohamed Chérif Messaadia

— l'inégale répartition des membres de notre communauté à travers le territoire du pays d'accueil, qui dans certaines régions se trouvaient concentrés et dans d'autres, éparpillés ou isolés,

— la faible mobilisation de la communauté algérienne et l'inaptitude à comprendre et à analyser les situations,

tion entre nos représentations consulaires et l'Organisation.

De cette série de constats se révélait, au grand jour, une situation générale démontrant que l'Amicale des Algériens en Europe, héritière de certaines structures progressivement transformées au gré des circonstances avec pour seul souci de préserver l'unité et la cohésion

elle a la charge, dans le but, d'une part, de défendre ses intérêts matériels et moraux, et, d'autre part, de pouvoir répondre à ses besoins et à ses préoccupations.

Pour ce faire, il était primordial de réfléchir et d'agir en vue du rassemblement de toutes les composantes de

(suite et fin du rapport moral)

Le deuxième volet de l'action sociale de notre Organisation concerne l'amélioration des conditions de logement qui sont d'autant plus scandaleuses que les travailleurs immigrés financent des projets qui ne se réalisent jamais. Ainsi, sont-ils condamnés à vivre pour la plupart dans des cités de transit, des bidonvilles et des foyers insalubres, malgré les quelques progrès qui ont été apportés depuis deux ans.

Ainsi, en est-il des foyers de la SONACOTRA qui offrent désormais de meilleures conditions de séjour aux résidents.

Pour ce qui concerne les colonies de vacances en faveur des enfants de nos travailleurs, il nous faut signaler l'effort fait par notre pays qui a fait passer le nombre des bénéficiaires de 900 en 1981 à 1 500 en 1983, encadrés depuis cette année par 60 moniteurs issus de l'émigration.

Ce sont donc des milliers de jeunes algériens qui, à travers les colonies de vacances, le volontariat et les circuits « connaissance de l'Algérie » ont pu bénéficier d'un séjour enrichissant au pays.

Nous avons entrepris par ailleurs de rétablir dans leurs droits à la fois patriotique et social des milliers de militants et de cadres de l'ancienne Fédération FLN de France, accroissant par là même la crédibilité et l'efficacité de notre Organisation, en rendant justice à tous ceux qui ont œuvré pour la libération du pays.

Chers frères, Chères sœurs,

S'il appartient certes à notre XI^e Assemblée Générale de définir ici même le programme d'action de l'Amicale des Algériens en Europe pour les trois prochaines années, on peut toutefois, dans ce rapport bilan définir les grands axes de l'action future de notre Organisation.

Ainsi, nous devons travailler sans relâche à préserver et à renforcer l'unité et la cohésion de notre communauté, que des aventuriers et des démagogues que nous ne connaissons que trop, cherchent à diviser en usant du dénigrement et du mensonge sur la situation réelle de notre pays et à l'encontre des meilleurs de nos dirigeants.

L'unité et la cohésion de notre communauté est étroitement tributaire de l'élargissement constant de la base de notre Organisation et d'une action résolue en direction de la jeunesse. Pour ce faire, nous devons nous mettre encore davantage à l'écoute et au service de notre communauté.

Il s'agit d'œuvrer en vue d'étendre l'enseignement de la langue nationale, de développer l'animation culturelle, les activités sportives et l'organisation de voyages en Algérie. Il nous faut, par ailleurs, à l'instar de ce que nous avons fait à Paris, réaliser des centres culturels au niveau des régions, comme nous devons redoubler d'efforts auprès des autorités compétentes en vue de la création d'un foyer de l'étudiant algérien.

Il nous faut également œuvrer pour disposer d'une assistante sociale au niveau de chaque circonscription consulaire et terminer enfin l'opération concernant les attestations communales et les dossiers de pension de ceux de nos frères qui ont participé à la lutte de libération nationale.

Il est en outre, un point que le Président Chadli Bendjedid lui-même a soulevé lors du V^e Congrès du Parti, à savoir, la question de la réinsertion et, d'une manière générale, celui de l'accueil de nos ressortissants en Algérie même.

Le Président de la République en a parlé en ces termes : « les émigrés sont choqués par des attitudes ou des comportements qu'ils constatent lors de leur retour ou de leurs vacances. Ces impressions détachées de leur contexte et des circonstances où elles sont nées, sont rapportées et amplifiées. Elles contribuent à augmenter le désarroi et à affaiblir l'effet du discours politique et national qui est adressé aux émigrés par l'intermédiaire des organismes algériens chargés de leur sensibilisation et des contacts avec eux ».

Nous renouvelons donc notre appel aux instances nationales concernées afin qu'elles contribuent de manière constante à l'amélioration de l'accueil de nos frères de retour ou en vacances au pays.

Chers frères, Chères sœurs,

Comme vous avez pu le constater à travers ce rapport bilan, notre Organisation a accompli des progrès substantiels depuis la X^e Assemblée Générale et a réalisé l'essentiel du programme d'action tracé il y a trois ans.

Ayant surmonté en grande partie les difficultés et les faiblesses du passé, nous devons aujourd'hui regarder résolument vers l'avenir, c'est-à-dire principalement en direction de notre jeunesse, qui est la composante dominante de notre communauté, et qui le sera encore davantage dans le futur.

C'est par notre capacité à répondre aux besoins de notre communauté et à prendre en charge son présent et son devenir que passe l'influence, l'efficacité et le rayonnement de l'Amicale des Algériens en Europe.

Redoublons donc d'engagements et d'efforts en vue d'atteindre cet objectif d'intérêt national, tel qu'il ressort dans la résolution du V^e Congrès du Front de Libération Nationale qui recommande à la Direction Politique « de définir une politique globale afin de faire face aux problèmes des Algériens résidant à l'étranger, dans le sens de la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux et en conformité avec l'intérêt supérieur de la nation ».

« Cette politique, ajoute, la Résolution, doit être définie sur la base de l'encouragement de cette catégorie de citoyens au retour afin de participer à la bataille de la construction ; de la simplification des mesures concernant ce retour ; de la nécessité de lui garantir la sécurité, la dignité et des conditions de séjour adéquates ; de la protection de leur identité culturelle ».



la communauté algérienne, à savoir, les travailleurs, les jeunes, les femmes et les commerçants pour les organiser et les faire activer au sein des structures de l'Amicale.

C'est ainsi que la X^e Assemblée Générale de l'Amicale, tenue les 30 et 31 Mai 1981 à Versailles avait adopté des recommandations portant notamment sur l'adaptation des structures et avait conclu à la nécessité d'une véritable rénovation de l'Amicale des Algériens en Europe.

Cette rénovation devait se traduire par :

- l'adaptation des structures à l'implantation de la communauté algérienne vivant en Europe,
- une ouverture plus large en direction de notre communauté et particulièrement de la jeunesse représentant un potentiel considérable et posant des problèmes spécifiques dont la prise en charge nécessite de grands efforts et des moyens accrus,
- la mise en œuvre d'une politique de formation et de promotion de cadres,
- l'approfondissement du processus de démocratisation à tous les niveaux.

En somme, il s'agissait de déployer les efforts nécessaires pour rendre l'Organisation plus crédible, pour adapter ses structures de façon à les rendre plus proches de notre communauté afin de pouvoir prendre en charge tous ses problèmes.

Ces recommandations répondaient essentiellement à la nécessité de mettre l'Amicale en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités dans la réalisation des objectifs fixés par la Direction Politique qui n'a cessé de faire de notre communauté vivant en Europe, partie intégrante de la nation, l'une de ses préoccupations majeures.

Par ailleurs, les changements politiques importants intervenus en France après le 10 Mai 1981, concernant particulièrement les immigrés, semblaient créer des conditions favorables à la mise en œuvre d'une action d'envergure répondant à toutes les préoccupations de la communauté algérienne vivant en Europe exprimées par la X^e Assemblée Générale.

Ces changements imposaient aussi à l'Amicale, d'une part, de se conformer d'une manière générale aux lois du pays d'accueil, et, d'autre part, d'intensifier son action, d'améliorer ses méthodes d'organisation afin d'occuper réellement le terrain pour préserver l'unité et la cohésion de notre communauté émigrée, suite à l'instauration du régime de la liberté d'association.

ACTION DE CONCERTATION ET DE PRÉPARATION DES TEXTES DE LA REFORME :

La mise en application des recommandations de la X^e Assemblée Générale relatives à la refonte et à l'adaptation des structures, a nécessité une très large concertation à travers les dix délégations régionales et les circonscriptions consulaires.

Cette concertation s'inscrit, en conséquence, dans le cadre d'une action d'information annonçant les diverses dispositions organiques.

Il s'agissait de soumettre aux cadres les grandes lignes du projet émanant de la Direction et, relatif à la refonte des structures de l'Amicale.

Le projet était inspiré, à la fois, par le nouveau cadre juridique des associations étrangères en France, la montée subite de la démographie des jeunes de la deuxième génération, et surtout par les résolutions de la X^e Assemblée Générale.

Il s'agissait aussi de consolider les relations de coordination avec nos consulats dans un esprit de franche collaboration et de participation de plus en plus importante.

Les opérations d'information et d'explication ont été entreprises en adoptant la méthode du dialogue direct et franc avec les membres de l'Organisation se trouvant à tous les niveaux en vue d'engager les esprits sur la voie du changement longtemps attendu par notre émigration.

Le travail consistait, en fait, à expliquer le projet de refonte dans le cadre des responsabilités qui incombent solidairement à tous les membres de

l'Organisation. En retour, il devait permettre d'enregistrer les avis formulés.

Dans l'ensemble, le travail d'explication et de concertation n'avait pas été perçu de la même manière par tous en raison du caractère varié de la subjectivité des uns et des autres. Cependant, cette entreprise de rénovation ne pouvait paraître que salutaire pour l'Organisation et la communauté algérienne émigrée. Les discussions organisées, à cet effet, ont porté sur des thèmes et des sujets à la fois importants et variés.

Au plan juridique, l'attention a été attirée sur les dangers que représente le nouveau régime de la « libre association ». Celui-ci favorise l'esprit de compétition, crée des rivalités et des antagonismes au sein des communautés étrangères, dont nous sommes l'une des plus importantes.

Cette liberté conflictuelle, créatrice de diversion, active en même temps, le danger de l'assimilation de nos jeunes.

Par la même occasion, ont été développées les grandes lignes du projet de statut de l'organisation, de son fondement, de sa portée et de ses limites d'action.

Au plan organique, il s'agissait d'insister sur le respect formel des statuts et sur l'obligation de mettre en application les résolutions de la X^e Assemblée Générale, de commenter le sens de l'adaptation des structures et d'expliquer la conception d'un nouveau découpage basé sur les circonscriptions consulaires.

Dans le but de lever toute équivoque, la coordination entre les Consuls d'Algérie et les cadres de l'Organisation, qui seraient leurs homologues dans l'articulation des structures envisagées, a été expliquée par la Complémentarité de responsabilité face aux problèmes de notre communauté. Mais, en agissant chacun dans son domaine, conformément à la règle de bonne coordination et dans l'intérêt national. Donc, en s'informant régulièrement, en s'entraïdant et en conjuguant leurs actions.

Pour préserver l'unité, la cohésion et la solidarité de notre communauté, il a été recommandé de faire preuve de vigilance, de mener une intense activité d'information auprès de toutes les catégories sociales de notre émigration, en ayant à l'esprit que « la nature à horreur du vide » et que toute zone aujourd'hui inoccupée est une zone de conflits potentielle et une source de menaces permanentes.

Au plan politique, il s'agissait d'expliquer les implications d'une politique de réinsertion familiale et individuelle, et la nécessité de combattre toute action politique portant atteinte à notre pays.

Par la même occasion, a été réitérée la lutte pour la sauvegarde de la personnalité de notre jeunesse et de notre communauté par le biais d'une politique culturelle nationale et d'information adaptée.

Au plan social, il a été question de prévoir un meilleur encadrement de la famille et de l'enfance à travers le renforcement des représentations de l'Organisation au niveau des circonscriptions organiques.

Parallèlement, la situation sociale de l'encadrement a fait l'objet d'une franche discussion apaisant les inquiétudes.

Enfin, une politique de formation et de promotion des cadres a été retenue comme l'un des facteurs déterminant de la réussite de notre entreprise de rénovation, qui dépend de la dimension des hommes appelés à la matérialiser.

Il est inévitable que ces changements devaient entraîner des bouleversements de nature à engendrer progressivement de profondes mutations.

Graduellement, la discussion devait aborder la structure organique de l'Association et sa composition humaine. Comme on le sait, de par sa vocation à la fois technique et politique, la fonction exige des responsables, une certaine présence au niveau des médias, des relations publiques et sur la scène publique et politique de l'émigration. Elle implique des qualités morales et intellectuelles répondant aux exigences de la situation.

Aussi, il paraissait évident qu'un responsable qui ne peut imaginer un plan d'action, arbitrer un conflit, diriger un travail sans douter de ses capacités, devait au moins savoir se remettre en question.

Tout au long de cette action de concertation, il a été pris le soin de veiller constamment à maintenir avec l'ensemble de l'encadrement des rapports confiants ne laissant planer aucune ambiguïté sur la volonté commune du changement et sur les intentions responsables de l'Organisation de mener à bien l'entreprise de rénovation de l'Amicale.

MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES STRUCTURES ET DU PLAN D'ACTION DE RENOVATION :

Les discussions et les conclusions, qui en ont résultées, ont fait l'objet d'un large débat au niveau de la Direction de l'Amicale des Algériens en Europe, devant permettre de faire avancer l'élaboration des projets de statuts et de refonte des structures de l'Amicale.

Le contenu du rapport sur la refonte et l'adaptation des structures, et les statuts de l'Amicale des Algériens en Europe ont été exposés lors de la réunion du Conseil de l'Amicale tenue à Paris, le 15 juillet 1982, après leur adoption par les instances concernées. C'est en tenant compte de toutes les considérations, énoncées ci-dessus, que la réorganisation a été décidée et annoncée lors de cette réunion, suivant le schéma général, ci-après :

1 — REAMENAGEMENT DU DECOUPAGE REGIONAL :

Les données géographiques et démographiques, ainsi que la nécessité d'adapter le découpage régional au découpage des circonscriptions consulaires ont montré qu'il était indispensable de ramener à six (6) le nombre de régions. Ces six régions sont les suivantes :

1.1. — La région PARISIENNE :

Elle couvre les circonscriptions consulaires de Paris et d'Aubervilliers. Le nombre approximatif de ressortissants algériens recensés au niveau de ces deux circonscriptions est de 151 135 personnes.

1.2. — Région de l'OUEST :

Elle couvre cinq (5) circonscriptions consulaires : Nantes, Melun, Versailles, Nanterre et Vitry. Le nombre approximatif de ressortissants algériens recensés dans cette région est de 154 685 personnes.

1.3. — La Région du NORD :

Elle couvre cinq (5) circonscriptions consulaires : Charleville-Mézières, Lille, Rouen, Pontoise et Bruxelles (Belgique). Le nombre approximatif de ressortissants algériens recensés au niveau de ces circonscriptions est de 139 310 personnes.

1.4. — La Région de l'EST :

Elle couvre les circonscriptions consulaires de Besançon, Metz, Strasbourg et la République Fédérale d'Allemagne. Le nombre approximatif de ressortissants algériens recensés dans cette région est de 110 225 personnes.

1.5. — La Région du CENTRE :

Elle couvre cinq (5) circonscriptions consulaires : Grenoble, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Lyon et

la Suisse. Le nombre approximatif de ressortissants algériens recensés au niveau de ces circonscriptions est de 182 711 personnes.

1.6. — La Région du SUD :

Elle couvre six (6) circonscriptions consulaires : Nice, Marseille, Toulouse, Montpellier, Perpignan et Bordeaux. Le nombre approximatif des ressortissants algériens recensés dans cette région est de 163 207 personnes.

Il faut souligner que dans le nouveau découpage, les circonscriptions organiques de l'Amicale implantées en Belgique, en République Fédérale d'Allemagne et en Suisse ont été respectivement rattachées aux régions limitrophes, dont le siège est en France, à savoir, le Nord, l'Est et le Centre.

Toutefois, celles-ci continuent à fonctionner dans un cadre qui tient compte, à la fois, de la législation des pays d'accueil et des problèmes spécifiques à la communauté algérienne résidant dans ces pays.

2 — LES INSTANCES DE L'ORGANISATION :

Au niveau local, les membres de l'Amicale des Algériens en Europe sont regroupés dans le cadre de sections diverses (travailleurs, jeunes, femmes, commerçants) ayant chacune un comité élu par les adhérents.

Le Comité local, qui est l'émanation de sections et de comités de sections élus, a pour mission d'animer et de coordonner les activités des sections.

D'une manière générale, les comités et leurs bureaux sont élus, à tous les niveaux, par les Assemblées Générales locales, départementales et régionales. Concernant plus particulièrement les comités de régions et leurs bureaux, leur élection a lieu lors de la tenue, dans chaque région, de l'Assemblée Générale Annuelle Régionale, conformément aux dispositions réglementaires portant Refonte des Structures.

A l'échelon central, l'Assemblée Générale de l'Amicale des Algériens en Europe se réunit tous les trois (3) ans et regroupe des délégués élus par des Assemblées Départementales d'adhérents et des membres du Comité Directeur qui participent de plein droit aux assises de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de l'Amicale a pour attributions d'entendre et de se prononcer sur les rapports qui lui sont présentés. Elle a, également, pour mission d'adopter, après discussion, les résolutions, recommandations ou motions portant sur l'ensemble des problèmes débattus en Assemblée, et de fixer, pour les trois années à venir, les nouveaux objectifs de l'Association.

L'Association est dirigée, dans l'intervalle des sessions, par un Comité Directeur et un Bureau Exécutif ayant à sa tête le Président de l'Amicale des Algériens en Europe.

Toutes les dispositions relatives à la mise en œuvre des différentes opérations devant conduire à la réalisation de la refonte des structures comme le recommandait la X^e Assemblée Générale ont été largement développées.

Partout, des réunions d'information et d'explication ont été organisées en direction des membres de l'Amicale regroupés en assemblées générales au cours desquelles furent développés les thèmes suivants :

— les objectifs et les missions de l'Amicale des Algériens en Europe pour défendre les intérêts matériels et moraux de la communauté algérienne résidant en Europe,

— les problèmes de notre communauté vivant en Europe, en général, et ceux de la jeunesse en particulier,

La rénovation privilégie l'esprit de démocratie responsable mise en œuvre grâce au vote systématique.





La rénovation a aussi développé la coordination, la concertation entre les structures de l'AAE et les services consulaires pour mieux servir la communauté algérienne.

— les raisons qui ont conduit l'Amicale à procéder à la refonte de ses structures,

— le cadre juridique dans lequel devra évoluer l'Amicale en pays d'accueil,

— le plan d'action de la refonte et la présentation des nouvelles structures.

L'impact de cette action d'information et d'explication a été différemment apprécié d'une région à l'autre. Cependant, dans l'ensemble, les élections des nouvelles instances s'étaient déroulées partout dans de bonnes conditions et avaient été accueillies favorablement par les participants.

Tous les membres de l'Amicale ont participé au niveau de leur région respective aux élections des comités et bureaux de sections ; lesquels ont élu des comités locaux, qui à leur tour ont élu les comités départementaux. Ces derniers, regroupés lors de chacune des Assemblées Générales régionales annuelles ont élu les six (6) comités de régions.

EVALUATION DE L'ACTION DE RENOVATION :

Malgré que la satisfaction ne soit pas unanime pour des raisons prévisibles et des griefs parfois fondés, qui ont été enregistrés en vue d'y remédier, il s'est révélé que le processus d'élargissement, de rajeunissement et de démocratisation des nouvelles structures a produit des effets encourageants. La démocratisation est, désormais, une réalité. Elle constitue un des éléments fondamentaux de l'Action de Rénovation.

Cependant, il convient de signaler que le processus de rénovation et d'assainissement engagé au sein de notre Organisation s'est déroulé dans des conditions difficiles, caractérisées notamment par la résistance de tous ceux qui ont voulu marquer leur opposition à toute initiative visant la transformation et l'adaptation de nos structures aux nouvelles réalités de notre communauté émigrée.

L'étape ultime de cette action a été réalisée par l'installation du Comité Directeur et de son Bureau Exécutif en Mars 1983. A cette occasion, le Comité Directeur a adopté le Règlement Intérieur permettant ainsi avec les statuts, publiés en Mai 1982, de doter notre Association de textes réglementaires indispensables à un fonctionnement rationnel et démocratique.

La mise en œuvre de l'action de rénovation de l'Organisation s'est traduite par :

— une refonte des structures réalisées dans le sens d'un meilleur équilibre et d'une meilleure prise en charge de nos ressortissants,

— la mise en place, par voie démocratique de toutes les instances conformément aux statuts et au Règlement Intérieur de l'Amicale,

— un nouveau découpage géographique tenant compte des circonscriptions consulaires pour une meilleure coordination et une complémentarité des actions ;

— une action d'assainissement orientée vers un renouvellement qualitatif de l'encadrement et une moralisation de la gestion,

— la régularisation et l'amélioration de la situation du personnel permanent de l'Organisation,

— une action d'éducation et de formation dans le cadre des séminaires organisés à l'intention des militants,

— une rigueur dans la gestion et dans l'action qui s'instaure progressivement grâce au respect du Règlement Intérieur dont les dispositions s'appliquent à tous et à tous les niveaux. A titre d'exemple, il faut rappeler que des commissions de discipline ordinaires en première instance et extraordinaires en seconde

instance ont siégé pour statuer et se prononcer sur les cas qui leur avaient été soumis,

— un état des structures et des instances comportant les chiffres de six comités de régions, de 101 comités départementaux, de 222 comités locaux, de 74 comités de sections, et de 858 bureaux de sections ; soit au total 1 288 nouvelles instances élues démocratiquement dans les six régions,

— le nombre des adhérents et des militants con fondus qui est passé de 26 594 en 1979 à 45 894 au 31 décembre 1983, soit une progression de 72,42 %.

La satisfaction qui peut être exprimée n'exclut pas les observations que suscite l'analyse plus détaillée des résultats enregistrés.

Ainsi, l'accès des jeunes et des femmes aux responsabilités et leur émergence de plus en plus visible au sein des instances locales et départementales ne sont pas suffisants pour faire oublier le déséquilibre entre l'effectif des travailleurs et celui des jeunes et des femmes. Malgré la progression encourageante, les jeunes ne représentent encore que 15 % de l'ensemble.

Cette disproportion évidente rend mieux compte du chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs de la rénovation qui vise, notamment, l'élargissement des rangs de l'Association aux femmes, mais surtout à la jeunesse qui représente l'espoir d'une dynamique nouvelle au sein de notre communauté dont elle représente plus de 60 %.

Toutefois, il est important de souligner que la définition des attributions de chaque instance de l'Amicale a permis à l'organisation de jouer pleinement son rôle, d'occuper de plus en plus le terrain et d'être davantage crédible. Ceci prouve que les nouvelles structures s'adaptent mieux à la réalité de notre communauté émigrée et reflètent réellement les préoccupations de l'Amicale.

Néanmoins, il reste un travail énorme à réaliser dans le domaine du changement des mentalités. C'est une mission difficile et de longue haleine mais nécessaire et exaltante. Ce qu'il convient de mettre en relief, c'est surtout l'esprit nouveau qui anime le fonctionnement de notre organisation.

Les deux années d'expérience ont démontré que les nouvelles structures ainsi mises en place sont adaptées à nos besoins et à nos objectifs. A titre d'exemple, en plus du travail d'élargissement et de renforcement, il y a lieu de rappeler ici, les résultats positifs des actions de mobilisation, à l'occasion de la visite en France du Président Chadli Bendjedid, des travaux préparatoires du V^e Congrès du Parti du Front de Libération Nationale, des élections présidentielles, et des différentes manifestations organisées dans le cadre de la défense des intérêts de notre communauté émigrée, et plus particulièrement, la garantie et le respect de ses droits à la dignité et à la sécurité.

La plupart des membres de l'Amicale activant au niveau de toutes les régions ont suggéré que cette action de rénovation et de démocratisation, qui reste à parfaire et à approfondir pour corriger certaines insuffisances et pallier certaines défaillances, soit permanente.

La poursuite de cette action s'explique également par le fait qu'elle a, d'une part, insufflé un nouvel élan et suscité un grand enthousiasme chez les membres de notre Association, et, d'autre part, fait naître d'immenses espoirs au sein de notre communauté.

Dans cette voie nouvelle, qui est celle de l'encouragement militant et de la démocratie responsable, il nous faut œuvrer inlassablement pour que s'opère

progressivement un changement positif des mentalités au sein de notre Association et de notre communauté vivant en Europe.

C'est la voie la plus sûre et la méthode la plus appropriée pour rompre définitivement avec les pratiques d'un passé révolu dont les séquelles risqueraient de faire renaître les tendances à la routine bureaucratique à la médiocrité et au clientélisme.

Dans ce même ordre d'idées, il a toujours été précisé et rappelé qu'il fallait, pour le choix des responsables à tous les niveaux, prendre essentiellement en compte les intérêts de l'Organisation et de la communauté émigrée dont elle a la charge.

L'apprentissage et l'approfondissement continus de la démocratie responsable au sein des instances de l'Amicale doit nécessairement finir par avoir raison des freins et des résistances au changement qui subsistent encore, çà et là.

CONCLUSION

Le renouvellement et le renforcement constants des instances doivent permettre à l'Organisation de combler le déséquilibre des effectifs entre les différentes catégories sociales qui composent notre communauté (travailleurs, jeunes, femmes).

Cette action continue favorise le rajeunissement progressif de l'encadrement par la promotion d'éléments actifs, pénétrés du sens des responsabilités, compétents, imprégnés des principes régissant le fonctionnement de l'Association, soucieux d'élever leur niveau intellectuel et culturel et capables de se remettre en question chaque fois que la situation l'exige.

L'animation, le suivi et le contrôle régulier à tous les niveaux ainsi que l'évaluation et l'exploitation des résultats des actions sont indispensables pour permettre à l'Organisation d'être plus forte, crédible et d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

L'animation culturelle ne doit pas être séparée de l'action globale. Elle doit être permanente, intense, de qualité et adaptée aux niveaux des catégories sociales composant notre communauté.

La formation des animateurs culturels doit leur permettre non seulement de véhiculer les valeurs et les traditions de notre culture arabo-islamique, mais aussi de faire connaître les orientations de l'Amicale et de faire passer les messages de notre pays.

L'Amicale a besoin de puissants moyens d'information pour sensibiliser, organiser et mobiliser notre communauté émigrée et pour mener à bien son action, élargir son audience, et consolider et accroître sa crédibilité en vue de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés.

L'agitation des groupuscules hostiles à l'Organisation et au pays met en relief l'importance et le rôle de l'information ainsi que l'urgente nécessité d'adapter les moyens de ce secteur aux données du terrain et aux objectifs visés.

L'Organisation a pour souci d'être présente en occupant partout le terrain pour être à l'écoute des préoccupations de notre communauté, pour pouvoir prendre en charge ses problèmes, répondre rapidement à ses attentes et défendre efficacement ses intérêts. Pour le faire valablement et avantageusement, l'information doit remplir parfaitement son rôle.

Par ailleurs, les retombées de la crise économique qui touchent en priorité les travailleurs algériens, le développement de la xénophobie et la montée du racisme en France dont est l'objet la communauté maghrébine en général et algérienne en particulier, les problèmes socio-culturels et socio-professionnels des jeunes de la deuxième génération, les campagnes calomnieuses et les opérations perfides de provocations et de dénigrement menées par des groupuscules visant à saper l'unité, la cohésion et la solidarité de notre communauté, et par voie de conséquence à porter atteinte à notre pays, nous imposent d'envisager dans les meilleurs délais le renforcement, voire la refonte, de ce secteur important de l'Amicale, qui est celui de l'information.

Finalement, comme on le voit, qu'il s'agisse de la fiabilité et de l'animation des structures, qu'il s'agisse de l'information et de la mobilisation des membres de notre communauté, ou qu'il s'agisse de l'organisation et du fonctionnement de chacun des secteurs clés de notre Association, leur efficacité et leur succès sont toujours tributaires du choix, de la qualité et de la capacité des hommes appelés à les diriger, et à les animer.

D'où, la nécessité de prendre parfaitement conscience du fait que le succès de notre mission, qui passe obligatoirement par l'accomplissement du processus de démocratisation et de rajeunissement, est



conditionné par le comportement individuel au sein de la collectivité qu'on veut organiser, mobiliser et dont on veut gagner la confiance.

C'est à partir de ce postulat qu'on peut comprendre et se persuader qu'il ne peut y avoir de promotion individuelle ou collective d'avant garde sans une formation permanente politique, organique et culturelle inséparable d'une vie démocratique à l'intérieur de notre Association.

Et la mise en pratique des règles de démocratie responsable dépend essentiellement du comportement individuel de chacun des membres de l'Association qui doit être conditionné par l'engagement et l'intégrité morale dans la conduite quotidienne que dans la gestion des moyens qui doit être rigoureuse. A ce propos, la devise du V^e Congrès du Parti du Front de Libération Nationale « Le Travail et la Rigueur pour garantir l'Avenir » prend ici, sa pleine et entière signification.

Le travail réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de l'Action de Rénovation a fait que l'Amicale soit, aujourd'hui, présente partout par le biais de ses structures.

Le découpage de l'Association en six (6) régions, la mise en place de structures aux niveaux local, départemental et régional, l'installation d'instances démocratiquement élues à tous les niveaux, la définition des attributions des instances, la répartition des tâches au sein des organes de chaque instance, et la dotation de l'Organisation d'un cadre juridique légal et de textes réglementaires ont permis à l'Amicale de se rapprocher davantage de notre communauté émigrée, d'étendre son audience, d'être plus efficace, d'affirmer sa représentativité et d'accroître sa crédibilité.

En plus du bilan de l'élargissement de la base de notre Organisation, confirmé par un accroissement notable des effectifs, les structures ainsi mises en place se sont avérées adaptées à la situation et à l'implantation de notre émigration parce que répondant mieux à ses préoccupations et à ses aspirations, et se sont révélées assez souples en permettant aux catégories sociales de notre communauté de se regrouper pour créer leur structure de travailleurs, de jeunes, de femmes et de commerçants sans autre dispositions que celles prévues par le règlement intérieur de l'Association.

L'apprentissage de la démocratie responsable a fini par donner des résultats positifs concrets qui font que celle-ci soit devenue, à la fois, une réalité et une méthode de travail au sein des instances de l'Amicale.

La concrétisation de ces résultats se matérialise par la participation effective et progressive de catégories sociales jusqu'ici marginalisées, telles que les jeunes et les femmes, qui, maintenant, font partie des comités et des bureaux à tous les niveaux.

Les effets positifs de l'action de rénovation et de démocratisation ne cessent de se produire et de s'améliorer régulièrement grâce à une action d'animation constante et soutenue qui se développe et qui permet à l'Organisation de s'implanter de plus en plus solidement.

A la lumière des deux années d'expérience, il apparaît nécessaire que soient apportés quelques aménagements aux textes réglementaires, notamment en matière de procédure et de durée des mandats des instances départementales et régionales.

Les résultats probants enregistrés nous incitent à poursuivre sans relâche l'action engagée pour favoriser une ouverture plus grande de nos structures en direction des jeunes et des femmes, mettre en pratique une politique de formation adaptée à nos besoins, renforcer et améliorer notre système d'information pour répondre efficacement aux objectifs que s'est fixée l'Organisation, et ainsi affirmer que l'Amicale des Algériens en Europe, garante de l'Unité et de la Solidarité de notre communauté émigrée à l'étranger, constitue son association représentative.



Les problèmes de la communauté algérienne

La tenue de la XI^e Assemblée Générale de notre organisation qui coïncide cette année, avec la célébration du 30^e Anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale, s'inscrit dans une conjoncture particulière marquée, au plan économique, par la persistance et l'aggravation de la crise qui secoue les pays industriels et dont les effets sont de plus en plus durement ressentis par notre communauté émigrée.

Elle se déroule, également, dans un contexte politique peu favorable, surtout en France, où la situation de nos compatriotes se trouve singulièrement détériorée depuis les élections municipales de 1983. En effet, l'exploitation du thème de l'immigration à des fins électorales par une partie des forces politiques de l'opposition aidées en cela par des organes d'information qui n'hésitent pas à pratiquer l'amalgame lorsqu'il s'agit de certaines catégories d'étrangers, a favorisé l'instauration d'un climat d'insécurité et de xénophobie dont les travailleurs émigrés sont en train de faire les frais au premier rang desquels se situent les Algériens.

C'est ainsi qu'après avoir largement contribué à l'expansion économique du pays d'accueil voire à l'amélioration du niveau de vie de la société autochtone en occupant, dans la plupart des cas, les emplois les plus insalubres, les plus dangereux et les moins rémunérés, les travailleurs étrangers se voient accusés, aujourd'hui, d'être à l'origine de la quasi totalité des maux qui affectent la société du pays d'accueil : chômage, difficultés de cohabitation, baisse du niveau dans les écoles, déficit de la sécurité sociale, etc..

Il s'agit là, sans nul doute, d'une vision déformée des choses, et même de grossières contre-vérités qu'il importe de dénoncer avec vigueur. Car, la montée du chômage que l'on cherche à imputer aux étrangers n'est que la conséquence directe de la restructuration et des mutations technologiques qui sont en train de bouleverser les secteurs traditionnels de l'économie et n'a, par conséquent, aucun lien, même conjoncturel, avec la présence des travailleurs étrangers.

Cela est d'autant plus vrai que leur situation reste, à tous égards, dramatique et préoccupante. Leurs conditions de vie et de travail sont on ne peut plus précaires. La famille doit faire face à des problèmes de plus en plus complexes liés soit aux incertitudes de l'emploi, soit aux insuffisances de l'institution scolaire soit aux deux à la fois. (...)

La XI^e Assemblée Générale en nous offrant l'occasion de nous pencher sur les préoccupations de notre émigration, de débattre des problèmes auxquels elle se trouve confrontée et de tracer, en dernière analyse, des perspectives d'action réalistes et réalisables pour les années à venir, ne manquera pas de contribuer à la clarification des données de base de la situation générale de notre émigration.

Auparavant, essayons de voir comment se présente la physionomie de notre communauté émigrée ? Selon les statistiques en date de 1982, émanant des services officiels du pays d'accueil qui évaluent notre communauté émigrée à 805.355 personnes, la grande majorité



des Algériens résidant en France ne dépasse pas l'âge de 25 ans. Près de 40 % ont moins de 16 ans et 20 % entre 17 et 25 ans. Quant au nombre de familles et de la population active, les estimations les plus récentes font état de 120.000 ménages et 320.000 travailleurs salariés.

Ainsi donc, les traits dominants les plus perceptibles à travers ces données concernent le caractère familial de notre communauté émigrée et son rajeunissement de plus en plus prononcé. (...)

Dans le présent exposé, il sera, surtout, question des conditions de vie et de travail perçues sous l'angle du logement, de l'emploi et du chômage, et de la scolarisation des enfants ainsi que des problèmes liés à la famille et à l'identité culturelle. (...)

LE LOGEMENT

En matière de logement, la situation des Algériens, à l'image de la majorité des autres étrangers, n'est guère brillante. On distingue, globalement, deux types de logements selon que l'on a affaire à des travailleurs isolés ou à des travailleurs accompagnés de leurs familles. En gros, les premiers logent dans les garnis, les meublés, les foyers-hôtels

ou les foyers-casernes, véritables machines à dormir et les seconds se trouvent concentrés dans les cités de transit, les grands ensembles et les HLM de banlieues.

La ségrégation, longtemps illustrée par les bidonvilles, se retrouve, aujourd'hui, dans d'autres catégories d'habitats, surtout dans les cités de transit. Prévue à l'origine pour accueillir provisoirement, les familles en provenance de l'habitat insalubre ou récemment installées en France, elles devaient servir de lieux pour une action socio-éducative destinée à préparer ces familles à l'accession à un logement définitif. Trente ans après, ces cités existent toujours. Mal situées, mal desservies par les transports, sans équipements socio-éducatifs et sous-entretenues, elles cumulent, à présent, tous les inconvénients qui participent à l'aggravation des handicaps sociaux = inadaptation scolaire, délinquance, chômage, etc. (...)

On estime, aujourd'hui, à 10 % le nombre des familles algériennes qui logent encore dans des bidonvilles ou des zones insalubres et à 5 % celles qui bénéficient d'un habitat social.

Ces chiffres qui ne donnent qu'une

image incomplète de la situation ont le mérite, cependant, de révéler les difficultés qu'éprouvent encore nos compatriotes pour accéder à l'habitat social.

Si, en théorie, ils ont accès au même titre que les citoyens du pays d'accueil au parc immobilier, c'est toujours difficilement qu'ils arrivent à obtenir un logement, en raison de la complexité des procédures, des critères exigés et surtout des discriminations pratiquées par certains organismes gestionnaires qui, pour justifier leur refus, invoquent souvent le mode de vie des étrangers et les réactions de rejet de la population autochtone. (...)

D'ailleurs, les conflits qui opposent, périodiquement, la Sonacotra aux travailleurs émigrés habitant les foyers, à propos des loyers et des contraintes liées à un règlement intérieur coercitif, illustrent bien la nature d'une partie des problèmes auxquels ils se trouvent confrontés en matière de logement.

Face à la situation complexe que vivent les foyers, les autorités du pays d'accueil envisagent, à présent, leur intégration à l'ensemble du parc HLM et le paiement séparé du loyer, des charges et des prestations.

Une telle solution ne saurait, à notre sens, résoudre le fond du problème, pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'elle risque de se traduire par une majoration des loyers, ce qui va à l'encontre des préoccupations des résidents ; ensuite, elle ne tient pas compte des éléments qui ont présidé à la construction de ces foyers à savoir les ressources du Fonds d'Action Sociale qui proviennent du reliquat des allocations familiales non versées en totalité aux familles restées dans les pays d'origine ; enfin, elle occulte le fait que les conditions de logement dans les foyers et les HLM sont loin d'être comparables.

Il est à craindre, à ce sujet, que la politique de réhabilitation de l'habitat que l'on cherche à promouvoir, aujourd'hui, n'aboutisse, malgré les promesses à des résultats similaires. Car, si la restauration immobilière s'accompagne d'une hausse des loyers et des charges — et c'est généralement le cas — les familles étrangères risquent, à cause de la modicité de leurs ressources, d'être systématiquement écartées par les organismes gestionnaires au profit des familles dont la solvabilité est plus grande. (...)

Notre organisation dont la mission est de défendre les intérêts de notre émigration a toujours œuvré et continuera d'agir pour la disparition complète des cités-ghettos où se trouvent entassés nos compatriotes avec leurs familles.

Dans cette même perspective, elle souhaite la réhabilitation voire la résorption des cités de transit et surtout la réalisation d'un logement plus adapté aux conditions de vie des familles étrangères qui tiennent compte à la fois de leurs structures démographiques et de leurs revenus généralement modestes. (...)

L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

Le phénomène de marginalisation et de ségrégation observé dans le domaine du logement se retrouve en matière d'emploi, avec une précarisation des conditions beaucoup plus manifeste. En effet, la main d'œuvre étrangère a tou-

jours été perçue comme une force de travail bonne à exploiter aux moindres frais et au rendement maximum. Les tâches les plus rebutantes, les plus dangereuses et aussi les plus mal rémunérées lui sont, le plus souvent, réservées.

L'implantation géographique des travailleurs algériens est surtout dense dans les régions à forte activité économique où se trouve installée massivement notre communauté émigrée. Il s'agit dans un ordre décroissant des régions parisiennes avec 35,9 %, Rhône-Alpes 24,9 %, Provence-Côte d'Azur 17,6 %, Alsace-Lorraine 10,10 % et Nord - Pas-de-Calais 5,8 %.

D'un autre côté, leur concentration est assez nette dans certains secteurs de l'industrie où ils exercent une influence déterminante. Avec 50 % de travailleurs algériens, le secteur du bâtiment et des travaux publics est le secteur qui emploie le plus de main-d'œuvre algérienne. Viennent ensuite la métallurgie et les industries mécaniques 25 %, le textile et la chimie 15 % et les transports 5 %.

Au plan des catégories socio-professionnelles, il est à noter le fort pourcentage que représentent les manœuvres et les ouvriers spécialisés par rapport à l'ensemble de la population active. (...)

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'étonner de les voir plus durement frappés par le chômage que les autres populations étrangères. Au 30 Juin 1983, selon des statistiques du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, 74.070 de nos compatriotes étaient inscrits au chômage soit un pourcentage de 21,9 % par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emplois contre 8,4 % chez les Français.

Ce simple constat suffit pour rendre caduque la thèse selon laquelle, il suffirait de renvoyer les étrangers dans leurs pays d'origine pour faire disparaître les difficultés de l'emploi. Car, outre le fait que les travailleurs étrangers sont les plus touchés par le chômage, ces derniers occupent généralement des emplois que bon nombre de français demandeurs d'emploi — en grande partie des femmes et des jeunes — ne sont pas prêts d'accepter par ce que considérés soit dangereux soit dégradants et sous-rémunérés.

Mais le plus important à souligner à travers tout cela c'est que le chômage qui sévit au sein de notre communauté émigrée s'étend de manière dramatique aux jeunes de la deuxième génération dont l'arrivée de plus en plus massive sur le marché de l'emploi pose le pro-

blème de leur non-qualification et de leur devenir.

Lorsque notre émigration était essentiellement le fait de célibataires ou d'hommes seuls, les plus touchés par le chômage n'hésitaient pas à réintégrer le pays préférant se retrouver chômeurs chez eux, parmi leurs familles, que travailleurs potentiels, chez les autres, dans l'humiliation et l'insécurité. (...)

La formation professionnelle étant une condition essentielle de la promotion sociale, nous n'insisterons jamais assez sur la nécessité, pour les autorités du pays d'accueil, d'assurer à nos travailleurs une formation qui tienne compte dans son contenu comme dans sa méthode aussi bien de leurs besoins spécifiques que des débouchés offerts par l'économie du pays d'origine de manière à assurer les conditions favorables et nécessaires à une éventuelle réinsertion.

La politique du pays d'accueil en la matière reste encore de nos jours davantage guidée par les besoins de l'économie française que par la volonté manifeste d'assurer la promotion des travailleurs étrangers.

De nombreux textes ont été publiés en faveur de cette formation mais on constate dans la réalité que dans les cir-

cuits de formation les Algériens occupent une place extrêmement réduite. C'est ainsi que de 1950 à 1970, on relève dans les statistiques de l'A.F.P.A. une moyenne annuelle de 2.000 stagiaires algériens.

Pendant longtemps on a tenté de justifier cette faible participation en invoquant l'analphabétisme et le faible niveau de scolarité. Depuis dix ans, les capacités de l'A.F.P.A. ont presque triplé. Durant la même période, la proportion des Algériens ayant bénéficié d'une scolarité normale effectuée le plus souvent en France est passée de 40 à 60 % tandis que le taux d'analphabétisme en régression est passé de 40 % à moins de 15 %. C'est paradoxalement au cours de cette décennie que le nombre de stagiaires algériens accuse un net recul, de l'ordre de 20 %.

Cette formation distillée au compte goutte, a pour effet de maintenir nos ressortissants dans des secteurs de la vie économique en proie depuis une dizaine d'années à des mutations profondes dont les effets se font sentir aujourd'hui. (...)

D'une façon générale et pour les raisons déjà évoquées, les travailleurs algériens occupent encore aujourd'hui des

poste à faible niveau de qualification. (...)

A l'intérieur de ces catégories professionnelles, les Algériens occupent bien souvent des emplois caractérisés par une grande instabilité, où l'espoir de qualification et de promotion professionnelle est quasiment nul.

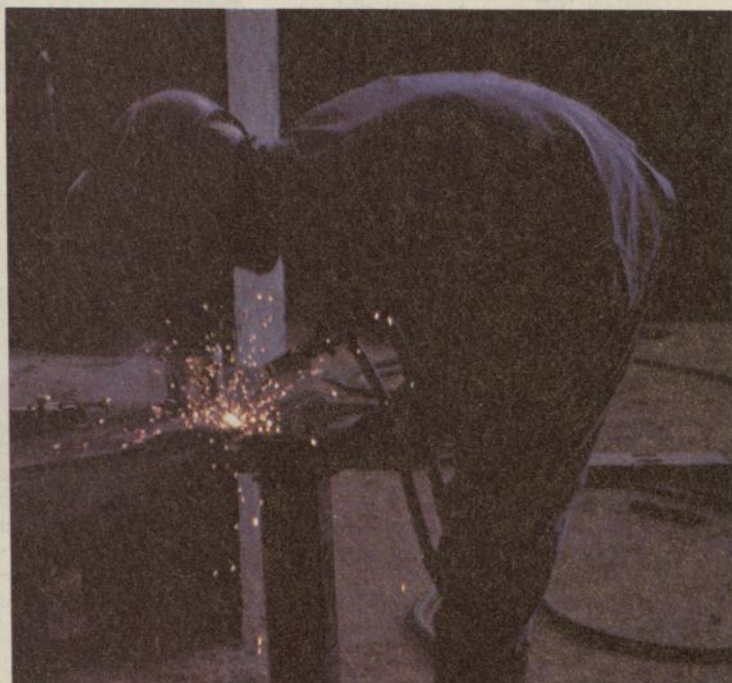
La récession économique qui frappe les pays industrialisés en fait les victimes toutes désignées du chômage. Rien que dans le secteur du bâtiment, on constate une baisse impressionnante du nombre des travailleurs algériens. Entre 1974 et 1981, leur présence dans ce secteur a diminué de près de 40 % alors que dans le même temps, 3,9 % des travailleurs français étaient touchés.



L'enseignement de la langue arabe participe d'une manière incontestable à l'enracinement des jeunes.



Les industries mécaniques emploient 25 % de main d'œuvre algérienne





LA SCOLARISATION DES ENFANTS

Les conditions matérielles, économiques et sociales faites aux familles émigrées rejaillissent inévitablement sur le déroulement de la scolarité de leurs enfants. Les jeunes, nés ou grandis dans les ghettos des bidonvilles et des cités de transit, sont généralement ceux qui accumulent le plus les échecs scolaires.

Une simple approche de la situation scolaire des enfants algériens et leur représentation à travers les différents ordres d'enseignement permet de déceler l'échec scolaire de bon nombre d'entre eux. C'est ainsi que les statistiques officielles du Ministère de l'Éducation Nationale français, font état de la scolarisation au titre de l'année 1982 de 192.357 élèves dans le premier degré dont 64.874 élèves pour le pré-scolaire, 118.536 pour l'élémentaire, 8.947 pour le spécial et l'initiation et 80.262 élèves pour le second degré dont 52.775 élèves pour le premier cycle, 19.351 pour le second cycle court et 8.086 pour le second cycle long.

Ces chiffres considérés en eux-mêmes paraissent, à priori, assez éloquentes dans la mesure où ils témoignent d'une scolarisation apparemment quasi complète de nos enfants. En fait, ils n'expriment pas toute la réalité et révèlent, tout au contraire, leur disparition progressive dans le parcours scolaire, leur élimination des cycles longs du système d'enseignement et leur forte concentration dans les filières les plus dévalorisées.

La situation des enfants des travailleurs algériens, se trouve aggravée davantage par le fait que la majorité d'entre eux ignorent la langue nationale. Si parmi les 118.536 élèves qui fréquentent le cycle élémentaire, 52.809 ont le privilège de suivre des cours d'arabe dans le primaire, beaucoup n'ont pas la possibilité de poursuivre cet enseignement après leur admission en 6^e, faute de structures scolaires suffisantes, destinées à l'étude de la langue arabe. C'est ainsi, qu'au niveau du second degré, seule une soixantaine d'établissements offrent la possibilité à la population scolaire de l'enseignement élémentaire de continuer l'étude de la langue arabe en 6^e, au titre de la première langue vivante.

En termes d'effectifs, cela se traduit par 1.120 élèves qui fréquentent les cours d'arabe en 6^e, toutes nationalités confondues, 158 en seconde et 158 en terminale.

Au moment où le processus de la généralisation de l'emploi de la langue nationale prend de l'ampleur avec la mise en place de l'école fondamentale et l'arabisation des sciences sociales et humaines au niveau de l'université la population scolaire émigrée risque de subir une double marginalisation à la fois vis à vis du pays d'accueil et par rapport au pays d'origine.

Certes, la signature d'un accord culturel entre les gouvernements français et algérien concernant l'enseignement de la langue arabe dans les établissements scolaires français et l'inaugura-

tion du premier Centre Culturel Algérien à Paris, par le chef de l'Etat, lors de sa visite officielle en France, en Novembre 1983, représentent des acquis indéniables. (...)

En Algérie, il s'agit d'envisager la création de structures scolaires et professionnelles destinées à accueillir les enfants de nos travailleurs émigrés optant pour le retour définitif, avec des programmes spécifiques et répondant au profil pédagogique de cette catégorie d'élèves.

En France, il s'agit, d'une part, de renforcer l'enseignement de la langue nationale au profit des enfants par son extension à l'ensemble des cycles du second degré et, d'autre part, d'exiger des autorités du pays d'accueil, d'assurer aux jeunes exclus du système scolaire une formation professionnelle qualifiante à même de leur permettre d'échapper aux affres de la délinquance et du chômage. (...)

LA SITUATION DE LA FAMILLE ALGERIENNE

Ce qui caractérise la famille algérienne installée en France est qu'elle est en situation permanente de conflit : conflit de culture, de valeurs, de générations, etc... Si elle s'avère aujourd'hui incapable bien souvent de les résoudre, c'est essentiellement pour deux raisons : sa nouvelle composante et sa situation de transplantée. (...)

La famille algérienne est aujourd'hui en crise, une crise consécutive aux mutations profondes de l'environnement qui affectent gravement les relations parents-enfants. Elle subit des transformations qui la conduisent à confier ses enfants à des institutions dont la vocation est d'assurer leur prise en charge. L'inadéquation de la formation des intervenants, l'inadaptation des objectifs à cette nouvelle population ont des effets pervers sur cette jeunesse sur laquelle sont expérimentées bien des théories nées d'a priori racistes ou paternalistes. (...)

La première intervention extérieure au groupe est celle des Centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Ils ont pour rôle essentiel de veiller au développement psycho-moteur de l'enfant par des consultations régulières de caractère éducatif et préventif. Sur le principe, il n'y a rien à dire. En réalité,

l'on constate fréquemment dans la pratique quotidienne que la mère algérienne est niée en tant qu'individu responsable, infantilisée et culpabilisée. Elle se trouve de ce fait, dépossédée de tout ce qui, de tout temps, a constitué l'essentiel d'une relation unique avec son enfant.

A la spontanéité des comportements naturels se substituent des attitudes réflexes à des situations dont elle fait le réapprentissage comme si elle n'avait aucun acquis antérieur, aucune capacité à prendre en charge son enfant. Le cordon ombilical d'ordre affectif subit sa deuxième coupure. (...)

Elles influent aussi considérablement sur la relation affective mère-enfant qu'elles perturbent et présentent des risques réels sur le plan psychologique et de la construction de la personnalité de l'enfant. Les structures qui prennent le relais des PMI ne font bien souvent qu'aggraver la situation, en persistant à faire table rase de toute spécificité culturelle dans leur acte pédagogique.

C'est la crèche d'abord et l'école maternelle ensuite où l'enfant se trouve confronté à un double sevrage : un sevrage affectif, mais aussi un sevrage linguistique. Il fait la connaissance avec le premier milieu d'acculturation dont il intègre tant bien que mal les conduites, les comportements, les signes distinctifs. Cette première étape d'un long processus de socialisation lui apporte la révélation de sa différence, non pas comme le résultat d'une analyse personnelle objective mais à travers une série d'interactions entre lui-même et ses camarades, lui-même et les éducatrices. Cette découverte est bien souvent traumatisante. En tout état de cause, elle conditionne dans une très large mesure ses rapports avec l'institution scolaire.

Pour comprendre les problèmes que rencontrent les étrangers en général et les Algériens en particulier, au cours de leur scolarité, il faut rappeler une vérité que l'on a tendance à oublier trop souvent pour rejeter l'échec sur les élèves eux-mêmes ou sur les populations dont ils sont issus : l'école de tout pays est faite d'abord pour ses nationaux, dans ses objectifs comme dans ses programmes et les moyens qu'elle se donne pour les réaliser.

Ce ne sont donc pas nos enfants qui sont inaptes à bénéficier de l'enseignement qui leur est donné mais plutôt l'Ecole qui est incapable de se remettre

en question pour admettre que la pluralité, la diversité et la spécificité des populations qui lui sont confiées requièrent un autre type de pédagogie, un autre type de comportement, un autre type de relation pédagogique.

Les parents constatent avec amertume que l'institution scolaire dans laquelle ils avaient placé tous leurs espoirs est à l'origine de la rupture du dialogue, quelquefois de l'éclatement de la cellule familiale. (...)

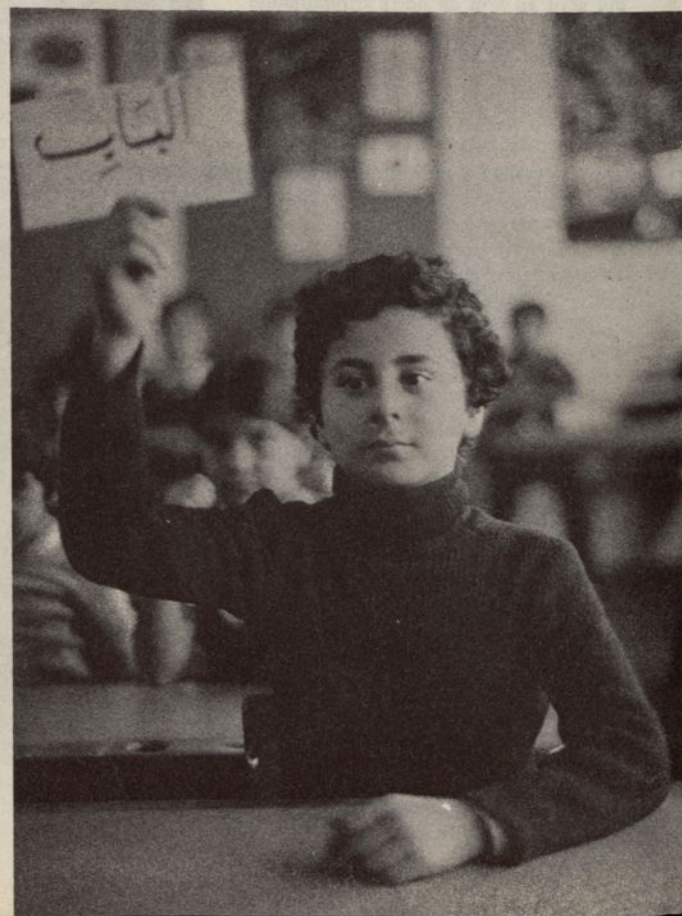
D'autres éléments de la famille vont eux aussi se retrouver prisonniers du même système, du même paternalisme. L'assistante sociale exercera la même influence néfaste sur les filles. Lorsque celles-ci refusent de se plier aux contraintes familiales, elle leur offre un placement dans les foyers qui accueillent un nombre de plus en plus grand d'adolescentes en mal de liberté. On pourrait multiplier les exemples pour montrer que ceux ou celles qui sont censés prendre en charge les problèmes sociaux de notre communauté, ne voient leur résolution que dans le sens d'un éclatement de la cellule familiale, de la rupture des individus avec leur milieu originel et leur culture traditionnelle. (...)

Aujourd'hui il convient de ne pas occulter les problèmes qui se posent à la famille algérienne. Sans verser dans un pessimisme de mauvais augure, il est nécessaire néanmoins de faire un constat sans lequel il n'est pas possible d'envisager des solutions à court, à moyen et à long termes. Il y va de l'avenir de notre jeunesse, de la cohésion de notre communauté.

Si nous avons parlé de crise de la famille algérienne eu égard aux nombreuses pressions extérieures, c'est que les effets s'imposent à tout observateur.

Malgré l'absence de statistiques, on peut affirmer que le nombre de divorces a atteint un seuil alarmant. Accablés par des problèmes d'une extrême complexité, les parents cèdent progressivement au découragement. Ils ne trouvent leur salut que dans la fuite. Aux divorces s'ajoutent alors des abandons de familles de plus en plus nombreux.

Cette hémorragie n'épargne pas les enfants. Les foyers de jeunes filles deviennent de plus en plus une prime à la fugue et au laisser-aller. Quant aux adolescents, en rupture avec les valeurs traditionnelles, leurs comportements les



mènent souvent sur les chemins de la déviance et de la délinquance. Le nombre de jeunes algériens en prison témoigne de la gravité du problème. En 1981, sur une population carcérale de 12.600 détenus, les jeunes algériens de moins de 18 ans représentaient 1970, ce qui donne un pourcentage de l'ordre de 15,6 %. Le nombre élevé de détentions illustre l'ampleur des problèmes créés à un autre niveau et gérés par les différentes juridictions. Il montre par ailleurs, quand on sait que le taux de délinquance des immigrés ne dépasse guère celui de la population française, que la justice ne fait que prendre le relais dans l'action répressive et pénalisante exercée par les autres structures sociale, éducative et sanitaire. Cette situation dramatique nous incite à la réflexion. Dans une enquête menée à Vaucresson auprès des délinquants maghrébins, on a constaté que la grande majorité d'entre eux étaient en position de rupture par rapport à la famille et en situation de conflit vis à vis de leur culture originelle (...)

Dans le cas de notre communauté, peut-on affirmer que son identité culturelle s'inscrit dans une perspective évolutive ? Quels en sont les éléments constitutifs ? Comment est assurée leur transmission, leur permanence ?

La situation que vit notre population est trop complexe pour que l'on puisse se contenter de réponses qui ne prennent pas en charge deux paramètres essentiels : le temps et l'espace.

En effet, nos ressortissants sont en pays étranger depuis de longues années. Des statistiques récentes considèrent que 30 % des Algériens vivant en France sont résidents depuis plus de 17 ans. Les conséquences de ce déracinement ne sauraient échapper à personne. Tout d'abord, le fait d'être coupés depuis longtemps de leurs origines ne leur a pas permis de vivre l'évolution imprimée à leur pays dans tous les domaines de la vie sociale et culturelle. Exclue d'une participation réelle à la vie de la société d'immigration, ils s'accrochent comme pour se protéger à des coutumes et à des traditions qui sont bien souvent source de conflit parce qu'elles sont chargées négativement tout au moins dans l'image qu'elles présentent aux nouvelles générations face à d'autres modèles de comportements.

Ainsi donc, loin de favoriser l'intégration scolaire puis sociale des enfants des minorités étrangères, l'école accentue non seulement leur exclusion en les plaçant dans une situation d'échec permanent, mais plus grave encore, elle agit comme un instrument de dévalorisation et de rejet de la culture originelle perçue davantage comme un anachronisme.

Loin de participer à l'équilibre psychologique des enfants qu'elle a la mission de prendre en charge, de sécuriser, l'école augmente leur désarroi. Rejetant le milieu originel, dont les comportements sont jugés non conformes et anachroniques, les jeunes subissent eux-mêmes le rejet de la part de celui auquel ils voudraient appartenir. Ce double refus qui est en fait une double incapacité des milieux à assumer leurs responsabilités et leurs rôles vis à vis de ces jeunes provoque à la fois des sentiments d'angoisse et de frustration. C'est à ce moment là que l'on peut véritablement parler de crise d'identité avec toutes ses conséquences désastreuses sur le plan des comportements individuels ou collectifs. (...)

L'enseignement de la langue arabe participe d'une manière incontestable à l'enracinement des jeunes. Le problème de l'identité nationale, ethnique ou lin-

guistique auquel ils étaient confrontés cessera de se poser en termes de conflit. Souvent, les jeunes algériens ne se revendiquent et ne s'affirment comme tels que par une réaction d'auto-défense. Reconnus et sécurisés par leur groupe d'appartenance, ils pourront dès lors affirmer leur propre personnalité, assumer leur différence et s'ouvrir à une autre culture, à une autre langue, appréhendées comme autant de moyens leur permettant de maîtriser leur avenir.

Néanmoins, la langue n'est que l'un des moyens privilégiés certes de l'enracinement culturel. Les traditions et les coutumes, leur respect mais aussi leur réactualisation participent aussi à la construction de l'identité culturelle.

Mais il faut se rendre à l'évidence. Elles sont appelées à plus ou moins longue échéance sinon à disparaître, du moins à voir leur portée symbolique diminuer car elles se situent principalement au niveau des pratiques quotidiennes. Or, ces pratiques marquent de moins en moins les conduites individuelles ou collectives. Même la célébration de certains événements qui constituent des points d'ancrage ancestraux se fait d'une manière altérée. Est-ce à dire que notre communauté a décidé de renoncer à son patrimoine ? Rien n'est plus faux. Mais il faut convenir que persiste encore chez bon nombre d'entre nous la valeur attachée au regard de l'autre. (...)

Pourtant, dès 1976, les autorités du



pays d'accueil voulant promouvoir une nouvelle politique au profit des populations immigrées, ont élaboré un programme d'action culturelle dont l'un des volets était consacré à la pratique religieuse par la mise à disposition des fidèles, de lieux de culte.

Est-ce à dire que l'Etat reconnaissait enfin à l'Islam, le même droit qu'aux autres religions ? Pas plus hier qu'aujourd'hui, car dans les faits, notre religion est encore l'objet d'une discrimination si, au regard de l'importance numérique de ses fidèles, on compare son statut à celui des autres religions. Celles-ci solidement installées en France, bénéficient d'une large implantation et disposent d'une tribune permanente que leur offrent les médias et en tout premier lieu la télévision où la religion islamique ne fait que des apparitions symboliques. (...)

Il n'en faut guère plus pour tous ceux dont nous sommes un objet d'étude permanent pour fustiger ces pratiques, parler de fanatisme et présenter l'Islam comme un bouc émissaire. Qu'on se souvienne des événements de Talbot-Poissey.

Cependant, ces accusations mensongères, ces perturbateurs de tout bord, ne doivent pas nous faire renoncer à ce qu'il faut considérer comme l'un des éléments essentiels de notre patrimoine, de notre personnalité, de notre identité.

Tels sont brièvement analysés les éléments qui doivent favoriser le retour aux sources de notre jeunesse. « Etre soi, Etre de son temps, Etre de son peuple » comme l'écrivait un auteur algérien contemporain, voilà il nous semble les conditions indispensables pour faire passer la crise d'identité à une simple crise de croissance.

LES PROBLEMES LIES AU RETOUR

Il se dégage de l'analyse qui précède que notre communauté émigrée a subi, au cours des dernières années, de nombreuses transformations sur le plan démographique, culturel et sociologique et qu'elle se trouve, de ce fait, confrontée à d'énormes problèmes. L'urgence de ces problèmes, leur complexité et leur dimension politique appellent une appréciation correcte de la situation et par voie de conséquence, un réajustement indispensable sur le plan de l'orientation politique.

Aujourd'hui, plus de vingt ans après l'indépendance, notre communauté se présente davantage comme une population appelée à s'établir dans le pays d'accueil pour une durée indéterminée que comme une communauté dont le retour est ressenti comme un besoin, voire une nécessité.

Cette réalité nouvelle découle de l'importance numérique et sociologique acquises par les jeunes nés ou arrivés en France dans le cadre du regroupement familial et qui constituent désormais la pierre angulaire de notre population émigrée.

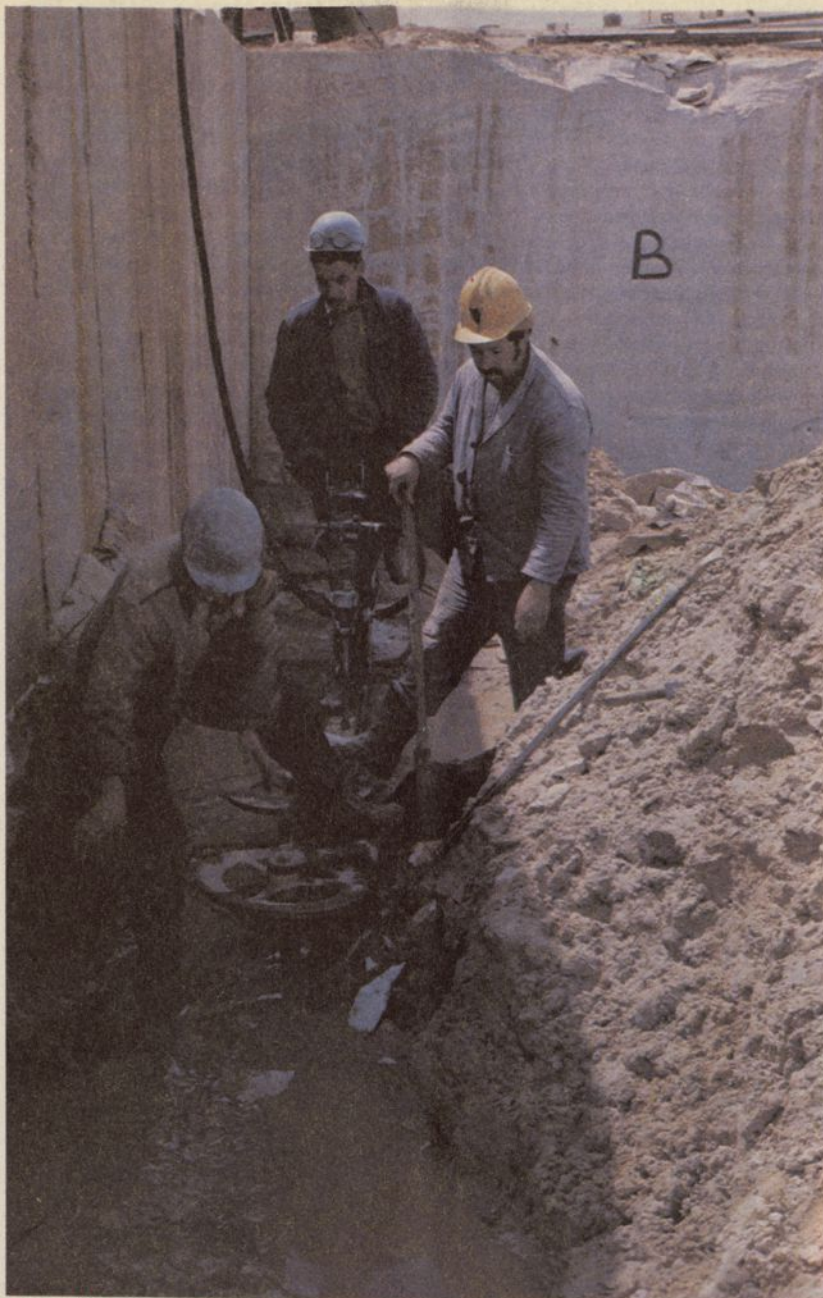


Cependant, la prise de conscience de cette nouvelle réalité ne doit pas faire oublier que notre communauté dont il convient de souligner le caractère indéterminé de son séjour n'a pas encore atteint ce degré d'homogénéité nous permettant d'envisager des solutions applicables à tous. En effet, il ne faut pas perdre de vue que notre communauté dont l'émigration familiale constitue la principale composante est constituée aussi par une population de travailleurs isolés estimée à plus de 150.000 personnes dont les familles sont restées en Algérie. Cette population constitue aujourd'hui la principale victime de la récession économique qui frappe les pays industrialisés depuis plus d'une décennie. Rien que dans le secteur du bâtiment, on compte une baisse impressionnante du nombre des travailleurs algériens. Entre 1974 et 1981, leur présence dans ce secteur a diminué de près de 40 % alors que dans le même temps, 3,9 % seulement des travailleurs français étaient touchés. Dans les autres secteurs de l'industrie, celui de la sidérurgie, de l'automobile, des charbonnages, des chantiers navals, la restructuration des grandes entreprises et le recours à des technologies de pointe vont se traduire dans un futur très proche par le licenciement d'un grand nombre de travailleurs, étrangers en général, algériens en particulier.

Vivant dans un pays en proie, depuis plus d'une décennie, à une crise économique et sociale structurelle, notre communauté subit, plus que les autres populations étrangères, les rigueurs de cette conjoncture défavorable. Déjà, durement affectée par le chômage, bon nombre d'indices annoncent qu'elle le sera davantage dans les années à venir : incertitudes de la croissance, introduction progressive dans le secteur de l'industrie de technologies de pointe peu consommatrices de main d'œuvre, stratégie du pays d'accueil, en matière d'immigration, qui se profile à l'horizon et dont nous appréhendons déjà les prémices.

A cela s'ajoute le climat d'intolérance, d'insécurité et de racisme actif meurtrier que provoque de plus en plus l'aggravation du chômage. Chargés des tâches les plus rebutantes, des métiers les plus durs et les moins rémunérés, les travailleurs émigrés, après avoir constitué, pendant de longues années, un pilier important de la croissance économique, se voient accusés, aujourd'hui, d'être à l'origine de la quasi-totalité des problèmes que vit la société autochtone : chômage, déficit de la sécurité sociale, insécurité, violence, délinquance qui affectent les grandes villes.

Les effets conjugués de ces différents facteurs nous autorisent à penser qu'une fraction de notre émigration, précarisée dans sa situation économique et sociale, menacée dans sa sécurité et atteinte dans sa dignité sera condamnée à rentrer définitivement au pays. Ce départ, peut-on dire forcé, touchera les marginaux, ceux qui sont en situation irrégulière, les travailleurs isolés en chômage, en un mot, tous ceux qui ne présentent plus aucune utilité pour l'économie et la société française. Parallèlement à ce mouvement, aura lieu le



« ... Rien que dans le secteur du bâtiment, on compte une baisse impressionnante du nombre de travailleurs algériens... »



retour volontaire de ceux qui seront motivés par d'autres considérations : participation au développement économique national, protection des enfants en danger de déculturation, vie meilleure dans la sécurité et la dignité auprès des siens.

Il convient dès à présent, de considérer cette échéance comme très proche et de mettre en œuvre un dispositif susceptible de favoriser leur réinsertion dans le tissu social algérien et dans le monde du travail.

Notre pays n'a pas attendu l'aggravation de la crise économique en France pour prendre des mesures destinées à réunir les conditions permettant le retour de ses ressortissants résidant à l'étranger.

C'est ainsi que dans le domaine de l'emploi, nos ressortissants qui rentrent définitivement en Algérie, au rythme de 16.000 par an ne rencontrent aucune difficulté majeure de réinsertion sur le plan professionnel. Il nous faut rappeler à ce sujet que l'Algérie qui souffre actuellement d'une pénurie de main d'œuvre reste parmi les pays d'Afrique et du Moyen Orient l'un des plus grands employeurs de main-d'œuvre étrangère qualifiée (...)

(...) La troisième série de mesures concerne le domaine de la formation en général. Au nombre des obstacles bien souvent dressés sur le chemin du retour, les problèmes de scolarité ont servi soit d'alibi soit d'argument objectif. Afin de faciliter une intégration progressive et totale des élèves algériens ayant commencé leur scolarité à l'étranger, des dérogations ont été prises à différents niveaux. Une dispense de 3 ans de la prise en compte de la langue nationale dans les examens est accordée aux élèves. Six établissements de l'enseignement secondaire ont été désignés pour accueillir les enfants des familles émigrées afin de leur permettre, par leur regroupement de bénéficier de cours renforcés en langue nationale. Ces dispositions relatives aux enseignements élémentaire, moyen et secondaire trouvent leur prolongement dans l'enseignement supérieur par des mesures orientées vers la réinsertion du plus grand nombre possible d'étudiants algériens. C'est ainsi qu'ils peuvent bénéficier automatiquement :

- de l'hébergement en cité universitaire ;
- de l'octroi d'une bourse d'études ;
- d'un titre de transport gratuit une fois par an. Il leur est permis par ailleurs de suivre la filière de leur choix en langue française jusqu'en 1987.

Nous enregistrons à ce jour 900 cas de réinsertion d'étudiants.

Ce nombre relativement important eu égard à celui des élèves algériens qui parviennent en France à ce stade de la scolarité ira sans doute en s'amplifiant dans les années à venir.

S'agissant de la formation professionnelle, notre pays a encore des besoins importants en techniciens et en cadres moyens. Pour combler les déficits, notre gouvernement a décidé de faire appel à ses nationaux installés à l'étranger. Une campagne de recrutement des personnels concernés a été entreprise auprès de nos ressortissants pour leur offrir des postes de formateurs en dérogeant quelquefois aux règles générales de la fonction publique.

Toutes ces mesures d'encouragement et de facilitation au retour de nos ressortissants sur le territoire national ont été rappelées lors de la tenue du V^e Congrès du Front de Libération Nationale qui a insisté sur la nécessité d'associer notre émigration au développement et à l'édification de l'économie natio-

Insécurité et racisme



Le 25 septembre 1973, l'Algérie décidait la suspension du mouvement migratoire à destination de la France à la suite d'une vague de racisme anti-algérien.

Jusque là, et aux termes de l'accord algéro-français, sur la main-d'œuvre conclu en 1968, 25.000 citoyens algériens traversaient chaque année la Méditerranée pour apporter leur force de travail mais aussi, selon cet accord, recevoir une formation professionnelle qui devait leur permettre à leur retour, de contribuer utilement à l'édification du pays.

Cette décision annoncée solennellement signifiait en réalité l'arrêt définitif de l'émigration et s'inscrivait dans la ligne politique fixée par notre pays, qui était d'inverser le flux migratoire et organiser la réinsertion de nos travailleurs dans les circuits économiques nationaux. Elle marquait aussi la fin d'une époque : celle de l'Algérie occupée et exploitée non seulement dans ses richesses naturelles mais également dans ses ressources humaines. Rien, ni personne ne pourra évaluer aujourd'hui et le prix et la somme des deuils, de la douleur et des larmes versées par les mères algériennes qui ont vu leurs enfants quitter, jeunes et forts, le toit familial et ne plus jamais revenir.

La raison de cette décision historique : les attentats et les violences racistes. Des Algériens innocents lâchement assassinés, parce qu'ils sont des immigrés et des Algériens. Bavures policières, actes isolés de nostalgiques du passé ou de légionnaires ivres mais suffisamment lucides pour massacrer à quatre contre un, le jeune Habib GRIMZI.



Même les enfants n'échappent pas aux crimes racistes.

Peu nous importe les explications savantes ou les mises au point embarrassées : la réalité est là, tragique et sanglante : en 1984 comme en 1973, le racisme tue.

Dans le climat de crise et de récession économique, les communautés étrangères et singulièrement maghrébines sont désignées comme les bouc-émissaires.

On cherche par tous les moyens à leur imputer le chômage, le déficit de la sécurité sociale, de l'insécurité, du développement de la délinquance. Mensonges et contre-vérités sont ainsi propagés par les médias et les discours politiques qui attisent la haine de l'immigré.

Il est vrai que l'opinion publique française n'a jamais été informée sur la

réalité de l'immigration et encore moins, sur sa contribution au boom économique de la France.

Il est également vrai qu'en s'abstenant de sanctionner les attentats de caractère raciste, en prenant des mesures répressives à l'égard des Algériens, comme la loi du 10 Janvier 1980, dite loi Bonnet qui a légalisé l'expulsion de 8 000 jeunes algériens en une année, le gouvernement français de l'époque a pris une lourde responsabilité : il a ainsi volontairement contribué à développer la montée du racisme anti-immigré. Du reste, son objectif avoué n'était-il pas d'obtenir un retour massif des Algériens ?

Stanislas MANGIN, dans sa contribution au bilan de la France, écrit à ce propos « en réalité, ce qu'on voulait, c'était seulement chasser ceux qui n'étaient pas Européens, les chasser par tous les moyens, même par l'illégalité, la violence, l'anxiété. On n'y est pas parvenu. On a seulement aggravé le malheur et même on l'a créé pour des centaines de familles confiantes dans une France qui leur devait beaucoup ».

Ainsi, au mépris des valeurs humaines et des principes de liberté, d'égalité et de fraternité, se développe un racisme abject contre les Maghrébins. « Ils ne peuvent pas s'assimiler » entend-on dire dans certains milieux de l'extrême et de la nouvelle droite et malheureusement même ailleurs.

Faut-il donc renier sa langue, sa religion, sa culture ancestrale, en un mot, son identité pour pouvoir éventuellement « s'insérer » dans la société du pays d'accueil et échapper aux coups des racistes de tous bords ?

(Suite et fin de la Communication sur les problèmes de la Communauté).

nale par « leur travail, leur expérience et leurs capitaux ».

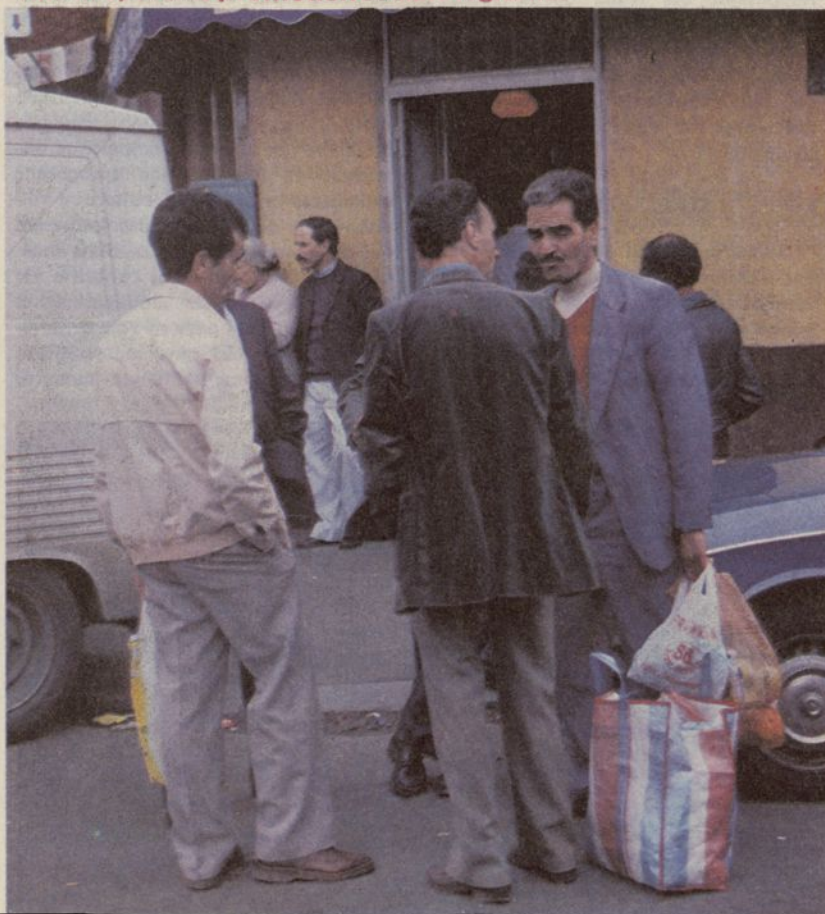
Tels sont les grands problèmes auxquels se trouvent confrontés notre communauté nationale émigrée en Europe notamment en France et sur lesquels nous avons tenu à apporter toute la lumière au cours de cet exposé.

Comme on a pu le constater, la situation de notre émigration déjà difficile en temps normal, se trouve singulièrement aggravée par suite de l'exploitation du thème de l'immigration à des fins électorales, de la persistance de la crise et des impératifs de la restructuration qui semble se faire, dans la plupart des cas, au détriment des travailleurs émigrés.

Plus durement affectée par le chômage que les autres populations étrangères, notre communauté risque de voir, dans les années à venir, ses conditions de vie et de travail se dégrader davantage, eu égard aux incertitudes de la croissance et aux fluctuations du marché de l'emploi consécutives aux mutations technologiques qui affectent certains secteurs industriels de l'économie du pays d'accueil.

Face à la dégradation économique, sociale et culturelle de la situation de

L'amélioration des conditions générales de vie de nos travailleurs est un impératif pour une vie digne et décente, et une promotion sociale légitime.



notre émigration, notre organisation reste déterminée à poursuivre son effort, comme elle l'a toujours fait, en faveur d'une amélioration des conditions de logement, d'emploi et de formation professionnelle et pour une meilleure prise en charge des questions liées à la famille et à la préservation de l'identité culturelle notamment dans sa dimension religieuse, car elle considère que ces différents aspects du problème de l'émigration qui ont toujours été au centre de ses préoccupations majeures, représentent des préalables indispensables à une meilleure promotion et à une vie digne et décente.

Pour ce faire, elle entend renforcer son action en direction des autorités du pays d'accueil, des organisations syndicales et politiques et des associations pour les sensibiliser toujours plus sur la nécessité d'apporter des solutions concrètes et satisfaisantes aux problèmes de nos compatriotes et de leurs familles.

Mais il convient de reconnaître que cela ne saurait suffire et que la conjoncture qui prévaut actuellement requiert, en plus de l'engagement permanent de notre organisation, la mobilisation totale et le soutien indéfectible de l'ensemble des militants dont les efforts persévérants ont déjà permis par le passé, d'obtenir d'importants résultats dans bien des domaines.



Le droit à la différence, est-il passible de la peine de mort par assassinat ? N'est-ce pas du racisme que d'avancer la notion de seuil de tolérance pour rejeter hors de la cité, des familles immigrées à la recherche d'un logement ? (...)

Une insertion véritable des communautés immigrées passe d'abord par une intégration dans les circuits économiques, sociaux et culturels qui constituent la trame de la société où elles sont établies. Mais elle implique également la reconnaissance et la valorisation des cultures dont les immigrés sont porteurs.

Qu'en est-il de cela ? rien ou presque... Un émigré même analphabète parvient au bout de quelques temps et au prix d'un effort méritoire compte tenu de sa condition, à s'exprimer dans la langue du pays.

Rares sont les Français qui, même lorsqu'ils utilisent la main-d'œuvre immigrée, font de leur côté, l'effort de s'initier à la langue arabe ne serait-ce que pour des raisons de simple communication.

Ce refus de l'autre, ce mépris c'est aussi un comportement raciste que nous, Algériens, dénonçons avec vigueur, parce qu'il renferme les germes qui nourrissent la violence et le crime raciste dont nous sommes victimes.

A la cité des quatre mille logements de La Courneuve, Toufik est mort d'une balle alors qu'il jouait avec des garçons du même âge. L'homme qui, de la fenêtre de son domicile, a tiré le coup de carabine, savait-il que cet enfant était fils d'immigrés ? Aurait-il tiré si la victime n'était immigrée ? On ne peut s'empêcher de se poser la question et on peut aussi se demander comment on en arrive à accumuler une telle haine de l'autre.

A la cité des Minguettes devenue un symbole, où règnent comme à La Courneuve, à la cité Gutenberg de Nanterre et dans bien d'autres cités, le même climat de mal né, la même concentration, le chômage qui frappe les jeunes de plein fouet et la marginalité, c'est l'explosion des jeunes qui aspirent à vivre autrement mais ne trouvent autour d'eux que de la haine et de la xénophobie.

Le 20 Juin 1983, le jeune Toumi Djaïda reçoit une balle au ventre, d'un policier alors qu'il portait secours à un gosse attaqué par un chien policier. C'est de son lit d'hôpital que Toumi Djaïda a lancé le projet d'une marche pour la paix et contre le racisme.

Souvenons-nous, cela s'est passé, au lendemain des campagnes municipales marquées par le déferlement de xénophobie.

Le désarroi de Toumi Djaïda est celui de dizaines de milliers de jeunes, fils d'immigrés, mais « enfants de la France » de par la loi. Cette jeunesse accumule en elle, toutes les contradictions et tous les déchirements de l'immigration algérienne.

De nombreuses études et enquêtes ont mis en relief la complexité des problèmes de cette génération. Il y a trois ans déjà, elle constituait le thème principal de notre dixième assemblée générale

et aujourd'hui, elle est plus que jamais au cœur de nos débats. (...)

Il est fréquent et facile de faire le rapprochement entre l'insécurité et l'immigration. Qu'il y ait des délinquants parmi les jeunes de la seconde génération, nul ne songe à le nier et ce mal pose un problème angoissant à la communauté nationale et à notre organisation. Et comment n'y en aurait-il pas au sein d'une jeunesse marquée par l'échec scolaire, le chômage, les difficultés du logement, la déqualification et la marginalité ? (...)

La justice elle-même et son auxiliaire, la police, ont-elles un comportement au-dessus de tout soupçon lorsqu'elles ont affaire à un jeune Maghrébin ?

Combien de jeunes sont morts sous les balles d'agents de services d'ordre ?

Combien d'innocents ont subi les brutalités policières et connu les prisons ?

Pourtant, en dépit des titres à sensation et des campagnes haineuses, il est prouvé que la grande délinquance ne saurait être attribuée à l'immigration et selon une étude du CNRS, les facteurs explicatifs de la délinquance, « sont l'âge et la situation sociale. En aucun cas, la nationalité n'apparaît être un élément influent ».

Il est démontré qu'à « âge égal et à conditions sociales équivalentes, la délinquance n'est pas plus forte chez les immigrés que chez les français ».

Jamais en France, le vocable immigré n'a revêtu une connotation aussi péjorative, en ce sens qu'il représente, dans l'esprit de certains Français, l'indésirable, le responsable du dérèglement social de la société française face à la crise économique. Ce vocable désigne l'étranger non intégré, d'une manière générale l'Arabe, le Maghrébin et plus précisément l'Algérien.

Lorsque l'insécurité des Français est abordée à travers certains discours politiques et contenus des mass-media, elle est souvent associée directement ou d'une manière plus insidieuse à la présence, jugée à tort trop nombreuse, de cette catégorie d'immigrés. Ceci n'est pas le fait du hasard : dans le climat de crise sociale, la xénophobie, l'arabophobie, le racisme dirigé contre une communauté étrangère bien précise se développent sous le couvert d'un raisonnement économique qui désigne ouvertement l'étranger comme étant le responsable des maux de la société française. Cette démarche se nourrit du sentiment d'insécurité général éprouvé par les Français face à la crise économique : elle s'appuie sur le rejet de l'autre différent et fait appel aux réflexes de la xénophobie. (...)

ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

Devant la situation dramatique vécue par la communauté algérienne, doublement sanctionnée : par la crise économique et par la montée du racisme, il est de notre devoir de dénoncer avec force les « machinations politiciennes »

dont les instigateurs font fi des droits de l'homme, de l'esprit d'équité et de justice pour inciter le peuple français à la discrimination et à la haine raciale.

Nos travailleurs et leurs familles n'ont pas à payer plus que les autres et certainement pas de leur sang, les effets de la crise économique dont ils ne sont nullement responsables ; bien au contraire, ils ont largement contribué à en limiter et retarder les effets.

Il est des vérités que nous ne répétons jamais assez : de la colonisation à nos jours, notre communauté a contribué à la prospérité de l'économie française en dépit des conditions de vie et de travail pénibles. Confinée dans un statut social qui la situe au plus bas de l'échelle, elle se trouve confrontée à la discrimination et à la ségrégation primaires d'esprits chauffés à blanc.

Ce statut tire ses fondements du colonialisme. En effet, dès le début du 20^e siècle, la France puisait ces matières premières et sa main d'œuvre dans les anciennes colonies. Durant les deux guerres mondiales, des Algériens enrôlés d'office dans l'armée française sont morts sur les champs de bataille d'autres ont été sollicités pour la reconstruction de l'économie française affaiblie par ces deux conflits et ont contribué à son grand développement des années 60-70.

La population algérienne émigrée représentait en 1946 près de 22.114 personnes (essentiellement des travailleurs). Son nombre va s'élever à 350.484 en 1962 pour atteindre 788.690 personnes en 1972. Ceci montre bien que l'expansion continue des années 60 a accéléré le mouvement de main-d'œuvre algérienne vers la France dont les besoins en la matière ont été satisfaits par des travailleurs algériens.

Leur utilisation, lucrative pour les employeurs, va permettre l'expansion de l'économie française et ce, à moindres coûts.

C'est autour de ce noyau central constitué par l'expansion économique et le développement de la société de consommation que se situe le problème actuel du racisme et de l'immigration. En effet, c'est à partir de cette époque de l'exploitation effrénée de la main-d'œuvre étrangère que s'est développé ce que certains appelleront « la longue marche du racisme moderne ». A la décolonisation, les anciens « travailleurs coloniaux » vont devenir des immigrés, ce changement d'appellation ne modifiera pratiquement en rien leur statut. Ils sont souvent considérés comme inassimilables, quantitativement trop nombreux et d'une culture trop différente.

De ce fait, la main-d'œuvre immigrée originaire des anciennes colonies se différencie de l'immigration européenne assimilable puisque de culture « voisine ». En dépit de la décolonisation qui donne naissance à des Etats indépendants et souverains subsiste le système général de domination et d'exploitation des pays en voie de développement par les pays industrialisés. L'apport de la main-d'œuvre immigrée

rentable pour les économies de ces pays industrialisés constitue une des formes de ce qui est communément appelé le pillage du tiers-monde qui s'exerce aussi bien au niveau des matières premières que des ressources humaines. Utilisés comme force de production, les travailleurs immigrés des anciennes colonies, ne sont jamais réellement insérés dans le pays d'accueil. (...)

LES INEGALITES SOCIALES

Aussi bien dans l'esprit de la majorité des Français que dans les textes de loi, ces travailleurs sont considérés comme des étrangers susceptibles de retourner dans leurs pays d'origine.

Après le long cycle d'accumulation du capital de 1949 à 1972, le chômage issu de la crise de suraccumulation fait apparaître aux yeux de certains la contradiction entre la présence de l'immigration et la précarité du marché de l'emploi. Le nombre croissant de chômeurs français aidant, les travailleurs émigrés sont alors présentés comme des concurrents indésirables sur le marché de l'emploi. Faisant fi des droits acquis des travailleurs immigrés, dont celui du travail, cette analyse non objective sur la concurrence travailleurs français-travailleurs immigrés porte atteinte aux populations immigrées et principalement à celles qui sont les moins intégrées dans le tissu social français. C'est le cas des populations maghrébines dont la marginalisation constitue en quelque sorte une raison supplémentaire de rejet de ce corps étranger par les adeptes de la xénophobie. (...)

Sur le plan des salaires nos travailleurs occupent des emplois mal rémunérés et ne nécessitant en général aucune qualification. Cette faible rémunération des salaires, élément matériel déterminant, va avoir des incidences négatives sur les conditions de vie de notre communauté. A la genèse de l'immigration, les hommes seuls, véritable force de production, pouvaient se contenter, le temps de l'exil, de logements précaires. Aujourd'hui, avec le regroupement familial, les aspirations légitimes à un logement décent se trouvent contrariées par l'insuffisance des revenus du chef de famille. (...)

N'ayant dans la plupart des cas, aucune possibilité de choix, notre communauté s'entasse qui, dans les logements anciens, souvent insalubres qui, dans les cités de transit ou les bidonvilles, qui dans des foyers où ils vivent leur isolement social. Avec le développement des agglomérations urbaines les plus chanceux, moins mal lotis, question confort s'entend, sont logés dans des cités de béton au visage froid et inhumain. Point n'est besoin ici d'analyser toutes les conséquences psycho-sociales de cet univers de béton sur la vie de notre communauté tant que cette marginalisation est visible à l'œil nu et ne souffre aucune contestation de la part des esprits de bon sens. Cependant, nous ne pouvons pas évoquer le statut social de notre communauté dont les salaires et les conditions de logement la situent au plus bas de l'échelle sociale sans souligner le rôle de l'institution scolaire du pays d'accueil dans le processus de « marginalisation » sociale des enfants maghrébins. (...)

L'école, du fait de certaines insuffisances pédagogiques et institutionnelles place les enfants immigrés en situation d'échec dans un contexte où l'ethnocentrisme, les comportements et les attitudes des autres élèves et de certains enseignants sont autant de contraintes sociales dévalorisantes. La socialisation des enfants maghrébins, principalement



Algériens puisque plus nombreux, s'effectue à travers l'échec scolaire et le caractère infériorisant du cadre scolaire. Ainsi, tout se passe comme si l'échec accroit et « légitime » dans une certaine mesure le statut d'infériorité dans lequel sont confinés les élèves maghrébins.

Certains d'entre eux refusent avec énergie cette dévalorisation qui induit en eux un désinvestissement et des blocages par rapport aux activités scolaires. C'est alors le cercle infernal de la marginalisation ressentie comme une injustice flagrante.

Les faits sont là : plus le cycle d'enseignement est court plus le nombre des jeunes émigrés est élevé.

L'orientation scolaire des enfants algériens est implacable ; elle les prépare à prendre la relève des parents dans des postes d'emploi de plus en plus affectés par la transformation de l'appareil productif global.

En 1981, un rapport de l'OCDE confirme la marginalisation des jeunes étrangers de moins de 25 ans tant au plan de la formation qu'au plan de l'emploi. Il note à juste titre « une certaine « reproduction » de la force de travail étrangère en ce sens que les jeunes migrants se retrouvent au début de leur vie active en proportion aussi élevée que leurs pères dans quelques catégories professionnelles, celles d'ouvriers plus particulièrement, et dans quelques branches d'activités employant déjà de forts pourcentages de travailleurs immigrés ».

Ajoutons à cela que ces jeunes auront moins de chance de trouver un emploi du fait de la restructuration industrielle et de leur faible niveau de qualification dans les activités de pointe. En effet, certaines branches de l'activité économique sont soumises, aujourd'hui, au processus de modernisation de l'outil de production. Malheureusement, c'est dans ces branches que nous constatons à certains niveaux de production, une grande présence des travailleurs étrangers utilisés à bon marché pour compenser les coûts. C'est le cas de la sidérurgie, de l'automobile, du bâtiment et du textile. (...)

Ainsi, aujourd'hui, il est clair que la restructuration industrielle concourt beaucoup plus à limiter le volume des travailleurs émigrés que la crise économique. Pour corroborer cet argument, nous citerons la faible qualification des travailleurs algériens illustrée par 46,3 % d'ouvriers spécialisés, 27,3 % de manœuvres et seulement par 0,3 % de techniciens. Cette insuffisance de qualification professionnelle se retrouve chez les enfants algériens dans les conditions que nous venons d'exposer dans le processus de socialisation.

Ce faible niveau de qualification professionnelle est un handicap supplémentaire pour l'accès au futur marché de l'emploi qui ne sera ouvert qu'aux travailleurs formés aux nouvelles techniques de production, et qui exclura les autres non qualifiés et de surcroît étrangers.

Dans ces conditions parler de la concurrence entre travailleurs immigrés et travailleurs français relève de la démagogie et de la falsification. (...)

Nous commencerons par la vérité des chiffres sur la proportion des étrangers en France : celle-ci s'élevait à 6,6 % de la population française en 1931 et à 6,8 % en 1982, selon le dernier recensement de 1982 publié par l'INSEE, soit une infime augmentation de 0,2 %. Alors qu'en 1931, la population étran-

gère était constituée à 90 % d'Européens, en 1982 près de 38,5 % sont des Maghrébins dont la venue en France est étroitement liée aux besoins de son économie dans les années 60-70. Pour sa part, la population algérienne est passée de 710.690 personnes en 1975 à 795.920 en 1982 sous l'effet essentiellement du regroupement familial et de l'autocroissance démographique, car dans le même temps, des travailleurs algériens ont été contraints de retourner en Algérie à cause de la crise de l'emploi et de l'effet coercitif d'une certaine politique de l'immigration.

A titre d'exemple, nous citerons le secteur du bâtiment qui employait 135.233 Algériens en 1974 et seulement 81.962 en 1981, soit une diminution de 39,4 % de cet effectif. De 1975 à 1982 près de 160.000 Algériens sont retournés définitivement en Algérie. Au 30 août 1982, ils sont au nombre de 72.620 demandeurs d'emploi. Avec l'accélération du processus de restructuration industrielle, nous nous attendons à un accroissement spectaculaire de ce nombre de demandeurs d'emploi dont beaucoup n'auront aucune chance de retrouver du travail, du fait de leur faible qualification professionnelle.

L'IMMIGRATION ET SON APPORT ECONOMIQUE

Pour ceux qui veulent faire accroire l'idée que les immigrés coûtent plus chers qu'ils ne rapportent à l'économie française, nous citerons Mme Françoise Gaspard qui affirme dans son livre « La fin des immigrés » : « Comme tous les travailleurs, les immigrés cotisent à la sécurité sociale. Il est donc normal qu'ils soient assurés sociaux. Une enquête, réalisée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Région Parisienne où sont concentrés 1,5 million d'étrangers, estimait que le remboursement de maladie, d'accidents du travail et de maternité coûtait en moyenne, par an, 3.820 Frs pour un Français et seulement 3.251 Frs pour un immigré ».

Ces chiffres sont d'autant plus significatifs que les travailleurs immigrés occupent en général des emplois, à hauts risques et que les communautés immigrées ont un taux de natalité supérieur à celui de la moyenne des Français.

Concernant les allocations familiales, il est mentionné dans ce livre, l'existence d'un rapport administratif où il est écrit « que, pour 1981, la différence entre ce qui est perçu par les immigrés et ce qu'ils ont versé à la Caisse Nationale des Allocations Familiales représente un solde positif de 3 milliards de Francs. Il était convenu, lors de la création du Fonds d'Action Sociale (FAS), dont l'objet est de financer des actions en direction des immigrés (logement, alphabétisation, formation) que celui-ci serait alimenté par ce solde. On constate que, dans le budget du FAS pour 1983, le versement de la CNAF n'atteint pas... un milliard ».

Nous pouvons ajouter à cela que les fonds du FAS ne sont pas utilisés en totalité en faveur des actions concernant les immigrés. En revanche, des ponctions sont effectuées sur ces ressources en faveur des Français défavorisés tels que les gens du voyage et les Français musulmans. A titre indicatif, en 1978, une famille française percevait en moyenne 5.883 Frs d'allocations familiales alors que la famille algérienne ne touchait en moyenne que 1.681 Frs.

Pour les retraites, il est reconnu que les immigrés contribuent à hausser le

montant des retraites versées en France. Ainsi, Mme Françoise Gaspard note : « Ceux qui ont travaillé en France sont proportionnellement moins nombreux que les Français à toucher une retraite pour laquelle ils ont cotisé. Les fonds payés par ces travailleurs sont perdus pour eux. Pas pour les autres ».

Sans entrer dans les détails chiffrés sur ce que paient les immigrés en tant que force de travail et sur ce qu'ils perçoivent sous forme de salaires et de subventions sociales, nous ne terminerons pas notre dénonciation des contre-vérités et des rumeurs mal-intentionnées sans souligner l'apport positif des communautés immigrées à l'économie française.

En effet, la présence de ces communautés a des implications positives sur l'économie française où elle occupe une place non négligeable dans le processus de production et de consommation. Des liens économiques bénéfiques, entre les pays d'origine et le pays d'accueil, s'établissent de et par la présence de ces communautés étrangères qui jouent à la fois le rôle de consommateurs et de promoteurs des produits français.

Dans le cadre des relations économiques algéro-françaises, l'Algérie a commandé à la France en 1983 pour plus de 3.000 milliards de centimes. Ces milliards représentent le montant de contrats qui touchent à l'habitat, les transports et à l'agriculture. Ceci est la partie visible de l'apport de l'économie algérienne à l'économie française : une partie visible de l'iceberg dont personne ne parle sans compter l'autre partie, celle des invisibles. Un rapport du conseil économique et social français sur « les perspectives de développement des relations économiques entre l'Algérie et la France », publié le 14 décembre 1983, mentionne que la plus grande partie des revenus gagnés par les travailleurs algériens en France y est dépensée.

Les transferts des économies de ces travailleurs à leurs familles demeurées en Algérie, en progression jusqu'en 1976, ont chuté de moitié en 1977 pour devenir extrêmement réduits à partir de 1980.

Ces transferts qui s'élevaient à plus d'un milliard en 1976 sont tombés à 63 millions en 1982.

En 1980, près de 28.000 voitures françaises ont été introduites en Algérie, le rapport ajoute à cet effet « que le phénomène se soit amplifié depuis cette date : on estime généralement, qu'au cours de ces deux dernières années, environ 100.000 véhicules sont ainsi entrés en Algérie ».

Le trafic aérien entre la France et l'Algérie a enregistré plus de 2.500.000 passagers transportés annuellement avec un excédent de bagages de 4 Kgs par personne représentant en général des biens de consommation achetés en France aussi bien par les nationaux que par notre communauté émigrée. (...) Les préjugés sociaux aidant les partisans du racisme ont réussi aujourd'hui à faire accréditer, auprès d'une partie de l'opinion publique française, des thèses erronées tendant à rejeter la responsabilité des maux sociaux sur l'immigration en dépit du rôle économique positif qu'elle joue dans le pays d'accueil.

Cette inquiétante évolution doit interpeller tous les esprits et les défenseurs des droits de l'homme car elle constitue un danger permanent pour la sécurité et la dignité de l'immigration. Du nationalisme exacerbé, en passant par le rejet de la différence au racisme, ouvertement exprimé par la violence, un glissement progressif s'est opéré sous les effets conjugués de discours discrimina-



toires visant sans cesse l'immigration maghrébine en s'appuyant essentiellement sur sa marginalisation sociale. (...)

En effet, le racisme se manifeste à nous sous de multiples aspects d'ordre culturel, socio-économique et politique qui sont autant de données nécessaires à l'analyse de ses diverses expressions.

Celles-ci, en vérité ne sont que le résultat d'un phénomène dont la nature comme on va le voir, est essentiellement politique.

ASPECTS POLITIQUES DU RACISME

Une des définitions du racisme l'érige en : « Doctrine qui prend la notion de race (c'est-à-dire un concept essentiellement biologique) comme base d'un système politique, et qui privilégie une race par rapport aux autres ». Une autre définition nous précise que « le racisme (théorie dépréciative selon laquelle l'homme vaut par les qualités ou les défauts de sa race) sert à justifier la domination d'une race sur une autre. Il se manifeste par une attitude d'hostilité ou de persécution entre individus de races différentes ». (...)

Ce qui illustre encore plus nettement la nature politique du racisme, c'est le système légal ou quasi légal de gouvernement, donc de domination, tel l'antisémitisme du régime nazi, c'est le régime de l'Apartheid en Afrique du Sud, le régime sioniste en Palestine occupée, le régime ségrégationniste des Etats-Unis d'Amérique.

Si le racisme est érigé en véritable système politique dans certains pays on n'en est pas encore là, heureusement, en France. Toutefois, il a pris dans ce pays une dimension dangereuse compte tenu du rare degré de violence auquel sont parvenues les manifestations du racisme. On peut donc affirmer qu'en France, le racisme loin de s'estomper est en train de s'accroître. Cela est dû certainement au fait que sa nature politique tend à se préciser davantage.

Cette nature politique du racisme en France peut s'analyser à deux niveaux distincts : au niveau gouvernemental et au niveau non gouvernemental.

UN CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE RESTRICTIF

Au niveau gouvernemental : le séjour des étrangers en France est régi par les institutions dont les services publics sont chargés d'assurer l'application.

Le système institutionnel français est un énorme édifice bâti sur certains principes généraux fondamentaux, la constitution, les lois et règlements.

Ce système juridique, de caractère strictement interne prend en compte également — du moins le devrait-il — des textes de droit international résultant de conventions et accords bilatéraux ou multilatéraux ratifiés par la France.

Ainsi ce pays, comme la plupart des Etats, est signataire de la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Organisation des Nations-



Unies, le 10 décembre 1948. Cette déclaration énonce les principes fondamentaux selon lesquels est assurée la protection de tout homme sur la terre (droits de la personne, statut privé, libertés publiques, droits économiques et sociaux, etc.).

En 1974, la France a ratifié également la convention européenne des droits de l'homme proclamée le 4 novembre 1950 à Rome... Toujours dans ce cadre des droits de l'homme, la France a activement participé à la conférence d'Helsinki en 1975, à celle de Belgrade en 1977 et à celle de Madrid en 1981 organisées sur ce thème. A tous ces titres, la France siège ainsi que d'autres pays européens d'immigration dans divers organismes internationaux s'occupant de la protection des droits de l'homme. D'autre part, sur le plan bilatéral, elle a passé plusieurs accords avec les pays d'origine des étrangers qu'elle accueille. Nous citerons, entre autres, l'accord franco-algérien de décembre 1968 qui demeure, à ce jour, le texte en vigueur entre les deux pays en ce qui concerne, notamment, les conditions de séjour des Algériens en France. En vertu de ce texte, les Algériens jouissent en France des mêmes droits que les Français, exception faite des droits politiques. Ils sont astreints ainsi à un certificat de résidence de ressortissant algérien, document qui, ces dernières années, a été informatisé...

Tels sont, brièvement rappelés, les textes de portée internationale reconnus par la France en matière de séjour des étrangers. A ces textes s'ajoutent ceux de droit strictement interne français. Au sommet de cet édifice, il y a d'abord la constitution. Le préambule de ce document, qu'il s'agisse de celui de 1946 ou de celui de 1958, énonce les droits reconnus à l'homme. En fait, il reprend les grands principes énoncés par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

Les clauses de ce préambule, de même bien entendu que les autres dispositions de la Constitution, ont valeur de droit positif en France. C'est là un élément fondamental quant on sait qu'en droit français, la Constitution est la norme suprême à laquelle par conséquent tous les autres textes (lois, ordonnances, décrets et arrêtés) doivent se conformer pour ne pas être frappés d'inconstitutionnalité.

Outre, la Constitution, il existe tout un système législatif et réglementaire français, dans lequel il faut inclure la réglementation administrative de portée nationale, régionale ou locale.

Séjournant en France, touristes ou résidents étrangers sont tenus d'être respectueux de toutes ces dispositions juridiques. Ils doivent l'être à fortiori, tout particulièrement des dispositions qui sont spécifiquement édictées à leur égard. Ainsi, ils sont régis par toute une série de lois relatives à leur séjour, à leur circulation et à leur travail en France. Nous notons à cet effet, l'existence d'une loi dite contre le racisme qui a été adoptée par le Parlement français le 1^{er} juillet 1971. Ce cadre juridi-

que définit et régit les droits et devoirs de tout individu vivant en France. Il est censé garantir les droits fondamentaux de l'homme quant à sa sécurité, sa dignité et au respect de sa personnalité.

Dans la pratique, la portée de cet impressionnant édifice est pourtant bien limitée à l'égard des étrangers.

Le système juridique français donne, en réalité, d'une main ce qu'il arrache de l'autre.

On relèvera d'emblée son caractère discriminatoire à l'égard des étrangers régis par des lois et règlements spécifiques qui restreignent la portée des textes applicables aux Français. Ainsi, les étrangers n'ont-ils pas le droit d'occuper certains emplois.

Il n'est pas de communauté étrangère qui ne soit régie par un statut particulier de caractère restrictif et contraignant. Comme par exemple, l'informatisation de la carte de séjour qui constitue une violation des dispositions sur les droits de l'homme, sans que personne ne s'en émeuve. Dans le même temps ont été multipliées les formalités imposées aux étrangers soit pour renouveler, par exemple leurs titres de séjour, soit pour recevoir en France la visite de leurs parents ou alliés venus de l'étranger.



La population étrangère représente 6 % de la population en France, aujourd'hui (autant qu'en 1931) malgré les apparences...

Un nombre incalculable de circulaires est régulièrement mis en place venant réduire, et même annihiler la portée de certains textes législatifs.

Souvent, lorsqu'une bonne volonté s'en émeut et saisit l'instance administrative pour la faire annuler, la circulaire a déjà produit son effet. Au besoin, après l'annulation, une autre circulaire est prise par l'administration et ainsi de suite.

Nous ne pouvons citer ici tous les textes en vigueur, mais nous en évoquons au moins un qui montre combien est grande la discrimination à l'égard des immigrés. Il s'agit de l'ancienne loi « sécurité et liberté » à peine modifiée par le nouveau régime. Cette loi institue le contrôle systématique à l'encontre des étrangers et légalise en quelque sorte une véritable chasse au faciès.

On peut donc affirmer que le système juridique français offre une protection toute théorique à l'émigré en raison de l'interférence de nombreux textes législatifs, réglementaires ou interprétatifs. (...)

LES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES

L'immigré est confronté aux services publics sur deux plans, l'un familial, l'autre individuel.

En effet, le regroupement familial qui a caractérisé l'immigration au cours de ces dernières années pose nombre de problèmes à l'étranger.

Ces problèmes sont relatifs à la satis-

faction légitime de divers droits attachés à la famille : d'abord celui de pouvoir la regrouper auprès de son chef, puis le droit au logement, à l'éducation et à la culture...

Le regroupement familial fait partie des droits de l'homme. Le Gouvernement français a semblé lui-même l'encourager, il y a quelques années mais, apparemment, pour d'autres motivations, aujourd'hui, on croit pouvoir déceler une tendance plutôt contraire si l'on interprète objectivement les entraves multiples dressées devant l'immigré qui veut ramener sa famille en France.

Les services concernés exigent du candidat au regroupement plusieurs conditions qui rendent extrêmement difficile la venue de la famille en France.

La difficulté principale, comme on s'en doute, est le logement. Dès lors, le regroupement familial se trouve compromis, différé ou purement et simplement annulé.

La crise actuelle de l'habitat les conforte dans une attitude déjà constante de réduire les quotas de logement attribuables à des étrangers.

Lorsque l'immigré réussit au prix de lourds sacrifices, et rarement avec l'aide des services compétents à ramener sa

famille en France, il lui faut affronter d'autres problèmes tels que l'éducation de ses enfants et la promotion de leur culture d'origine.

Là encore, on retrouve les mêmes obstacles, notamment en ce qui concerne l'enseignement des langues des pays d'origine qui demeure extrêmement limité dans les écoles.

L'indifférence des services publics français à l'égard des problèmes fondamentaux qui se posent à la famille immigrée dissimule à peine une certaine hostilité. Celle-ci est affichée plus nettement à l'égard de l'immigré au plan individuel. Nous avons déjà évoqué les contrôles d'identité. L'immigré, de par sa seule apparence physique, subit en toute légalité un véritable régime d'inquisition que l'opinion publique ignore. Ainsi de nombreux étrangers (noirs et Maghrébins), qui ayant oublié leurs pièces d'identité à l'hôtel ou à la maison, ont fait l'objet de mesures de garde à vue puis d'expulsion par la mise en œuvre de la procédure dite du flagrant délit.

Cette pratique de l'interpellation quasi quotidienne (sous prétexte de rechercher les résidents clandestins) est tout à fait scandaleuse.

Les contrôles sont parfois suivis de véritables voies de fait sur la personne de l'immigré. Si les passages à tabac sont généralement passés sous silence on ne peut oublier les véritables exécutions auxquelles se sont livrés certains policiers. Depuis l'affaire de Diab

assassiné dans un commissariat de Versailles, jusqu'au jeune motocycliste abattu par un policier à Chateaufort, en 1983, beaucoup d'Algériens sont tombés sous les coups de policiers. Il est vrai que ces crimes ne leur sont guère comptés ou si peu. Les policiers tireurs d'immigrés bénéficient d'une large mansuétude de la justice comme l'ont démontré tous les verdicts prononcés à ce jour. Certains ont même repris leur fonction après avoir changé de commissariat.

Cette même justice sévit de façon plus qu'exemplaire lorsqu'il s'agit par contre de juger un immigré.

Cette affirmation repose sur un constat : à délit égal, les Algériens sont plus sévèrement condamnés que les Français. Jamais l'adage « deux poids et deux mesures » n'a été si tristement illustré. Rien ne peut justifier une telle attitude par même les statistiques qui concernent la délinquance des immigrés que l'on a tendance à tronquer en y comptabilisant la délinquance de consommation (défaut de permis de conduire ou d'assurance par exemple), pour laquelle un jeune Français est simplement réprimandé.

Rien ne peut justifier davantage la procédure d'expulsion systématisée à l'égard des Maghrébins et Africains (accusés de clandestinité ou « de sans papiers »), sans que leur soit accordée la possibilité de recourir en appel. Cette pratique de nature judiciaire (donc sous contrôle du juge gardien des lois) n'est pas sans similitude avec la pratique de nature administrative celle-là (donc sans contrôle du juge) qui avait systématisé les refoulements aux postes frontières français en 1982.

17.000 Algériens sur un total de 41.000 étrangers avaient été refoulés de la sorte...

Au demeurant, il serait bien malaisé de soutenir qu'il n'y a pas de racisme en France. Comment expliquer dans ce cas qu'une loi anti-raciste y ait été promulguée ?

Nous ne pouvons pas accepter l'ambiguïté qui consiste à nier l'existence du racisme tout en laissant celui-ci se pratiquer tour à tour de façon feutrée, ostensible, voire violente au niveau même des institutions et des pouvoirs publics.

Il faut lever l'équivoque de façon claire et nette, au moins au niveau gouvernemental. C'est de l'attitude qui est adoptée à ce niveau là que découle et peut évoluer l'attitude que l'on observe au plan non gouvernemental.

L'espèce d'obligation de réserve — qui est de mise au niveau gouvernemental — ne résiste pas à l'examen des faits relatifs au racisme.

LES MACHINATIONS POLITIQUES

Toutes les formations politiques proclament leur antiracisme. Mais là encore, ce ne sont que des positions de principe.

Les partis de la droite ont été les premiers à véhiculer en France se que l'on appelle l'idéologie sécuritaire. Ce discours que ne justifiait guère une aggravation de l'insécurité en France par rapport à d'autres pays voisins, avait d'autres motivations. Il a permis par exemple, de faciliter l'adoption de la loi « sécurité et liberté » qualifiée en son temps de « loi scélérate ».

Au lendemain de l'échec du candidat de la droite aux élections présidentielles, ce discours sécuritaire s'est radicalisé. L'extrême droite a pris alors le relais.

Incitation au retour



Suite et fin de la communication sur l'insécurité et le racisme

Elle a lié directement le problème de l'insécurité à la présence des immigrés en France, affirmant sans fondement que ces derniers étaient tous des délinquants en puissance. (...)

Dissimulé et contenu jusque-là, le racisme est apparu à visage découvert. L'extrême droite le proclame ouvertement dans ses écrits, ses déclarations et ses discours.

La campagne des élections municipales de mars 1983 a été, à cet égard, un tournant décisif dans la banalisation du racisme en France. L'extrême droite s'y est employée avec une rare intensité et sans la moindre retenue pour en faire non plus une « maladie honteuse » mais une qualité première que se doit d'avoir tout Français nationaliste : « La France aux Français ».

Cette action de propagande avec des slogans racistes, n'a trouvé aucun obstacle ni résistance. Elle s'est révélée au contraire très payante puisque le parti d'extrême droite qui la conduisait réalisait les meilleurs scores électoraux qu'il n'a jamais atteints. Bien souvent, il se posait comme arbitre des résultats du vote dans plusieurs municipalités, et parvenait à faire élire un bon nombre de ses candidats.

Les autres partis de droite, qui, contrairement à leurs affirmations, pressentaient un tel succès n'ont pas hésité à le partager. (...)

Le slogan raciste s'étant révélé un puissant moyen de mobilisation électorale et partisane — les partis politiques ne pouvaient en faire abstraction. A droite, ils l'ont plus ou moins ouvertement adopté. Qu'en a-t-il été à gauche ? Le clivage selon lequel « le racisme est à droite, l'antiracisme à gauche », s'est trouvé totalement désarticulé. Le verdict des faits est sans appel.

Mais la gauche n'a pas fait que l'enregistrer. Il lui fallait forcément en tenir compte et, surtout, prendre en considération le fait que son électorat peut être atteint par un discours raciste.

On a constaté à ce sujet une double attitude chez les partis de gauche. Sur le principe d'abord, toutes les directions de ces partis ont réitéré la condamnation du racisme et l'utilisation scandaleuse qui en est faite au détriment des immigrés. Cette condamnation s'adresse globalement à tous les partis de droite confondus et à l'extrême droite qui est le fer de lance des campagnes anti-immigrés.

Au niveau local, cependant, on relève des écarts flagrants par rapport au principe énoncé par les directions. On a vu ainsi des élus de gauche prendre dans certaines municipalités des initiatives totalement en opposition avec la lutte contre la xénophobie et la discrimination raciale. Des maires faisant référence à un argument totalement xénophobe, celui dit du « seuil de tolérance », ont refusé d'attribuer des logements à des familles de travailleurs immigrés. (...)

En ce qui concerne les organisations à caractère social, sans doute en raison même de leur nature, elles se montrent hostiles à l'égard de la propagande raciste ambiante.

Il en est ainsi, en particulier, des principales centrales syndicales.

Cela est vrai s'agissant surtout de la CGT, la CFDT et de la FEN. Celles-ci s'efforcent de rester sans cesse irréprochables sur ce plan malgré les quelques défaillances.

Souvent, elles l'expriment aussi dans la rue à l'occasion des manifestations et autres démonstrations des travailleurs.

Sur ce point, elles rejoignent nombre d'associations d'immigrés. Ces organisations se donnent pour vocation précisément la lutte contre le racisme en France. Elles rassemblent toutes les

bonnes volontés qui veulent bien y adhérer et en épouser les conceptions.

Leur existence même confirme si besoin est la réalité du racisme en France. Mais leur action demeure limitée en raison de la faiblesse des moyens dont elles disposent.

Parmi elles, nous comptons certains organismes d'obédience religieuse et humanitaire dont la vocation universelle exclut tout sentiment raciste. A cet égard, nous soulignerons la lutte que mène avec vigilance le MRAP. (...)

LE ROLE DES MEDIAS

Pour terminer, nous évoquerons l'opinion publique qui, théoriquement imprime au pouvoir politique les orientations qu'il souhaite. Dans le système français, cette opinion publique est forgée par les moyens d'information qui agissent directement sur la population soit pour en exprimer les préoccupations, soit pour l'orienter. Sur ce plan, nous ne pouvons parler de l'opinion publique sans définir le rôle des moyens d'information. Il est notoire que les plus puissants moyens d'information, c'est-à-dire, ceux qui touchent la plus grande masse, en France, relèvent de l'Etat et des groupes de pression commandités par des partis politiques.

L'Etat dispose essentiellement des chaînes de télévision et de la radiodiffusion qui sont, de loin, les plus importants médias. En raison précisément de leur importance, ces moyens n'ont pas échappé à l'intérêt des groupes de pression qui n'ont pas manqué, en conséquence d'y faire placer des personnes qui leur sont dévouées.

Depuis l'arrivée de la gauche aucun changement significatif n'a été apporté dans ce domaine. On ne s'étonnera pas dès lors que la radiotélévision soit réservée lorsqu'il s'agit de défendre les droits des travailleurs immigrés.

Depuis plusieurs années déjà, on savait que les mutations industrielles, qui se préparaient avec l'introduction des technologies nouvelles, allaient entraîner d'importantes compressions de personnel et aboutir à une réduction considérable de la main-d'œuvre de faible qualification, incapable de s'assurer une mobilité verticale par une promotion dans la même branche ou une mobilité horizontale par une reconversion dans d'autres secteurs d'activité.

La crise qui affecte l'industrie automobile française vient concrétiser les craintes mille fois exprimées par tous ceux dont la charge est d'assurer la défense des droits des travailleurs. Les événements qui ont suivi les demandes de licenciement aux usines Talbot-Poissy ont singulièrement dégradé un climat social déjà peu favorable à la présence des travailleurs étrangers en général, maghrébins et algériens en particulier. Le vieux démon du racisme s'est de nouveau réveillé pour désigner l'émigration comme la source de tous les problèmes de la société d'accueil et poser comme condition nécessaire et suffisante à la réussite de la politique de restructuration industrielle de la France le retour dans leur pays d'ori-

Les rares émissions qu'elle consacre à ce thème, sont diffusées aux heures d'écoute de faible impact. (...)

Des sondages récents (autre moyen de désinformation et d'encouragement au racisme) ont montré que la population française est de plus en plus hostile à l'immigration.

Les réponses comme « je ne suis pas raciste mais... » généralement recueillies en disent long sur l'effet des médias sur la population. Au demeurant, l'hostilité de cette population est une réalité quotidienne que l'immigré vit. On peut objectivement avancer qu'elle est la cause d'une augmentation notoire des attentats et autres agressions racistes que subissent les immigrés et leurs enfants. Le climat d'insécurité dans lequel évoluent ces derniers, accroît les perturbations culturelles, scolaires et autres qu'ils vivent déjà. Face à ces multiples agressions psychologiques et physiques, on peut s'interroger aujourd'hui sur les risques graves de réactions violentes des victimes du racisme.

La responsabilité des médias est ainsi fortement engagée dans cette situation. Mais plus engagée l'est encore la responsabilité de leurs commanditaires, les groupes de pression, et bien entendu, celle du pouvoir politique.

De la détermination de ce dernier dépend l'issue que connaîtra le développement du racisme en France.

Ce racisme est d'autant plus inquiétant qu'il se propage au sein de la population autochtone et s'exprime de plus en plus par la violence allant jusqu'au meurtre. (...)

S'agissant d'un fléau qui présente les plus graves dangers pour l'humanité, nous demandons avec force qu'il soit combattu par tous les moyens existants pour garantir les droits de l'homme à des personnes dont le seul crime est d'être immigrées.



gine de ceux qui ont largement contribué à l'expansion du pays d'immigration et au bien être de ses populations.

Ce n'est sans doute pas la première tentative de renvoi massif des travailleurs émigrés. Mais toutes les mesures prises jusque là, qu'il s'agisse de mesures législatives ou administratives, de mesures d'intimidation n'ont eu que des effets limités du fait même de leur caractère discriminatoire et de l'absence de prise en charge réelle des aspirations des intéressés eux-mêmes.

Aujourd'hui, une évidence s'impose. Ce qui s'est produit à Talbot-Poissey n'est que le début d'un long processus qui doit conduire la France à une mutation profonde de son économie et dans laquelle les postes occupés par les travailleurs émigrés seront réduits à une part infime du fait de leur non qualification, consécutive à une politique de formation qui les a toujours ignorés et marginalisés. A la faveur de ces événements, il convient de regarder l'avenir avec réalisme et sérénité, afin d'opter en toute liberté de choix et de décision pour la solution qu'ils jugent la plus conforme à leurs intérêts et qui sauvegarde à la fois leur emploi, leur sécurité et leur dignité.

Si, de toutes les solutions qui s'offrent à nos travailleurs, c'est le retour qui est envisagé, il convient dès lors de prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'il puisse s'effectuer dans de bonnes conditions afin que nos compatriotes ne soient pas les victimes d'un redéploiement industriel qui s'amorce dans un climat social hostile. La connaissance parfaite de leurs droits doit jouer un rôle fondamental dans la décision qu'ils auront à prendre et qui engage leur avenir et celui de leur famille. Une étude rétrospective de toutes les mesures prises jusque là pour accélérer leur départ est de nature à mesurer l'évolution d'une politique constante dans ses objectifs mais variable, selon la conjoncture, quant aux modalités de sa réalisation. (...)

En 1977, le secrétaire d'Etat au Travail manuel et aux Immigrés proposa pour solde de tout compte la somme de 10 000 F à tout travailleur étranger qui acceptait de quitter le territoire français. Avec cette aumône, on espérait voir un émigré sur six accepter de retourner chez lui. Bon nombre d'observateurs, de syndicats, d'hommes politiques n'ont pas hésité à s'élever contre cette décision et les déclarations qui désignaient les émigrés comme les responsables du chômage. Pourtant, une étude du ministère français du Travail a montré que le départ de 150 000 travailleurs étrangers ne pouvait libérer que 13 000 emplois. Même dans ce cas, la plus grande partie de ces postes serait de nouveau occupée par des chômeurs étrangers.

S'agissant de notre communauté, le gouvernement français d'alors avait même spéculé sur le départ annuel de 35 000 Algériens pendant 3 ans espérant aboutir à ces quotas par le biais de négociations bilatérales avec notre pays.

Telle n'était pas notre appréciation des choses et ce chiffre n'a figuré dans

aucun document officiel. En acceptant d'engager des négociations avec le pays d'immigration, l'Algérie entendait affirmer sa position inébranlable sur 3 principes :

- le maintien en vigueur des accords de 1968 et la préservation des droits acquis par les résidents algériens ;

- l'amélioration des conditions de séjour de nos ressortissants dans la mesure où l'accord met fin, pour trois ans au moins, à la période d'incertitude instaurée par le renouvellement annuel des cartes de résidence ;

- le caractère volontaire des retours que l'accord préserve conformément à l'intérêt des travailleurs et de leurs familles installés en France.

L'ouverture de ces négociations s'était imposée comme une nécessité au gouvernement du pays d'accueil devant l'échec enregistré par l'allocation-retour. Le secrétaire d'Etat français lui-même le reconnaissait à la tribune du Conseil de l'Europe en 1980. Après deux années d'expérience, seules 80 000 personnes avaient opté pour le bénéfice de cette mesure dont seulement 1 173 Algériens. Comment pouvait-il en être autrement lorsqu'on sait que le pécule de 10 000 F ne représentait même pas :

- le montant des indemnités ASSEDIC et de chômage et celles versées par l'Etat qui représentaient pour les licenciements non économiques plus de 14 000 F par an ;

- les indemnités calculées au SMIC de l'époque qui représentaient au minimum un montant de 16 000 F en 1 an sans compter la perte d'autres avantages sociaux non négligeables tels que :

- les droits à la couverture sociale pour les travailleurs et leurs familles ;

- les allocations familiales, les primes de rentrée scolaire, les allocations vacances et l'allocation logement ;

- les allocations prénatales et post-natales ;

- les bourses d'études et autres avantages sociaux pour les enfants.

Mais la perte la plus importante en matière de droits sociaux devait être enregistrée au niveau de certaines prestations dont le détail sera précisé dans la suite de l'exposé.

A l'issue des négociations engagées entre les deux pays concernés, l'accord eut lieu sous la forme de l'échange de lettres du 18 septembre 1980. Les deux gouvernements sont convenus de prendre en étroite coopération, pendant une période de 3 ans et 3 mois, allant du 1^{er} octobre 1980 au 31 décembre 1983, toutes mesures propres à permettre le retour volontaire et la réinsertion en Algérie de nos travailleurs et de leurs familles dans de bonnes conditions, en garantissant les droits acquis et le libre choix des intéressés, excluant comme devait le préciser notre ministre des Affaires étrangères « toute forme de contrainte et par voie de conséquence, toute forme de contingentement ».

La coopération devait être engagée dans trois directions essentielles :

- la réalisation d'actions de formation ;

- une aide à la création de petites entreprises en Algérie ;

- des mesures d'incitation au retour dans des conditions qui devaient être fixées d'un commun accord.

Par rapport aux tentatives antérieures de renvoi des travailleurs émigrés, il convient de noter deux éléments nouveaux. Tout d'abord, le caractère individuel de l'incitation et le suivi de l'opération dans le pays d'origine qui garantit la réinsertion dans une dimension autre que financière par la forma-

tion professionnelle, une préparation linguistique et culturelle.

Avant d'analyser dans le détail l'ensemble de ces mesures et les effets qu'elles ont produit, il convient tout de même de rappeler qu'en ce qui concerne la formation retour, elle a été mise en œuvre en 1975 par le secrétaire d'Etat à l'Immigration de l'époque qui caractérisait ainsi cette action :

« Les actions de formation-retour rempliront suivant le cas l'une des trois finalités suivantes :

- le perfectionnement du travailleur dans un secteur où il a déjà travaillé ;

- la conversion, lorsqu'il s'agira de répondre à des besoins de qualifications rurales alors que les candidats au retour sont surtout employés en France dans l'industrie ;

- l'acquisition d'une nouvelle qualification pour répondre à un besoin très précis dans le cadre d'un projet de départ. »

Les statistiques officielles concernant le nombre de bénéficiaires montrent la distance qui peut exister entre un discours ou une volonté politique et son application. En effet, seuls 500 Algériens ont été concernés par cette formation retour de 1975 à 1977. Il est tout de même navrant que l'on se préoccupât de la formation des travailleurs seulement dans le cadre du retour. Il est paradoxal de constater que ceux dont on disait qu'ils n'étaient pas susceptibles de recevoir une formation pour les besoins de l'économie française se révélaient capables maintenant d'accéder à une promotion et une qualification professionnelles qui leur ont été jusque là refusées afin de les maintenir dans des emplois subalternes et sous qualifiés les exposant ainsi les premiers aux aléas de la conjoncture économique.

Quelles étaient les modalités de réalisation de cette formation ?

1^o — La Formation-retour

Elle devait être réalisée à la fois au sein des entreprises et dans les centres de formation, la première année en France pour la totalité des candidats, la deuxième année pour un tiers au moins et la moitié au plus en Algérie, la troisième année pour les deux tiers des effectifs dans notre pays.

La réalisation de ces objectifs nécessitait une répartition des charges entre les deux gouvernements.

— Notre pays devait prendre toutes les dispositions nécessaires pour réserver un nombre de places correspondant à celui des nationaux appelés à bénéficier de ce programme dans ses structures de formation comme dans les postes à pourvoir.

— Le gouvernement français quant à lui devait prendre en charge :

- la formation en France des futurs formateurs algériens, agents de réalisation de ce programme ;

- la rémunération des formateurs algériens et français affectés à son exécution ;

- la mise au point des programmes de formation à dispenser en Algérie ;

- le financement de la construction et de l'équipement des sections ou des centres nécessaires à ce programme.

D'après les premières estimations portant sur les effectifs, la durée et les secteurs de formation, le programme pouvait concerner annuellement environ 12 000 travailleurs dont 50 % pour des stages de courte durée — 2 mois — de mise de niveau et de complément d'information.

Le projet plurisectoriel n'a pas eu les résultats escomptés ni du point de vue qualitatif ni du point de vue quantitatif

qu'il s'agisse du nombre de travailleurs concernés par la formation ou de ceux qui ont opéré leur réinsertion par le biais de cette formule.

En effet, jusqu'en 1980, seuls 1073 travailleurs algériens ont été intégrés dans les projets de formation.

2^o — L'aide à la création de petites entreprises en Algérie

La contribution du gouvernement français à la réalisation de ces projets est destinée à l'acquisition en France des matériels nécessaires à la création de petites entreprises dans le pays d'origine. Le remboursement des prêts accordés à un taux préférentiel par le pays d'immigration est garanti par le Trésor Algérien.

L'enveloppe financière destinée à concrétiser l'ensemble de ces mesures était évaluée à 700 millions de francs pour 3 ans. Que faut-il penser de cette mesure ?

Elle constituait indiscutablement un argument massue pour favoriser le départ de certains. Même si le capital mis entre les mains des travailleurs pouvait constituer en soi un premier apport non négligeable, l'analyse objective des conditions de prêt démontre que les investissements constituent un bon placement pour le prêteur. En effet, en mettant les éventuels candidats dans l'obligation d'acheter en France les matériels nécessaires à la création des entreprises, le pays d'immigration récupère au départ les prêts alloués et favorise l'exportation de ses produits vers l'extérieur. Il est très difficile de faire aujourd'hui le bilan des réalisations de cette nature. Gageons qu'elles ne sont pas dans des proportions suffisamment importantes pour mériter une étude statistique.

3^o — Mesures d'incitation au retour

Elles sont d'une application restrictive puisqu'elles ne concernent que les candidats au retour, ayant la qualité de travailleurs actifs et détenteurs d'un certificat de résidence portant la mention « travailleur salarié ».

Les intéressés bénéficient :

- de la prise en charge des frais de voyage pour eux-mêmes, leur conjoint et leurs enfants âgés de moins de 16 ans ;

- du versement à tout travailleur salarié candidat au retour en Algérie pour y exercer une activité salariée d'une allocation retour calculée de la manière suivante :

- pour les travailleurs ayant occupé sans interruption un emploi salarié pendant les 6 mois précédant la demande d'allocation, elle est égale à 4 fois le salaire net moyen mensuel perçu par les intéressés pendant la même période ;

- pour les autres à 1374 fois le montant du minimum horaire garanti en vigueur le jour de la demande.

Il faut préciser que les candidats ne pouvaient prétendre au cumul des 3 dispositions. Que faut-il retenir, sinon que l'on n'apporte aucune précision sur la préservation des droits acquis particulièrement en matière de prestations sociales.

Il convient de rappeler que les droits dans la législation française sont basés sur le principe de la territorialité. Par exemple en matière de sécurité sociale les travailleurs étrangers sont assimilés aux nationaux sur le plan des cotisations et des prestations fournies tant qu'ils résident sur le territoire français.

Le principe reste valable pour les accidents de travail, les maladies professionnelles et l'assurance vieillesse. Dans son article 461, le Code de la

Sécurité sociale précise : « — les ouvriers étrangers, victimes d'accidents qui cessent de résider sur le territoire français reçoivent pour toute indemnité un capital égal à 3 fois le montant annuel de leur rente ».

Par ailleurs, si le travailleur étranger se trouve en France au moment de la liquidation de la retraite, il touchera une pension dont le montant sera calculé en fonction des annuités effectuées en France. S'il quitte le pays après la liquidation de sa pension, il continue d'en toucher les arrérages. S'il réside à l'étranger au moment de la liquidation de la pension il n'obtient que la rente inscrite à son compte individuel.

Avec du recul, on se rend mieux compte que toutes les propositions faites aux candidats au retour par l'ancien secrétaire d'Etat au Travail manuel et aux Immigrés tournaient avec le temps à leur désavantage. Les travailleurs algériens l'ont très bien compris puisque du 1^{er} juin 1977 au 1^{er} janvier 1981, soit en 3 ans et demi de mise en œuvre de cette politique, seuls 2604 de nos ressortissants ont bénéficié de l'aide au retour sur un effectif de 86 019 algériens ayant rejoint définitivement le pays, soit un pourcentage de 3,03 %, malgré le fort taux de chômage qui touchait notre population durant la même période.

L'avènement de la gauche au pouvoir, une gauche qui s'était très souvent illustrée dans la défense de l'émigration était accueilli avec soulagement par toutes les communautés assoiffées de justice sociale. Mais si, la perception de l'émigration a sans doute changé, il n'en demeure pas moins que la situation de crise persiste avec une aggravation du chômage.

Parmi les mesures prises, le nouveau secrétaire d'Etat chargé de l'Immigration allait publier une circulaire, celle du 3 Mars 1982 qui se substituait à celle de son prédécesseur.

Certes l'objet reste l'expression d'une même préoccupation, mais on doit cependant relever une autre formulation qui témoigne du nouvel état d'esprit au regard de notre communauté.

« L'aide à la réinsertion se substitue à la très équivoque incitation au retour ». D'ailleurs cette nouvelle approche du problème parle moins de mener une politique systématique que de faciliter, dans le respect absolu du volontariat des personnes concernées, la réinsertion, dans leur pays, de ceux qui ont contribué à la prospérité et à l'expansion économique de la France.

Par delà les propos révélateurs d'une volonté de rompre avec l'esprit d'une politique basée auparavant sur le renvoi massif des Algériens, il est incontestable que les dispositions de la circulaire du 3 mars 1982 marquent dans une certaine mesure des progrès quant à la protection des droits des travailleurs émigrés.

Désormais les objectifs chiffrés de retours annuels des travailleurs actifs sont abandonnés par la partie française, alors qu'ils avaient été fixés unilatéralement à 35 000 par an pendant 3 ans sous le précédent septennat.

Le qualitatif semble prévaloir sur le quantitatif et les besoins de l'économie algérienne pris en compte. Mais les dispositions prévues dans l'échange de lettres en cas de retour volontaire sont maintenues :

- formation professionnelle ;
- aide à la création de petites entreprises industrielles et artisanales ;
- allocation retour.

Les trois options offertes aux candidats restent non cumulables. Quelle que soit la solution adoptée, le candidat au



retour bénéficie d'une indemnité pour frais de voyage.

La nécessaire restructuration des entreprises de constructions automobiles, la lutte contre l'inflation et le chômage mettent néanmoins nos travailleurs dans une situation inconfortable et le gouvernement français dans l'obligation de prendre une série de mesures orientées selon deux axes principaux : l'intégration sélective et l'incitation au retour.

Les mesures prises à l'issue du conseil des ministres du 21 mars dernier s'appuient sur les revendications des ouvriers des usines Talbot-Poissy qui dans la confusion des affrontements avec le patronat exigèrent la reconnaissance de leurs droits.

L'ordonnance du 23 mars 1984 relative au revenu de remplacement des travailleurs involontairement privés d'emploi stipule ce qui suit :

— « Dans le cadre du régime d'assurances et selon des modalités qui seront convenues entre les partenaires sociaux, il pourra être prévu, au profit des travailleurs étrangers qui quittent la France pour s'installer dans leur pays d'origine, la possibilité sur leur demande de capitaliser en un versement unique leurs droits à un revenu de remplacement. Ce versement pourra être complété par une aide de l'Etat dans des conditions qui seront fixées prochainement ».

Ainsi donc, le gouvernement français qui, pour des raisons de politiques évidentes, avait supprimé le million du retour a saisi l'opportunité offerte par les événements de Poissy. L'idée d'un pécule permettant un retour digne au pays prenait cette fois naissance au sein de la communauté immigrée elle-même.

Abondamment commentée par toute la presse nationale française, elle a été présentée comme une revendication légitime par le gouvernement, alors qu'elle était davantage l'expression d'une exaspération devant l'injustice, d'un sentiment d'insécurité face à la montée du racisme même dans le milieu ouvrier et à l'incertitude du lendemain. Ce faisant, le gouvernement français essaie de réaliser sa politique selon deux axes :

- dans le cadre des accords bilatéraux ;
- unilatéralement en mettant en œuvre un nouveau dispositif financier incitatif.

Il lui faut à la fois créer les conditions nécessaires pour que le maximum de travailleurs émigrés quittent de leur plein gré la France et d'autre part réduire le coût de l'opération par le biais d'accords bilatéraux.

Elles ont été rappelées dans un communiqué du secrétariat d'Etat chargé de la famille, de la Population et des Travailleurs immigrés en date du 4 avril qui précise :

« Certains travailleurs étrangers, involontairement privés de leur emploi, souhaitent se réinsérer dans leur pays d'origine ».

Ce retour est un droit. Le Gouvernement souhaite :

- qu'il s'effectue dans le cadre du volontariat ;
- que ces réinsertions soient réussies ;

— qu'elles s'inscrivent dans un projet de développement et de coopération avec les pays d'origine.

Le Conseil des Ministres du mercredi 4 avril 1984 a ainsi arrêté le dispositif d'ensemble qui réunira trois possibilités complémentaires :

- la capitalisation d'une partie de leurs droits à l'assurance chômage ;
- l'aide décidée par le dernier employeur ;
- l'aide de l'Etat modulée selon les situations et dont le montant pourrait être supérieur à 20 000 F en fonction de la taille de la famille et de la nature du projet de retour.

Seuls les travailleurs privés involontairement d'emploi depuis moins de 6 mois peuvent prétendre au bénéfice de ces dispositions.

Ces aides ne remettent pas en cause les droits acquis par les travailleurs, notamment :

- le paiement des préavis de licenciement ;
- le paiement des indemnités de licenciement ;
- les droits acquis en matière de retraite.

L'ensemble de ces aides sera versé pour partie en France et pour partie dans le pays d'origine. En cas de départ définitif, les bénéficiaires et leurs conjoints devront restituer leurs titres de séjour.

Afin de sauvegarder l'ensemble des droits de nos travailleurs, il est clair que l'application de toutes ces dispositions ne peut se faire que sur la base de négociations avec notre pays. S'agissant d'une opération qui engage l'avenir de nombreuses familles, il est nécessaire au préalable :

- de faire le point de tout ce qui a été réalisé dans le domaine de la réinsertion et par notre pays et par la France ;
- de faire l'inventaire des problèmes qui se sont posés jusque là qui ne manquent pas de le faire ;
- de procéder aux réajustements nécessaires des solutions adoptées jusque là.

Deux domaines essentiels doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part de nos responsables.

1. La Formation

S'il est nécessaire pour faciliter la réinsertion professionnelle de nos compatriotes de mettre en œuvre des actions de formation retour, il est indispensable :

- qu'elle soit engagée en fonction des besoins précis des différentes branches d'activités de l'économie nationale, des besoins chiffrés par secteur ;
- qu'elle s'inscrive dans un projet global de formation qui s'adresse non



pas seulement de façon sélective à ceux qui sont candidats au retour mais à tous les travailleurs algériens en danger potentiel de chômage faute de posséder la capacité d'assumer de nouvelles tâches.

2. Les Droits Sociaux

Les travailleurs algériens doivent être assurés de conserver intacts les droits sociaux que leur confèrent leur séjour et leur qualité de travailleurs en France, tels que :

- la pension invalidité ;
- la pension vieillesse ;
- l'assurance-décès ;
- la rente accident du travail et maladies professionnelles.

La signature de la Convention générale de la Sécurité sociale par les deux parties le 1^{er} octobre 1980 permet d'envisager la préservation de tous les droits énumérés d'autant que la clause de résidence n'est plus opposable à des travailleurs algériens de retour dans leur pays.

Néanmoins, nous ne saurions trop insister sur la nécessité de reconsidérer le problème de la cristallisation des retraites qui du fait de la suppression de la clause de résidence devrait trouver sa résolution dans l'indexation automatique appliquée aux travailleurs français de même catégorie, puisque en matière de cotisations, il existait une égalité de traitement entre les nationaux et les algériens.

Le gouvernement français pour sa part doit s'engager à travers le dispositif mis en place à accorder aux travailleurs algériens mis dans l'obligation de cesser leur activité salariale les mêmes droits qu'à leurs homologues français placés dans les mêmes conditions notamment dans le cadre :

- du calcul et du versement des indemnités de licenciement ;
- de l'aide accordée à la création des petites entreprises ;
- des congés formation-reconversion de 18 mois sans rupture de travail et rémunérés à 82 % du salaire net ;
- de la préservation de l'intégralité des prestations sociales auxquelles ouvre droit leur qualité de travailleurs.

Quant à nos ressortissants privés d'emploi, nous avons pour devoir de les éclairer afin qu'ils puissent se déterminer librement, en connaissance de cause. Ce qui s'est passé à Talbot-Poissy et dont ils sont peut être aujourd'hui les victimes, se produira bientôt chez Citroën, Peugeot et dans bien d'autres secteurs encore. Privés d'emploi, la plupart d'entre eux, surtout les plus âgés, courent le risque de ne jamais retrouver de travail dans ce pays, les postes ouverts seront désormais réservés uniquement aux nationaux. C'est une politique déjà entrée dans les faits, même pour les métiers subalternes jadis laissés aux émigrés. Mais cette situation ne doit pas être acceptée comme une fatalité ni provoquer des réactions aux effets inattendus.

Si le retour dans notre pays est perçu



comme la meilleure entre toutes les solutions proposées, nous invitons nos frères à organiser leur départ et celui de leur famille. Rien ne doit être fait dans la précipitation et la panique.

Toutes les dispositions doivent être prises pour que le retour au pays natal se fasse au mieux de nos ressortissants. Nous ne saurions trop insister sur l'avantage qu'ils auront à régler d'abord toutes les questions d'ordre administratif mais surtout à faire reconnaître par les services concernés du pays d'accueil leurs droits sociaux en sollicitant le concours s'il y a lieu des compétences de nos représentations diplomatiques ou de notre organisation.

S'agissant de leurs droits en matière de retraite, il nous paraît important de distinguer deux cas :

1° — Cas des travailleurs ayant cotisé pendant 15 ans au moins.

Pour ceux-là, la liquidation de leur retraite et le versement de leur pension ne posent désormais plus aucun problème.

2° — Cas des travailleurs ayant cotisé pendant une période inférieure à 15 ans.

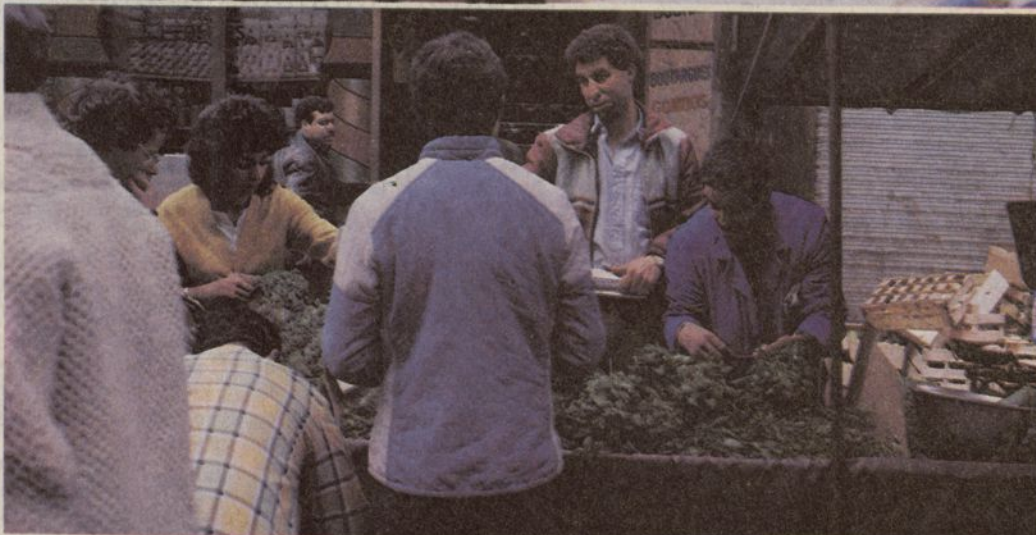
Ceux-là doivent savoir qu'il sera procédé au reversement des cotisations effectuées pendant la période considérée. Le transfert en Algérie des sommes ainsi capitalisées et des intérêts produits doit être obtenu avant le départ, afin de garantir à cette catégorie de travailleurs leur prise en charge le moment venu par une caisse de retraite algérienne.

Ce transfert de droits sociaux ne doit pas seulement concerner ceux dont le retour doit s'effectuer au cours des prochaines années. Un nombre important de nos compatriotes a regagné le pays depuis 1973. Nous sommes persuadés que la plupart d'entre eux n'ont sans doute jamais entrepris avant leur départ les démarches nécessaires à la conservation et à la garantie de leurs droits.

Aussi convient-il d'organiser à travers tout le pays un recensement général concernant ces travailleurs afin de leur permettre une reconstitution de carrière et les aider à obtenir le bénéfice de leurs droits sociaux.

Le transfert de ces droits sociaux en Algérie doit leur permettre selon des modalités qui resteront à déterminer de bénéficier des dispositions du Statut Général du Travailleur.

Nous allons peut-être vivre ensemble des moments difficiles dans les jours, les mois ou les années à venir. L'histoire de notre lutte de libération nationale nous a appris à affronter bien pire. Si nous sommes sortis victorieux du combat que nous avons mené, c'est parce que nous avons su serrer nos rangs au moment où l'on jouait sur notre division. Aujourd'hui nous devons faire preuve de la même maturité, du même discernement, de la même cohésion. Quelle que soit en définitive la solution que nos travailleurs choisiront d'adopter, elle sera l'expression de la volonté des uns et des autres de prendre en charge leur destin.



L'effort de développement engagé par l'Algérie donne aux travailleurs algériens des possibilités de retour de plus en plus larges. Outre les emplois offerts par le bâtiment, les travaux publics et l'industrie, des dispositions nouvelles permettent, à ceux qui le désirent, de se reconvertir dans l'artisanat le commerce et les services dans des conditions très avantageuses.



Autour de la 11^e Assemblée Générale

Lors de la 11^e Assemblée générale, à Lille, nous avons rencontré quelques jeunes venus, en délégués, assister, participer aux travaux. Il a été intéressant de les entendre parler de leurs expériences, leur travail sur le terrain, chacun dans la région où il vit, sur les difficultés qu'ils rencontrent, les problèmes auxquels ils sont confrontés et la manière dont il faudrait faire face pour les résoudre pour défendre les enfants algériens, face aux problèmes d'identité culturelle, de racisme, de chômage et aussi des moyens.

Amar qui habite Mâcon estime que les activités au niveau de l'animation culturelle, que l'AAE dispense sont une bonne chose. « Avant, il n'y avait rien, et l'animation culturelle qui est faite maintenant permet aux jeunes et aussi aux adultes d'apprendre beaucoup, de recevoir une information intéressante concernant l'Algérie. En effet, parmi les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes Algériens, celui posé par la nationalité est le plus important. Les jeunes sont mal informés, et à partir de rumeurs, commettent des bêtises. Ils prennent les papiers français. Par exemple, à Monceau-les-Mines, un jeune algérien a fait son service militaire en Algérie. A son retour, considéré comme français ici, il est emprisonné comme déserteur. Il y a très peu d'information à ce niveau et à d'autres à Mâcon, pratiquement aucune, et il faudrait y remédier. » « Nous avons également, ajoute Amar, beaucoup de cas sociaux, d'handicapés algériens, adultes et jeunes. Ces derniers ont également beaucoup de problèmes d'identité culturelle, et il y a beaucoup à faire. »

Pour Yamina, de Saint-Etienne, animatrice culturelle, qui s'occupe de jeunes Algériens de 6 à 17 ans, les problèmes les plus graves se posent au niveau du langage. Les problèmes de chômage également, ainsi que ceux touchant à l'identité culturelle. « Les enfants, précise Yamina, ne se sentent pas Algériens. De plus, à partir de 17 ans, se pose à eux le problème de la nationalité. Tout cela est aggravé par le manque de discussion, de contact avec les parents. »

Salah qui est étudiant à Saint-Etienne, et qui a assisté à la précédente assemblée générale, à Versailles il y a trois ans, parle des structures de l'AAE. « Le problème primordial concerne le rajeunissement des responsables de l'organisation, dans la région du centre. Nous ne devrions pas juger les activités des sections en fonction du nombre des adhérents. J'estime aussi que c'est une mauvaise méthode de demander immédiatement aux gens de l'argent pour adhérer. »

« Par ailleurs, je suis au Conseil national de l'UNJA, mais en fait nous ne faisons que de la figuration. La plupart des gens qui représentent l'AAE au sein de l'UNJA sont des permanents qui connaissent mal les problèmes des jeunes émigrés. Ces permanents, on ne peut arriver à les sensibiliser aux problèmes des jeunes émigrés comme il le faudrait. Nous faisons de la figuration, nous ne servons à rien. »

Abla, de Lyon, parle de ses difficultés, au niveau de l'animation culturelle avec certains parents. « Au début de l'année, par exemple, j'avais une quarantaine de filles, pour la plupart âgées de 12-13 ans. Maintenant, il m'en reste seulement une dizaine, notamment après les vacances de Pâques. Ce sont les parents qui les ont retirées. Quand j'essaie de discuter avec eux, ils me disent que cela ne sert à rien, pour leurs filles, d'apprendre à danser et à chanter, que cela ne rapporte rien. Il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine. »

Farouk, qui vit à Valence, estime que les enseignants de l'organisation « font du bon travail, se donnent complètement ».

En ce qui concerne les activités anti-algériennes contre le FLN de certains groupes (messalistes) à Valence, il déclare qu'il y a une bonne implantation de l'AAE. « Le responsable départemental fait un bon travail d'information, de sensibilisation en direction de notre communauté. »

« Par ailleurs, indique encore Farouk, il y a beaucoup d'agressions contre les membres de notre communauté de la part de l'extrême droite.



« Les jeunes Algériens sont en butte à des problèmes graves... ».





Nous avons eu, notamment, le cas à Digne, d'un jeune algérien de vingt ans, sorti de prison, ayant ensuite travaillé durant deux ans et que l'on a retrouvé mort, s'étant, d'après la version officielle, suicidé. En fait, il semble bien que ce ne soit pas un suicide. Les parents n'ont pu obtenir l'autopsie, rencontrant toutes sortes de difficultés. Notamment lorsqu'on leur demande, pour cette autopsie, une somme d'argent au-dessus de leurs moyens. »

« Concernant nos activités, poursuit Farouk, nous participons à toutes les actions de la CGT, du P.C., etc. à Font-Barlet où de nombreux problèmes existent.

« De plus, nous avons sensibilisé les parents pour qu'ils envoient leurs enfants faire le service national en Algérie. »

Malika, qui est, à Roubaix, animatrice culturelle et responsable des jeunes aborde un problème important. Celui des nombreuses associations de jeunes « Français musulmans » qui essaient d'attirer à elles nos jeunes. « Nous manquons de matériel et de moyens financiers pour contrecarrer les activités de ces associations qui attirent à eux certains de nos jeunes grâce à de puissants moyens.

« Nous avons également des problèmes de local, notamment avec la mairie de Roubaix qui refuse de nous en louer, alors que l'AAE met à notre disposition les moyens de financement du loyer.

« Les jeunes, souligne Malika, doivent être encore plus sollicités. Il faut organiser plus de voyages au pays, organiser des échanges d'étudiants et de lycéens. Il faudrait envoyer plus de jeunes en stage de moniteurs, d'animateurs. »

Enfin, Malika évoque les graves inégalités au niveau scolaire : « Dans notre région, les enfants algériens sont concentrés dans les mêmes écoles, et cela entraîne beaucoup d'échecs scolaires. Ces enfants algériens sont écartés des lycées, des stages et sont dirigés vers le cycle court (CEP, CAP). Ma propre expérience est significative : j'ai fait un CAP dans une école publique. On m'a refusé la poursuite de mes études en arguant du fait qu'il me fallait aider mes parents, travailler. Mais j'ai terminé mes études dans une école privée, ai eu mon baccalauréat et

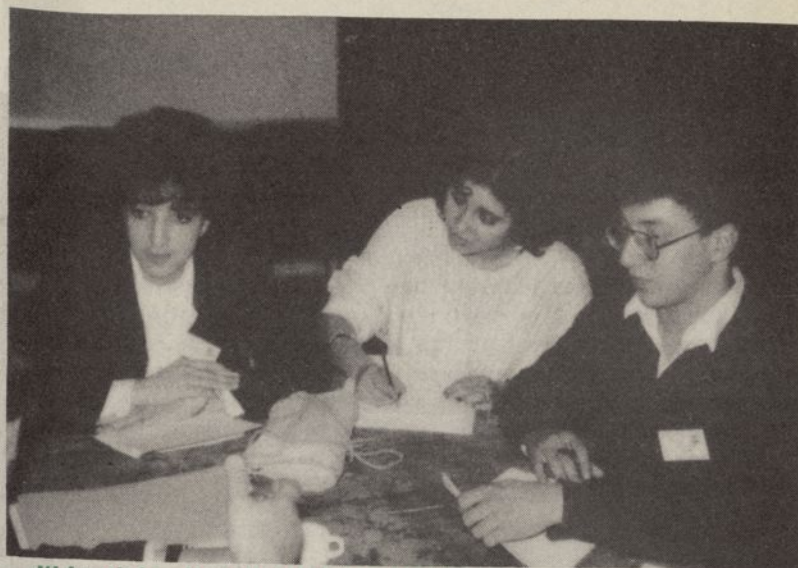


actuellement je suis en faculté, en 1^{ère} année de droit. Donc la seule possibilité pour les enfants algériens, ce sont les écoles privées mais là se pose aux familles le problème du manque de moyens, d'argent pour payer les études de leurs enfants.

« Sinon, à Roubaix, nous avons aussi énormément de problèmes d'emploi et de racisme qui se posent aux Algériens. »

Ce sont aussi ces problèmes qui se posent aux membres de notre communauté à Tourcoing, nous dit Tahar qui vit dans cette ville et milite dans l'organisation. Tahar est responsable UNJA et animateur culturel au sein de l'AAE. « Nous avons organisé pas mal d'activités avec nos jeunes, musique, danse, chant, etc. Nous voudrions avoir plus de matériels, magnétoscopes et surtout instruments de musique. Actuellement nous avons une exposition de photos sur l'Algérie. Nous avons quelques problèmes au niveau du service culturel de Roubaix, notamment en ce qui concerne la coordination. Par exemple, au niveau des critères de sélection des jeunes à envoyer en stage. Il arrive que certains jeunes sélectionnés par l'AAE pour suivre ces stages vont ensuite dans les MJC ou d'autres associations françaises, parce qu'on les y attirent du fait d'un plus grand nombre de moyens matériels ou financiers. Beaucoup d'associations françaises, en effet, disposent de grandes possibilités financières. C'est pourquoi, nous souhaitons que nos moyens soient renforcés, notamment qu'un quota plus important pour nos jeunes à envoyer en Algérie, nous soit accordé. »

Propos recueillis par Chérif HARBI



...d'identité culturelle et de racisme... ».



La tribune



Instantanés...



Ouverture solennelle des travaux dans le Palais des Congrès à Lille...



Le ballet national a donné un gala, au Palais des Congrès de Lille, devant les délégués. De nombreux invités ont assisté, également, à cette représentation, au cours de laquelle le ballet national a donné une illustration des danses populaires en Algérie.



...où la Région du Nord a accueilli les délégués



L'insécurité et le racisme ont été fermement dénoncés.



Des images porteuses d'une charge émotionnelle



Sur le parvis de la place Pierre Mendès France, le drapeau national flottait au vent du Nord

Ghafari Adda Cheikh

★ Brassard vert et rouge noué au bras, badge de reconnaissance bien mis en évidence sur la poitrine, le militant de base est là. Pour lui, bien plus sans doute que pour les mille délégués venus à Lille assister à l'Assemblée générale, ces deux jours du week-end du 19-20 mai, sont des jours pas comme les autres.

Evidence bien sûr. Car l'événement qui se déroulait ces jours-là étaient de ces événements générateurs d'images porteuses de charges émotionnelles intenses, de moments riches en symboles.

Le premier symbole était déjà sur le parvis de la place Pierre Mendès France, luisante de pluie.

Les immenses hampes qui bardent l'entrée principale du Palais des Congrès retenaient d'emblée l'œil de l'observateur, avec ce majestueux drapeau national vert blanc, étoile et croissant rouges, flottant au vent humide du nord, tout à côté du drapeau tricolore, sur un fond de ciel gris.

« Vive l'amitié des peuples algérien et français » proclamait, en arabe et en français, un énorme calicot bien mis en évidence.

A l'intérieur du Palais, l'immense auditorium était déjà occupé par les mille délégués de l'Amicale, sans



On reconnaît (de g. à d.) MM. Abdelhamid Mehri, Abdelkrim Souici, Arezki Aït-Ouazzou



compter les invités.

La scène, tout aussi immense, accrochait le regard : drapeau national, portrait du président Chadli Bendjedid, banderoles où on lisait « la communauté algérienne réaffirme son soutien à la Révolution algérienne incarnée par le FLN », « Bienvenue aux participants de la XI^e assemblée générale de l'Amicale ».

Le ton était donné. Et c'est l'immense ovation, émaillée de « you you », une salle entière debout saluant l'entrée de MM. Abdelkrim Souici, président de notre Amicale, Arezki Aït-Ouazzou, vice-président, Mohamed Chérif Messaadia, membre du Bureau politique et responsable du Secrétariat permanent du Comité central du FLN, et Abdelhamid Mehri, ambassadeur d'Algérie en France.

Moment d'émotion et de recueil à la mémoire de nos martyrs, alors que retentissent, martiales et prenantes, les premières notes de « kassaman » à faire vibrer la fibre patriotique la plus assoupie.

Salves d'applaudissements quand M. Abdelkrim Souici, saluant dans son discours inaugural l'assistance et les invités et remerciant les autorités

municipales françaises, et plus particulièrement M. Pierre Mauroy, Premier ministre et premier magistrat de la ville.

M. Abdelhamid Mehri, ambassadeur d'Algérie à Lille, dont la présence à cette XI^e assemblée coïncide avec la première semaine de sa prise de fonction d'ambassadeur et qui va brosser un rapide tour d'horizon des relations bilatérales algéro-françaises puis rappeler que notre communauté résidant en France était l'un des axes fondamentaux de ces relations.

M. Mohamed Chérif Messaadia, ovationné, acclamé, et qui va, tout au long de son intervention, donné un éclairage de la politique algérienne aux plans aussi bien extérieur qu'intérieur et rappelé avec force, la défense de la dignité de notre communauté résidant en Europe, de sa sécurité, et de ses intérêts, et insisté sur le fait que la force de notre communauté c'est d'abord son unité...

Et puis les travaux à proprement parlé, coordonnés par le vice-président de l'AAE, M. Arezki Aït-Ouazzou, qui dirigeait le Bureau de la XI^e assemblée générale et qui, d'emblée, mit en relief l'intérêt et l'attention que porte et qu'a toujours portée la Nation et la Direction politique de notre pays aux problèmes de notre communauté résidant en France.

Le grand auditorium cristallisait, bien entendu, la majeure partie de l'événement. Mais imagine-t-on bon déroulement d'une assemblée sans le dévouement de ceux qui, en coulisses, travaillent, œuvrent en silence, pour que tout se déroule sans accroc.

Aussi l'occasion nous est donnée, ici, pour rendre hommage à tous ceux et toutes celles que les feux de la rampe ont oublié d'éclairer, focalisés qu'ils étaient ailleurs.

Le bureau des services techniques qui, à cette occasion, était devenu une véritable ruche bourdonnante et où le staff des secrétaires faisaient crépiter les machines à écrire, tapant et retapant les textes, préparant des piles de dossiers que le photocopieur se chargeait de multiplier à l'envi. Et puis tous ces militants de base qui, bien



Le staff des Services techniques



Hassan, l'opérateur n'a pas manqué de travail sur la ligne télex de l'APS.

plus avec bonhomie qu'avec vigueur, dirigeaient, renseignaient ou orientaient ceux qui cherchaient un emplacement, un endroit.

L'événement c'est aussi un peu ça.

Et ce n'est pas sans une certaine forme de reconnaissance qu'on peut dire que s'occuper de quelque 1 400 personnes avec tout ce que suppose leur prise en charge dans le domaine de la restauration de l'hébergement, n'a pu apparaître ici, un instant, comme une gageure. Le pari aurait pu paraître ardu à tenir. Il n'en fut, dans l'essentiel, rien. Il y a pourtant un signe qui ne trompe pas les observateurs quant à l'importance d'un événement. C'est le nombre des journalistes accrédités, ou venus de leur propre chef, pour — comme on dit dans le jargon de la presse — « couvrir l'événement ». Si on se repère uniquement à ce paramètre, l'événement n'a pas échappé à nos confrères. Nos confrères algériens ? C'était chose normale. Avec « El Moudjahid », « Algérie-Actualité », « El Djoumhouria », la presse nationale était là. Avec tous les aléas techniques que

suppose la couverture d'un événement qui se passe en province. Faire des envois, à partir de Lille et surtout en plein week-end, n'est pas chose aisée, on s'en doute. Malgré cela, ce fut à qui se « débrouillait » le mieux, pour « balancer » ses papiers et surtout les photographies. Question « papiers », ce ne fut pas un problème difficile à résoudre. D'autant que le service technique de l'APS-Paris avait mis en place une dérivation PTT qui résolvait le problème des lignes. Quitte sans doute à saturer le réseau devant l'abondance de la matière à faire transiter par les canaux téléphoniques, pour les besoins de la cause. Quant aux photos, ce fut tout autre chose, pour la simple raison qu'en plein week-end... On connaît la résultante. Pourtant à voir nos confrères de la presse régionale française venus « discuter le coup » avec la presse algérienne, pour prendre à sa juste mesure l'importance de l'événement et se « tuyauter » pour faire les papiers... Bref l'événement n'est pas passé inaperçu. Et « la voix du Nord » paraissant le dimanche consacra une

bonne surface à l'ouverture du samedi.

La télévision, elle-même, ne fut pas en reste.

FR3 Régions, « Mosaïque » étaient présents.

Sans compter les retardataires

A preuve ce journaliste de l'audiovisuel, venu seul, et tard dans l'après-midi du samedi, et qui, derechef, retourna aux studios réquisitionner une équipe technique pour ne pas faire de ratage.

Images sans doute que ces instantanés. Mais elles ont aussi place dans un compte-rendu pour cerner l'événement. Car elles participent à l'atmosphère qui a présidé à la tenue de cette assemblée.

Aussi, avant le débat général, les interventions des personnalités représentant les ministères et les organisations de masse, furent elles remarquées.

M. Tayeb Belakhdar, secrétaire général de l'UGTA, qui rappela que les inquiétudes et les espérances des travailleurs émigrés étaient partagées par l'UGTA et que le V^e Congrès du FLN avait fait une large place aux problèmes de l'émigration.

Ou Mme Fatma Zohra Djaghroud, secrétaire générale de l'Union Nationale des Femmes algériennes, qui transmit le même message de solidarité. M. Babes, qui représentait le ministère des affaires sociales, souligna, pour sa part, les problèmes sociaux et médicaux, et insista sur le fait que l'Algérie devait maîtriser les coûts des soins de santé tout en évoquant le dossier des transferts médicaux.

Aussi insista-t-il sur le fait que l'Algérie s'employait actuellement à rapatrier, graduellement, un nombre important de nos enfants handicapés soignés en France, dénonçant « les marchands de soupe » qui en France font que nombre de nos enfants hospitalisés se retrouvent en fait en situation de grabataires. L'Algérie, constata-t-il, de part les simples transferts médicaux, fait vivre nombre d'hôpitaux et de maisons spécialisées.

Evoquant le problème des « pensions cristallisées », il rappela que c'était là une honte pour la France que ne pas reconnaître le minimum des droits pour certains travailleurs algériens, auxquels pourtant, le droit le leur accordait...

LA

L'Amicale au service de la communauté algérienne

La tenue, à Lille, les 19 et 20 mai 1984, de la XI^e assemblée générale de l'Amicale a mobilisé toutes les structures de l'organisation. Les réunions ont succédé aux réunions afin que chacun soit fin prêt pour la réussite de l'événement.

Le 16 mai, M. Abdelkrim Souici, aussitôt après avoir achevé la réunion du comité directeur consacrée à l'adoption du rapport moral, a présidé, dans l'après-midi, la réunion de travail et de coordination regroupant les membres du Bureau exécutif ainsi que les responsables de régions et leurs adjoints.

Cette réunion a été consacrée à l'examen des ultimes préparatifs de l'assemblée de Lille, mais cela n'a pas empêché que soit effectué un tour d'horizon général sur les activités de chaque région.

Il ressort de chacun des exposés que les activités de l'Amicale n'ont pas connu de répit au cours des derniers mois et que la mobilisation de tous les militants pour la préparation de l'assemblée générale (discussions et débats sur les communications, élection des délégués, préparation matérielle...) n'a pas empêché les structures de l'organisation d'être présentes là où il faut et quand il le faut afin, comme le dira M. Souici, que « la communauté algérienne se sente bien représentée et bien défendue », par son organisation. Il est vrai, à ce dernier sujet, que la confiance en l'Amicale grandit

régulièrement et que les adhésions à l'organisation prennent de plus en plus d'ampleur.

« Nous sommes en bonne voie pour atteindre l'objectif des 70 000 adhérents », a dit le président de l'Amicale après avoir noté, au vu des chiffres communiqués par chaque délégué régional, que la progression des adhésions est plus que satisfaisante. Qu'on en juge : au 30 avril 1984, les adhérents à l'Amicale étaient au nombre de 7 750 dont 1 098 femmes dans la région de Lyon, de 5 702 (dont 712 femmes) dans la région de l'Est, de 9 025 (dont 1 258 femmes) dans la région du Nord, de 3 703 (dont 440 femmes) dans la région de l'Ouest, de 5 640 (dont 704 femmes) dans la région du Sud et de 3 190 (dont 380 femmes) à Paris. Au total donc, le nombre de renouvellements au 30 avril s'élevait à 35 010.

Il faut poursuivre l'effort commentera M. Ait Ouazzou, vice président de l'Amicale, et parvenir au chiffre de 50 000 adhérents d'ici au 30 juin. Il restera alors tout le deuxième semestre pour réaliser 20 à 25 000 nouvelles adhésions et atteindre l'objectif des 70 000 adhérents. Rappelons que le nombre

total d'adhérents de l'Amicale en 1983 était de 45 800. C'est dire combien la progression de 1984 est encourageante, au vu des seuls résultats des quatre premiers mois.

D'autres activités, comme les colonies de vacances pour les enfants et jeunes immigrés, la participation à diverses manifestations d'ordre culturel, comme l'organisation de la semaine d'amitié franco-algérienne à Belfort ou la réalisation d'un stand à la Foire de Rennes, la célébration du 1^{er} mai (10 000 affiches et plus de 100 000 tracts distribués), ont été abordées.

L'organisation prochaine de festivals scolaires à travers toutes les régions, a permis, de son côté, l'ouverture d'une discussion sur les problèmes de l'enseignement et de l'animation. Ces festivals, conçus comme une fête réunissant parents et élèves dans une ambiance typiquement algérienne, sont dotés d'importants moyens comme, par exemple, un lot de 3 500 livres en arabe ainsi que des disques et livres d'art. Il est même prévu un voyage, tous frais payés, en Algérie pour la meilleure chorale.

Par ailleurs, des indications ont été données sur l'organisation de réunions d'information à l'intention des lycéens algériens des classes terminales. Ces réunions, qui auront lieu en présence de représentants du ministère de l'Enseignement supérieur (venus spécialement d'Algérie) sont prévues à

Marseille (26 mai), à Lyon (27 mai), à Nancy (27 mai), à Lille (26 mai) et à Paris, le 26 mai à 15 heures au centre culturel algérien.

Toutes ces activités et bien d'autres, montrent combien l'Amicale a le souci de répondre, dans tous les domaines, aux aspirations de la communauté algérienne. C'est là, avant tout, sa raison d'être, dira M. Souici avant d'ajouter que la XI^e assemblée générale va fournir encore une fois l'occasion de faire le bilan concret de tout ce qui a été fait depuis l'assemblée de Versailles, en mai 1981, et de définir pour, les années à venir, une stratégie d'action qui s'articulera autour de ces deux idées clés : défense de notre pays et de ses valeurs et défense des intérêts matériels et moraux de la communauté algérienne.

« Cette communauté a besoin que lui soit assurée sa dignité et que lui soient reconnus ses droits », affirmera encore, M. Souici avant de dénoncer tous ceux qui dénigrent notre pays, tous ceux qui favorisent le racisme, tous ceux qui, en fin de compte, pour des motifs avouables ou non, ignorent et méprisent le sort de la communauté algérienne en France.

« Voilà dans quel esprit se situe notre action », ajoutera M. Souici avant de faire le point sur le programme des travaux de la XI^e A.G. et d'appeler chacun à œuvrer pour sa réussite.

La mort de Zouaoui Benelmabrouk

Crime sans châtiement

Le jeune Benelmabrouk Zouaoui, 23 ans, a été abattu dans sa voiture la nuit du dimanche 6 mai 1984 à Paris alors qu'il était avec deux amis.

La police a dit « légitime défense » ; qui peut croire en ces affirmations ?

Pourquoi le policier meurtrier a visé le conducteur dans le dos en particulier le jeune Zouaoui alors que la loi policière précise qu'il faut tirer sur les pneus ou tirer sur les jambes d'une personne en fuite.

Les deux amis de Zouaoui reconnaissent avoir eu une altercation avec les occupants d'une estafette à la place de l'Alma, à la suite de laquelle ils ont repris la route pour



regagner leur domicile. C'est à ce moment qu'une 4L leur bloque le passage. Trois individus sortent de la voiture et braquent leurs armes sur les passagers de la 504. Pensant qu'il s'agissait des amis des occupants de l'estafette et pris de peur,

Zouaoui fait marche arrière. A ce moment une autre voiture s'arrête à la hauteur de la 504. Un individu en sort et s'agrippe à la voiture de Zouaoui qui accélère. L'individu lache prise. Zouaoui fait demi-tour. L'un de ses deux passagers entend tirer et Zouaoui lui dit : « Je suis touché dans le dos ». Cet ami prend alors sa place au volant pour tenter d'échapper à ce qu'il croyait être une embuscade de représaille. A quelques mètres plus loin, il aperçoit une voiture de police et lui fait signe de s'arrêter. Les deux véhicules stoppent côte à côte. Les deux passagers sortent de la voiture et demandent protection aux policiers pendant que Zouaoui agonise sur les deux sièges avant, rendant son dernier souffle de vie.

D'après les témoignages recueillis les trois jeunes jouissent d'une bonne réputation auprès de tout

leur voisinage et n'ont pas de casier judiciaire.

Les policiers n'ont même pas été inculpés et sont en liberté. Qui pourrait croire en la justice puisque ceux qui doivent la défendre rigoureusement la bafouent ? En outre, où sont passés « les droits de l'homme » ?

A.A.E-Section Malakoff.

REGION OUEST

Assemblée élective à Malakoff

En prévision de la tenue de la 11^e assemblée générale de l'Amicale, l'Assemblée élective départementale de Malakoff a eu lieu le 1^{er} mai à Châtillon-sous-Bagneux, sous la présidence de M. Senouci, responsable organique de Nanterre et de M. Hoogass Ahmed coordinateur du comité départemental de Malakoff et un nombre important de nos frères militants. Le coordinateur départemental, ouvrant la séance a souhaité la bienvenue à tous les participants et a ensuite passé la parole à M. Senouci qui a insisté sur l'homogénéité de notre association et la nécessité de la vigilance pour préserver l'unité de notre communauté et les intérêts supérieurs de notre pays.

Après cette déclaration, a eu lieu le vote pour élire les membres qui participeront à la 11^e Assemblée Générale.

Marche silencieuse

Une marche silencieuse a eu lieu du domicile de Zouaoui Benelmabrouk jusqu'au lieu du drame. Quelque 400 personnes ont assisté et soutenu la famille Benelmabrouk dans leur dure épreuve. Sous une pluie incessante, le cortège a été stoppé par un cordon de CRS qui voulaient lui interdire de passer sous prétexte qu'une banderole leur était hostile. Les marcheurs ont donc décidé de s'arrêter et de s'asseoir

sur la rue bouclant tout le passage. Le préfet a fini par céder à ce « sitting ».

La mère de la victime, les oncles et les tantes venus du pays ont finalement mené le cortège jusqu'au bout et ont déposé une gerbe de fleurs à la mémoire de l'enfant assassiné le 6 mai 1984.

Sur cette note tragique le cortège s'est dispersé, il faut savoir que Zouaoui avait une fille et son amie attendait un second enfant.

Zouaoui travaillait comme employé de restaurant saisonnier...

Il faut à ce propos mettre en garde notre communauté à l'égard des crimes racistes qui augmentent chaque année et en particulier pendant la période du « Ramadhan » où les jeunes aiment se regrouper très tard le soir autour des cités.

Section de jeunes de l'Amicale à Malakoff

Mouvement et nominations dans le corps des walis

Le président de la République, secrétaire général du Parti du FLN, M. Chadli Bendjedid, a pris une décision portant mouvement dans le corps des walis avec la désignation de MM :

- Boubartakh Rabah, précédemment wali de Bordj Bou-Arreridj, nommé à M'Sila.
- Seridi Abdelkrim, précédemment wali de Blida, nommé à Ouargla.
- Taleb Bendiab Abderrezak, précédemment wali de Médéa, nommé à Oum El-Bouaghi.
- Sahraoui Noureddine, précédemment wali de M'Sila, nommé à Skikda.
- Mourah Mohamed, précédemment wali d'Oum El-Bouaghi, nommé à Mascara.
- Khelifa Bendjedid, précédemment wali de Mascara, nommé à Sétif.
- Sellal Abderrahmane, précédemment wali de Boumerdès, nommé à Adrar.
- Benslimane Abdesselam, précédemment wali de Skikda, nommé à Blida.
- Salah Brahimi, précédemment wali de Laghouat, nommé à Tamanrasset.
- Hamrouchi Mohamed-Seghir, précédemment wali de Tiaret, nommé à Biskra.
- Djiar El-Hachemi, précédemment wali de Sétif, nommé à Boumerdès.
- Tebboun Abdelmadjid, précédemment wali d'Adrar, nommé à Tiaret.
- Aissaoui Hadj Khelifa, précédemment wali de Ain-Defla, nommé à Bordj Bou-Arreridj.
- Hidouci Mustapha, précédemment wali de Biskra, nommé à Médéa.

Le Président Chadli Bendjedid a également décidé de la nomination de MM :

- Chérif Rahmani, précédemment inspecteur général à la Présidence de la République dans les fonctions de wali de Tébessa.
- Si Youcef Mahmoud, précédemment secrétaire général de la wilaya de Tlemcen dans les fonctions de wali de Ain-Defla.
- Abdelatif Bessaih, précédemment chef de la daïra de Bab-El-Oued dans les fonctions de wali de Laghouat.

(APS)

REUNION AAE - AMBASSADE - CONSULATS

Développer la coordination

MM. Abdelhamid Mehri et Abdelkrim Souici, respectivement ambassadeur d'Algérie à Paris et président de l'AAE, ont présidé le 17 mai au centre culturel algérien une réunion conjointe des membres de l'ambassade, des consuls et des délégués régionaux et responsables de l'organisation.

A l'ordre du jour, la poursuite de la collaboration, de la coordination entre Amicale et consuls, l'échange des expériences et des points de vue sur la situation actuelle particulièrement difficile pour notre communauté en France, cela pour mieux défendre les intérêts moraux et matériels de nos concitoyens. Exposant la situation actuelle de notre communauté face au chômage et au racisme, M. Abdelkrim Souici a rappelé, à la veille de la XI^e assemblée générale de l'organisation qui devait se tenir les 19 et 20 mai à Lille, que la coordination AAE-Consulats, au niveau régional et local, était plus que jamais indispensable, face aux graves problèmes auxquels sont confrontés les Algériens en France. « La situation de notre communauté

est difficile, a-t-il indiqué, alors que 80 000 Algériens sont touchés par le chômage et que nous assistons à un développement important du racisme contre nos concitoyens ».

« C'est pourquoi, nous devons présenter un front commun, approfondir les résultats positifs obtenus par l'amélioration de la coordination entre l'AAE et les responsables consulaires ».

« Le souci de notre organisation d'améliorer cette collaboration s'est traduit par une restructuration de notre organisation, au niveau des structures des circonscriptions de l'AAE, qui ont été mieux adaptées aux besoins de nos concitoyens ». Il a rappelé que la commission créée en commun par la direction de l'AAE et l'ambassade a eu pour but d'aborder les problèmes de notre communauté d'une démarche commune et que ce travail en commun visait des objectifs communs : la défense des intérêts de notre pays et de nos concitoyens en France, au plan administratif, mais aussi politique, économique, social et culturel.



La visite en Algérie du président seychellois

Amitié, fraternité et confiance. C'est dans cette atmosphère que s'est déroulée la visite officielle que le président seychellois, M. France Albert René, a effectuée du 13 au 15 mai en Algérie.

Au plan bilatéral, les entretiens que M. Albert René a eus avec le président Chadli et les responsables algériens se sont soldés par la mise en place d'un accord de coopération économique, scientifique, technique et culturelle por-

tant création d'une commission mixte.

En ce qui concerne la situation internationale, les deux présidents ont exprimé leur « profonde préoccupation devant l'aggravation des tensions engendrées par la négation persistante des droits des peuples à la liberté, au progrès et à la paix et par la menace directe à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats ».



Au conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le 16 mai sous la présidence du président de la République, secrétaire général du parti FLN, M. Chadli Bendjedid.

Après avoir entendu un exposé du Premier ministre sur les activités gouvernementales, le conseil des ministres a examiné et adopté un dossier relatif à la préparation

de la rentrée scolaire et universitaire 1984/1985.

Le conseil des ministres a également entendu une communication concernant le système national de formation professionnelle avant d'examiner et d'adopter un dossier relatif à la prochaine rentrée dans le domaine de la formation professionnelle.

• LE PRÉSIDENT CHADLI BENDJEDID a adressé à tous les responsables concernés l'instruction n° 11 portant sur l'application de la politique de la jeunesse, objectif stratégique de la Révolution algérienne.

Cette instruction comprend les axes essentiels suivants :

- L'éducation religieuse et morale au sein de l'école et de l'université ;
- La formation politique et idéologique au sein de l'école et de l'université ;
- L'organisation du volontariat de la jeunesse.

• LE MINISTRE FRANÇAIS de la Formation professionnelle M. Marcel Rigoud, a effectué, du 15 au 19 mai, une visite en Algérie.

Au cours de son séjour, M. Rigoud s'est entretenu avec son homologue algérien, M. Mohamed Nabi, de la coopération entre les deux pays dans

le domaine de la formation professionnelle. Il a par ailleurs visité de nombreuses réalisations à l'intérieur du pays.

• LE PRÉSIDENT CHADLI BENDJEDID a visité, le 15 mai, la Foire de la production nationale.

Dans ses entretiens avec les exposants, le chef de l'Etat a mis l'accent sur la quantité et la qualité de la production ainsi que sur les prix qui doivent être conformes et compétitifs pour l'exportation.

• UNE DELEGATION de huit spécialistes français de l'agriculture s'est rendue la semaine dernière à Biskra dans le cadre d'une visite d'information.

La délégation française, qui était accompagnée de plusieurs spécialistes algériens du ministère de l'Agriculture, a étudié les problèmes relatifs à la phoeniculture et au conditionnement des dattes.

Première réunion de la commission nationale chargée d'étudier et d'évaluer les dossiers et faits liés à la révolution

En application de la décision prise par le président Chadli Bendjedid, président de la République, secrétaire général du Parti du FLN, décision annoncée à l'ouverture du 2^e Séminaire national sur l'écriture de l'Histoire de la Révolution, le 8 mai dernier et portant sur la création d'une commission nationale chargée de l'étude et de l'évaluation de certains dossiers et faits liés à la Révolution depuis le 1^{er} novembre 1954 à ce jour, cette commission a tenu, hier, sa première réunion au siège de la présidence de la République, sous la présidence de M. Mohamed Chérif Messaâdia, membre du Bureau politique, responsable du Secrétariat Permanent du Comité central.

La commission a élaboré son programme de travail et envisagé, les moyens qui lui permettront d'accomplir sa mission dans les délais prévus.

Il est à noter que la commission, que préside M. Messaâdia, est composée de MM. :

— Ahmed Taleb Ibrahimi, membre du Bureau politique, ministre des Affaires étrangères,
— Boualem Baki, membre du Bureau politique, ministre de la

Justice,

— M'Hamed Yala, membre du Bureau politique, ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales,

— Bachir Rouis, membre suppléant du Bureau politique, ministre de l'Information,

— Colonel Abbas Gheziel, membre du Comité central, secrétaire permanent du Haut Conseil de Sécurité,

— Djelloul Bakhti Nemiche,

membre du Comité central, ministre des Moudjahidine,

— Colonel Mustapha Cheloufi, membre du Comité central, directeur de la Gendarmerie Nationale,

— Colonel Larbi Si Lahcene, membre du Comité central, directeur central au Ministère de la Défense Nationale,

— El-Hadi Khediri, membre du Comité central, directeur général de la Sûreté Nationale,

— Colonel Lakhal Ayat, membre du Comité central, directeur central au ministère de la Défense Nationale,

— Youcef Yalaoui, membre du Comité central, secrétaire général de l'Organisation Nationale des Moudjahidine,

— Commandant M'Hamed Bencherchali, directeur central au ministère de la Défense Nationale.

(APS)

ECRITURE DE L'HISTOIRE DE LA REVOLUTION

Un devoir pour tous

Les moudjahidine, qui ont participé au deuxième séminaire national sur l'écriture de l'Histoire de la Révolution, ont adopté une importante résolution de politique générale dans laquelle ils lancent un appel pressant à tous les intellectuels algériens pour qu'ils « s'inspirent, dans leurs différentes œuvres des hauts faits, des idéaux et des valeurs de la Révolution » et pour qu'ils « s'acquittent aussi de leur devoir dans l'écriture de l'Histoire de la Révolution ».

Les participants soulignent la nécessité de développer tous les moyens pouvant donner à l'Histoire la place qui lui revient dans la vie de la nation et la formation des générations (enseignement, information, bibliothèques, musées...). Ils lancent « un appel solennel et invitent fraternellement tous les moudjahidine et les militants à participer efficacement à l'écriture de l'Histoire de la Révolution et ce, par la présentation des documents en leur possession et de tout ce qui est sus-

ceptible de pérenniser les hauts faits, les idéaux et les valeurs de la lutte de libération ».

Les moudjahidine, qui apportent leur appui total à la Direction politique du pays, soutiennent et saluent les deux décisions prises par le président Chadli en faveur de la réinhumation en Algérie des martyrs algériens enterrés à l'étranger et de certaines personnes qui ont commis des erreurs à l'encontre de la Révolution et de la patrie. ■

Mesures de clémence au bénéfice de plus de 90 détenus

La décision du chef de l'Etat d'accorder des mesures de clémence, annoncée aux moudjahidine le 8 mai 1984 à l'occasion de la tenue du 2^e séminaire sur l'écriture de l'histoire de la Révolution, se concrétise par la libération de plus de quatre-vingt dix détenus des établissements pénitentiaires de Berrouaghia, El-Harrach, Médéa et Laghouat. Il s'agit des nommés :

— Ouzegane Fetouma
— Nekkacha née Ulla Britta
— Souidi Leila
— Hannoune Louisa
— Ahmed Sahnoun
— Abbès Madani
— Ali Yahia Abdenmour
— Ait-Oubelli Bélaïd
— Amelal Mostefa
— Asnoui Ali
— Arfouteni Abderrahmane
— Asnoui Ali
— Adjroud Belkacem
— Aissaoui Ali
— Ayad Mokhtar
— Aissa Seghir
— Benaid Brahimi
— Benyagoub Maamar
— Benyagoub Mohammed
— Bendahgane Maamar
— Bensayah Bachir
— Bensayah Azzedine
— Boubendira Fodil
— Benaïssa Benharzallah
— Bedioui Boubekour
— Bensebaa Benharzallah
— Bellahbib Djelloul
— Boussouf Aboud
— Boudaoud Abdelkader
— Boukacem Akli
— Boudjelkha Mohammed Tidjani

— Brahimi Mohammed Mostepha
— Belgacem Lounis dit Mohamed Said
— Bout Ziane
— Berriah Khaled
— Boukaabache Mohammed
— Bourebia Lahcen
— Benoumeur Mostepha
— Bouzid Nour Eddine
— Boumali Mohammed
— Benmansour Abou Baker
— Dellaci Bachir
— Djeridane Mohammed
— Douma-Boutiba Toufik
— Diffallah Mohammed
— Dif Boualem

— Foughali Mohammed
— Groucen Abdelkader
— Gaceb Haroun
— Gharib Abdelaziz
— Hamouda Messaoud
— Hamroune Abdelwahab
— Iziraou Rabah
— Kerbi Fouad
— Kherris Mohamed
— Kelalcha Salim
— Kerrat Mohamed
— Kerrat Abderrahmane
— Kenani Ali
— Kadari Naceur
— Laoubi Abderrahmane
— Lamdjadani Noureddine
— Mansouri Kouider

— Midat Yacine
— Miloudi Salah
— Mazouzi Mohamed
— Messikh Mohamed Tahar
— Merazka Mohamed
— Mechedal Mohamed Tayeb
— Mériane Azouaou
— Megherbi Yahia
— Nabi Farid
— Nakib Omar dit Abdelhamid
— Nekkache Mohamed Seghir
— Remita Abdelhamid
— Chegatemi Mostepha
— Salhi Abdelhafid
— Saad-Djaballah Guettaf dit Abdellah
— Senouci Abderrahmane
— Slimani Mustapha Kamel
— Soltani Djamaa
— Sakhri Belgacem
— Saïchi Abdelhamid
— Tazi Mohamed
— Tamani Nourreddine
— Toulmatine Ali
— Touati Mohamed Said
— Tabet Aouel Mohamed
— Sakhri Omar
— Ouazzani Lakhdar
— Ouadah Benaouda
— Yalaoui Salah
— Zeghdoud Ahmed

(APS)